



## **PRÉFECTURE DE MAYOTTE**

# **PROJET D'ACTION STRATEGIQUE DE L'ETAT A MAYOTTE**

**P.A.S.E.M. 2011-2013**



## Préface

Conformément à la Directive nationale d'orientation des préfetures 2010-2015, le Projet d'action stratégique de l'État à Mayotte 2011-2013 (PASE Mayotte 2011-2013) a été conçu comme un document stratégique et opérationnel privilégiant l'unité de l'action interministérielle locale.

Au cours du dernier trimestre 2010, la réorganisation de l'administration territoriale de l'État à Mayotte s'est progressivement affirmée par la consolidation d'une véritable stratégie interministérielle dédiée au développement du territoire.

Par la mise en place des synergies nécessaires à une approche globale et transversale des politiques publiques, cette réorganisation institutionnelle permet aujourd'hui de mieux répondre aux enjeux de développement de Mayotte et aux attentes de sa population.

Afin de retracer les grandes orientations pour le territoire à moyen terme (3 ans), l'ensemble des services de l'État ont été associés aux réflexions et aux choix stratégiques exposés dans le PASE Mayotte 2011-2013. L'adaptation des politiques publiques aux grands enjeux et défis territoriaux représente le fil conducteur de ce document.

Les cinq orientations stratégiques émanent d'une large concertation avec les acteurs locaux en lien avec l'ensemble des documents stratégiques du territoire (PADD, PEDMA, SRIT, ...) et avec les objectifs de la future programmation des fonds structurels européens et du Contrat de projet Etat-Mayotte.

Une attention particulière a par ailleurs été portée lors de la phase d'élaboration du PASE à la définition d'indicateurs de suivi fiables et pertinents.

Pour la période 2011-2013, au-delà de la marche vers le droit commun de Mayotte dans le cadre du processus engagé de la départementalisation, l'intervention de l'État restera prépondérante notamment en matière de rattrapage des retards structurels de l'île et de son développement socio-économique.

Parallèlement à ces évolutions, Mayotte devrait accéder au statut de région ultra périphérique (RUP) (décision attendue du Conseil européen en juin 2012) et bénéficier de fonds européens importants au 1er janvier 2014 pour son développement socio-économique. Il s'agit aujourd'hui d'un exercice inédit et les enjeux qui y sont liés pour le développement de Mayotte sont considérables.

# SOMMAIRE

<b>Cartes.....</b>	<b>13</b>
<b>État des lieux.....</b>	<b>17</b>
<b>Contexte général.....</b>	<b>17</b>
Situation géographique.....	17
Spécificités démographiques et sociologiques.....	17
Environnement.....	17
Évolution historique du statut de Mayotte.....	18
Organisation administrative et données politiques.....	19
<b>Principaux enjeux du Département de Mayotte.....</b>	<b>20</b>
<i>Enjeux de sécurité.....</i>	<i>20</i>
Immigration clandestine.....	20
Sécurité intérieure et civile.....	20
<i>Enjeux économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire.....</i>	<i>21</i>
Situation économique.....	21
Les grands équipements de Mayotte.....	21
Aménagement du territoire.....	22
<i>Enjeux sociaux.....</i>	<i>22</i>
Travail, emploi et formation professionnelle.....	22
Système d'éducation.....	23
Santé.....	23
<b>Outils d'intervention de l'État .....</b>	<b>24</b>

13ème contrat de projet.....	24
Les autres outils de financement de l'État.....	24
Des aides de l'État aux communes.....	24

**Principales spécificités de Mayotte (Tableau récapitulatif).....26**

**Orientation stratégique n°1 - Atteindre l'égalité juridique dans le cadre de la départementalisation et de la rursification de Mayotte.....28**

**Objectif 1.1 - Accompagner l'évolution du statut européen de Mayotte.....28**

Action 1.1.1 - Transposer et adapter la réglementation européenne.....	28
Action 1.1.2 - Construire l'architecture des programmes européens et définir les modalités de gestion des futurs fonds européens pour Mayotte.....	29
Action 1.1.3 - Former et professionnaliser dans une démarche interministérielle les acteurs locaux qui seront chargés d'instruire, de suivre et de contrôler les différents dossiers de demande de fonds européens.....	30
Action 1.1.4 - Promouvoir l'intégration et la coopération régionale de Mayotte.....	31

**Objectif 1.2 - Conforter le processus engagé de départementalisation.....33**

Action 1.2.1 - Poursuivre l'actualisation et l'adaptation du code du travail de Mayotte.....	33
Action 1.2.2 - Assurer la mise aux normes des barques de pêche .....	34
Action 1.2.3 - Responsabiliser les collectivités sur leurs finances locales .....	35
Action 1.2.4 - Créer un dispositif d'accompagnement de la population sur les évolutions des textes.....	33

**Objectif 1.3 - Moderniser les services de l'État (Mutualisation transversale) .....37**

Action 1.3.1 - Mettre en œuvre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'État.....	37
Action 1.3.2 - Créer une cellule interministérielle sur les marchés publics.....	38
Action 1.3.3 – Mettre en place un Pôle juridique contentieux commun.....	39

**Objectif 1.4 - Assurer le pilotage, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques (notamment développement des indicateurs des différents services).....40**

Action 1.4.1 - Créer un réseau d'innovation technique agricole multi filières .....	40
---	----

Action 1.4.2 - Publier les mercuriales hebdomadaires et de notes de conjoncture .....	42
Action 1.4.3 – Développer l'analyse territoriale au service de la prospective .....	43
Action 1.4.4 - Mettre en place un schéma d'évaluation du plan Mayotte 2015 .....	45

**Orientation stratégique n°2 - Professionnaliser, moderniser, structurer les activités économiques de l'île .....**47

**Objectif 2.1 - Structurer et développer durablement les filières porteuses d'emplois à Mayotte.....**47

Action 2.1.1 - Développer l'activité et l'emploi au sein des filières : agriculture, pêche et aquaculture, industrie agro-alimentaire, BTP, tourisme, transport, secteur médico-social et services aux personnes.....	47
Action 2.1.2 - Favoriser la création d'entreprises nouvelles .....	50
Action 2.1.3 - Soutenir la compétitivité des entreprises.....	51
Action 2.1.4- Simplifier les procédures administratives pour toutes les démarches des entreprises et favoriser les télé procédures.....	53
Action 2.1.5 - Mesurer les effets de la réglementation douanière et fiscale sur le développement économique .....	54
Action 2.1.6 - Accompagner la création et l'installation de fermes aquacoles .....	55
Action 2.1.7 - Développer la filière du tourisme .....	56
Action 2.1.8 - Développer les filières sanitaires et médico-social.....	57

**Objectif 2.2 - Encadrer le champ de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.....**58

Action 2.2.1 - Réguler les prix de l'énergie à Mayotte .....	58
Action 2.2.2 - Protéger le consommateur par une information claire sur les produits, services y compris de santé .....	59
Action 2.2.3 - Garantir l'exercice d'une concurrence loyale dans différents secteurs sensibles...	60
Action 2.2.4 - Vérifier les règles de concurrence dans la téléphonie mobile et les accès à internet .....	61

**Objectif 2.3 - Adapter la formation professionnelle à l'offre d'emploi et favoriser l'insertion .....**62

Action 2.3.1 - Mettre en place un groupe de réflexion sur la situation professionnelle des femmes à Mayotte.....	62
Action 2.3.2 - Renforcer la structuration et l'efficacité de Pôle Emploi .....	64
Action 2.3.3 - Organiser le CARIF OREF en gie et le renforcer.....	65
Action 2.3.4 - Accompagner le rapprochement de Pôle Emploi et de la CACM.....	66
Action 2.3.5 - Mettre en place le Comité de coordination de l'emploi et de la formation professionnelle.....	67
Action 2.3.6 - Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté par l'IAE.....	68
Action 2.3.7 - Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté - Lutter contre l'illettrisme.....	69
Action 2.3.8 – Organiser, structurer et professionnaliser l'offre de formation .....	71
Action 2.3.9 - Développer et formaliser un dispositif de veille et d'ingénierie de formation dans le domaine agricole.....	73
Action 2.3.10 - Promouvoir l'enseignement agricole et les métiers de l'agriculture .....	74
Action 2.3.11 – Promouvoir l'apprentissage maritime .....	75
<b>Objectif 2.4 - Renforcer les relations sociales .....</b>	<b>76</b>
Action 2.4.1 - Soutenir le dialogue social .....	76
Action 2.4.2 - Garantir la sécurité au travail .....	77
<b>Objectif 2.5 - Promouvoir une agriculture professionnelle moderne et durable dans une logique de développement endogène.....</b>	<b>78</b>
Action 2.5.1 - Appui technique, financier et accompagnement des producteurs .....	78
Action 2.5.2 - Assurer l'approvisionnement du territoire en produits agricoles locaux .....	80
Action 2.5.3 - Inciter à l'organisation collective des producteurs .....	82
Action 2.5.4 – Développer l'appui méthodologique à l'encadrement technique agricole .....	84
Action 2.5.5 - Définir une feuille de route pour accompagner les filières ruminants et volailles vers le droit commun .....	86

## **Orientation stratégique n°3 - Développer les équipements structurants et promouvoir une politique d'aménagement équilibré et durable du territoire.....88**

### **Objectif 3.1 – Mettre en place un plan d'urgence sur le logement.....88**

Action 3.1.1 - Développer la construction de logements sociaux et favoriser la densification urbaine par la création de logements collectifs..... 88

Action 3.1.2 - Accompagner les communes pour évaluer et territorialiser leurs besoins en logements.....90

Action 3.1.3 - Satisfaire les besoins de réhabilitation des quartiers insalubres en concertation avec les acteurs de l'aménagement (assainissement, gestion des déchets, régularisation foncière, structuration des quartiers, etc.) .....91

Action 3.1.4 - Animer une politique foncière en mobilisant des outils opérationnels adaptés ...92

Action 3.1.5 - Soutenir les opérations d'aménagement qui répondent aux besoins de logements sociaux .....93

### **Objectif 3.2 - Développer les infrastructures.....94**

Action 3.2.1 - Améliorer la desserte aérienne (modernisation de la structure aéroportuaire) – Délocalisation de la Mosquée.....94

Action 3.2.2 - Améliorer la desserte aérienne (modernisation de la structure aéroportuaire) - Réalisation de la barrière anti-souffle.....95

Action 3.2.3 - Améliorer la desserte aérienne (modernisation de la structure aéroportuaire) - Aménagement de la raquette.....96

Action 3.2.4 - Contribuer au désenclavement numérique .....97

Action 3.2.5 - Étendre la capacité d'accueil et les niveaux de gamme hôteliers .....99

Action 3.2.6 - Accompagner la construction d'infrastructures à terre pour les pêcheurs .....100

### **Objectif 3.3 - Favoriser une cohérence territoriale en matière de politique d'urbanisme et intégrer le développement durable dans les outils d'aménagement 101**

Action 3.3.1 - Accompagner la mise en œuvre d'une politique de transports multimodaux urbains et interurbains.....101

Action 3.3.2 - Faire évoluer les documents de planification et d'urbanisme et améliorer leur qualité.....123

Action 3.3.3 - Accompagner la collectivité dans l'amélioration des infrastructures et

superstructures portuaires (notamment le développement du port de commerce de Longoni). .	103
Action 3.3.4 - Inciter à l'étude et à la mise en œuvre d'un plan de circulation sur la commune de Mamoudzou (contournement) .....	104
Action 3.3.5 - Préserver, mobiliser et équiper les terres agricoles .....	105
Action 3.3.6 - Dynamiser les territoires ruraux et préserver le tissu social .....	107
Action 3.3.7 - Permettre la diversification et la multifonctionnalité de l'agriculture.....	108
Action 3.3.8 - Contribuer à l'émergence de l'approche environnementale dans les projets d'aménagement des collectivités à travers des prestations renforcées et au rattrapage des équipements publics et au développement du territoire en impulsant une politique de construction durable.....	110
Action 3.3.9 - Intégrer la construction durable dans la stratégie d'aménagement du territoire à travers notamment la démarche de l'État exemplaire.....	111
Action 3.3.10 - Positionner la réalisation d'infrastructures comme vecteur d'un développement économique et social équilibré du territoire .....	112
<b>Objectif 3.4 - Préserver les ressources, le paysage et la biodiversité du territoire à travers un arbitrage équilibré entre qualité de l'environnement et développement économique et urbain.....</b>	<b>113</b>
Action 3.4.1 - Mettre en œuvre la politique du Grenelle en matière de protection de l'environnement (choix de protections stratégiques), préserver et valoriser les espaces remarquables terrestres et maritimes et la biodiversité, mettre en valeur les espaces forestiers.	113
Action 3.4.2 - Elaborer et favoriser la mise en œuvre des politiques partenariales et territorialisées au travers du SDAGE.....	115
Action 3.4.3 - Définir une politique forestière durable .....	116
Action 3.4.4 - Gérer durablement l'eau (création d'une 3ème retenue collinaire en eau potable, triplement de la capacité de dessalement...)	117
Action 3.4.5 - Définir des mesures de protection et de gestion intégrée de la ressource en eau.	119
<b>Objectif 3.5 - Prévenir et gérer les pollutions et les impacts environnementaux.....</b>	<b>120</b>
Action 3.5.1 - Proposer des solutions concertées en matière de collecte et de traitement des déchets/ Prévenir les pollutions et gérer les déchets (amélioration de la collecte et du traitement, développement des filières de recyclage..)	120
Action 3.5.2 - Proposer des solutions concertées en matière de gestion des eaux usées et d'assainissement .....	122

Action 3.5.3 - Mettre en place une politique de réduction des dépenses énergétiques et optimiser le potentiel de l'île en matière d'énergies renouvelables.....	124
Action 3.5.4 - Mettre en place un réseau de surveillance de la qualité de l'air.....	125
Action 3.5.5 - Mettre en place un suivi du plan POLMAR et des exercices annuels .....	126
Action 3.5.6 - Promouvoir l'éducation et la connaissance en matière de biodiversité et d'environnement.....	127

**Objectif 3.6 - Promouvoir l'amélioration durable de l'état de santé de la population générale et la qualité de vie des personnes notamment vulnérables.....129**

Action 3.6.1 - Assurer le soutien à l'investissement du secteur médico-social .....	129
Action 3.6.2 - Soutenir la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire .....	130
Action 3.6.3 - Soutenir la construction d'un bâtiment pour la psychiatrie .....	131
Action 3.6.4 - Améliorer l'offre de soins (modernisation du centre hospitalier de Mamoudzou) .....	132
Action 3.6.5 - Mettre en place et développer les services d'aide à la personne à domicile comme en établissements .....	133
Action 3.6.6 - Favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé .....	134

**Orientation stratégique n°4 - Garantir la sécurité publique, civile et sanitaire .....135**

**Objectif 4.1 - Lutter contre la délinquance et la sécurité publique.....135**

Action 4.1.1 - Assurer une présence accrue des forces de sécurité intérieure dans les zones les plus sensibles .....	135
Action 4.1.2 – Renforcer le contrôle à terre.....	136

**Objectif 4.2 - Mettre en place une gestion efficace des risques.....137**

Action 4.2.1 - Encourager l'éducation aux risques majeurs .....	137
Action 4.2.2 - Améliorer la connaissance des risques naturels et technologiques pour les prévenir et en limiter les conséquences sur les personnes, les biens et le développement de l'île.....	138
Action 4.2.3 - Mettre en œuvre de manière cohérente et partagée une politique de prévention des risques routiers.....	139

Action 4.2.4 - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'information préventive des populations sur les risques .....	140
Action 4.2.5 - Accompagner la mise en œuvre de la réglementation au niveau local (véhicules, risques naturels et technologiques, construction).....	141
Action 4.2.6 - Préparer et participer à la gestion de crise.....	142
Action 4.2.7 - Accompagner la mise aux normes ISPS du port de Mayotte .....	143
Action 4.2.8 – Créer un centre opérationnel départemental de gestion de crise .....	144

**Objectif 4.3 - Lutter contre l'immigration clandestine.....145**

Action 4.3.1 - Assurer l'appui et la participation aux actions coordonnées visant à poursuivre et à développer la lutte contre le travail dissimulé .....	145
---	-----

**Objectif 4.4 - Garantir la sécurité des productions agricoles, la sécurité sanitaire et du travail, la qualité de l'offre alimentaire et accompagner les filières émergentes vers le droit commun.....146**

Action 4.4.1 - Actualiser et intégrer dans le dispositif ORSEC des plans d'urgence santé animale .....	146
Action 4.4.2 - Structurer les organisations professionnelles au sein d'organismes à vocation sanitaire (GDS et FGDON) .....	147
Action 4.4.3 - Mettre en place les principales commissions départementales et régionales nécessaires à l'organisation des productions (CDSPA, COREAMR) .....	148
Action 4.4.4 - Lutter contre la divagation canine .....	149
Action 4.4.5 - Communiquer sur les produits phytosanitaires, poursuivre l'inventaire de ceux utilisés à Mayotte et retirer les produits non-conformes.....	150
Action 4.4.6 - Décliner localement le programme national pour l'alimentation .....	151
Action 4.4.7 – Assurer la sécurité alimentaire et les opérateurs d'importance vitale .....	152
Action 4.4.8 - Mettre en œuvre le plan de veille alerte et gestion des urgences sanitaires (VAGUSAN).....	153

**Orientation stratégique n°5 - Dessiner un avenir pour la jeunesse de Mayotte..... 154**

**Objectif 5.1 - Former les citoyens de demain.....154**

Action 5.1.1 - Mettre en place un Plan d'urgence pour les constructions scolaires .....	154
---	-----

Action 5.1.2 - Organiser des activités socio-éducatives et sportives dans le temps périscolaire et extrascolaire.....	156
Action 5.1.3 - Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme .....	158
Action 5.1.4 - Détecter et encourager les talents.....	159
Action 5.1.5 - Développer la filière d'enseignement adaptée aux potentialités du territoire.....	162
Action 5.1.6 - Promouvoir les échanges régionaux dans le domaine des actions culturelles.....	164
Action 5.1.7 - Créer des espaces de participation citoyenne et de médiation .....	165
<b>Objectif 5.2 - Favoriser l'insertion sociale des jeunes.....</b>	<b>166</b>
Action 5.2.1 - Lutter contre le décrochage scolaire (élève de moins de 16 ans) .....	166
Action 5.2.2 - Lutter contre le décrochage scolaire (élèves de plus de 16 ans) .....	167
Action 5.2.3 - Favoriser l'accès aux transports .....	168
Action 5.2.4 - Développer les chantiers écoles et les chantiers d'insertion .....	169
Action 5.2.5 - Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics .....	170
Action 5.2.6 - Créer un dispositif de prévention spécialisée en faveur des mineurs isolés .....	171
Action 5.2.7 - Développer le GSMA .....	173
Action 5.2.8 - Prévenir la délinquance .....	174
Action 5.2.9 - Développer l'accès au premier logement .....	176
<b>Objectif 5.3 - Permettre une meilleure insertion professionnelle.....</b>	<b>177</b>
Action 5.3.1 - Aider les jeunes à définir leur objectif professionnel .....	177
Action 5.3.2 - Former les jeunes aux filières d'activités et aux métiers qui correspondent à un besoin pour le développement économique et social de Mayotte.....	179
Action 5.3.3 - Développer les formations en alternance par la voie de l'apprentissage et des contrats de qualification .....	180
Action 5.3.4 - Accompagner les jeunes en grande difficulté au plan de leur insertion professionnelle - Acquisition des savoirs de base .....	181
Action 5.3.5 - Accompagner les jeunes en grande difficulté au plan de leur insertion	

professionnelle - Accès à la qualification .....	182
Action 5.3.6 - Créer un vivier de compétences par la voie de la mobilité .....	183
Action 5.3.7 - Former les jeunes par la voie de la mobilité pour occuper des postes prioritaires et identifiés à Mayotte .....	184
Action 5.3.8 - Favoriser l'émergence de jeunes entrepreneurs .....	186
Action 5.3.9 – Développer la promotion et la communication sur l'emploi féminin .....	187

**Objectif 5.4 - Assurer le développement d'un environnement socio-culturel propice à l'épanouissement de la jeunesse .....188**

Action 5.4.1 - Renforcer le réseau de la lecture publique .....	188
Action 5.4.2 - Accompagner la rénovation et l'animation des MJC existantes.....	189
Action 5.4.3 - Elaborer avec les différents partenaires une cartographie des ressources socioculturelles de l'île et accompagner la rénovation et l'animation des MJC existantes.....	190
Action 5.4.4 - Développer les équipements culturels (rénovation cinéma, construction d'un musée et d'une salle pour les musiques actuelles) .....	191
Action 5.4.5 - Promouvoir une politique culturelle partenariale .....	192
Action 5.4.6 - Soutenir et développer le secteur associatif, et favoriser l'implantation de grands réseaux nationaux.....	193
Action 5.4.7 - Réduire la fracture numérique .....	194

**Objectif 5.5 - Mettre en place une politique en matière de l'éducation et de la santé..195**

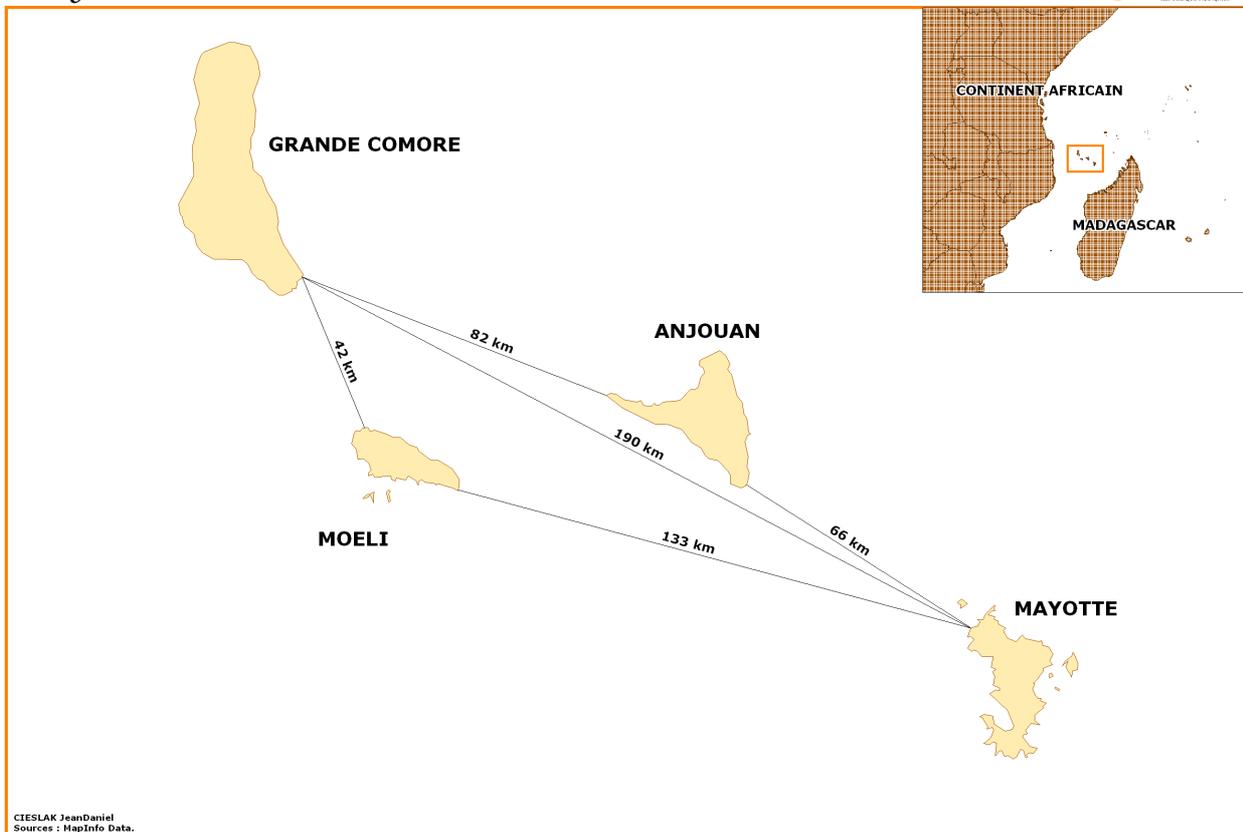
Action 5.5.1 - Promouvoir l'éducation à la santé et la lutte contre les grossesses précoces .....	195
Action 5.5.2 - Lutter contre les addictions .....	196
Action 5.5.3 - Mettre en œuvre le schéma départemental de lutte contre les IST .....	197

# Cartes



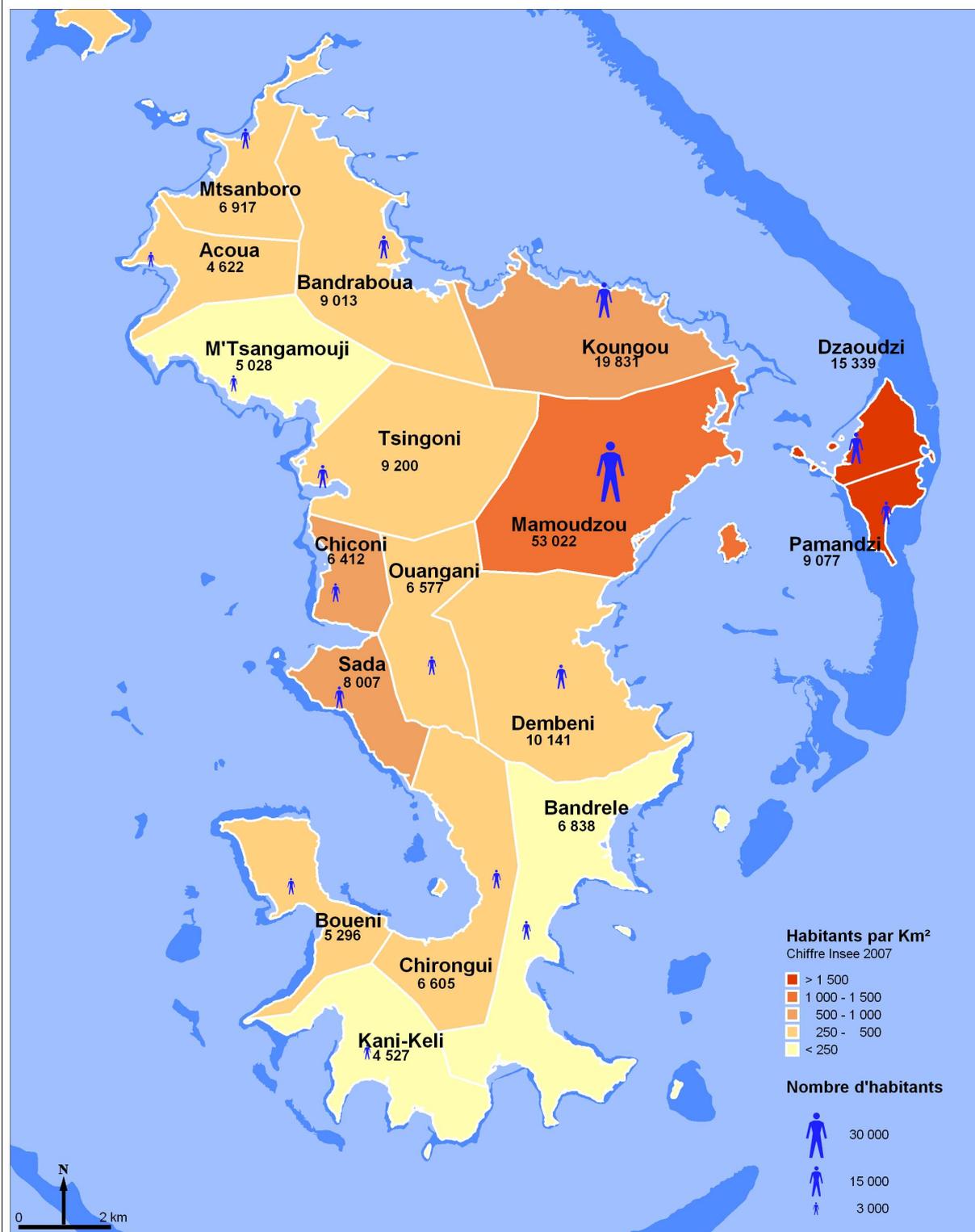


### Mayotte et les Comores.



## Population

### La densité de population et le nombre d'habitants par communes à Mayotte en 2007



## Réerves terrestres et marines



# État des lieux

L'état des lieux ci-après décrit les différents enjeux territoriaux de Mayotte et notamment les grandes problématiques en matière de développement économique, environnemental et d'aménagement du territoire, de politiques sociales (santé, éducation, cohésion sociale) et de sécurité du territoire ainsi que les outils d'interventions de l'État en faveur de l'île.

## Contexte général

### Situation géographique

L'île de Mayotte est un petit archipel de 375 km<sup>2</sup> (superficie environ six fois inférieure à celle de La Réunion) présent dans l'hémisphère sud, à l'entrée du Canal du Mozambique, à 300 km de Madagascar. Elle fait partie de l'archipel des Comores, avec les trois autres grandes îles, Grande Comore, Mohéli et Anjouan, respectivement situées à 150 km, 90 km et 70 km de Mayotte.

Mayotte comprend deux principales îles, Petite-Terre (15 km<sup>2</sup>) et Grande-Terre (359 km<sup>2</sup>), séparées par un bras de mer de 2 km et entourées d'une trentaine de petits îlots parsemés dans un lagon étendu sur plus de 1 500 km<sup>2</sup> et délimité par une barrière de corail longue de plus de 160 km. L'île dispose d'une zone économique exclusive de près de 74 000 km<sup>2</sup>.

### Spécificités démographiques et sociologiques

Durant les dernières décennies, Mayotte a connu une très forte croissance démographique. L'île compte 186 452 habitants lors du dernier recensement en 2007, soit une augmentation de +16% par rapport à 2002 (soit un taux de croissance annuel moyen de 3,1%). La population a quadruplé en 30 ans, et a été multipliée par huit en cinquante ans. La densité de l'île y est par conséquent très forte (511 habitants / km<sup>2</sup>).

Cet accroissement de la population est corrélé avec certaines caractéristiques démographiques de l'île. D'une part, avec un âge moyen de 22 ans, Mayotte est le territoire français dont la population est la plus jeune. Les moins de 20 ans représentent 54% de la population en 2007. D'autre part, la population est concentrée dans les zones urbaines du nord-est. Mamoudzou, le chef lieu du département, compte ainsi 53 000 habitants (28% de la population).

L'organisation des structures familiales et la situation économique du territoire montrent que la société mahoraise reste encore fortement traditionnelle. Ciment de la société, l'islam, pratiqué par 95% de la population, exerce un rôle de régulateur social. A la religion s'associe un droit coutumier comorien, ainsi que des coutumes africaines et malgaches. Cependant, la rupture entre les modes de vie des générations, l'urbanisation massive et l'exode rural, sont autant d'éléments qui témoignent d'une mutation rapide de cette société traditionnelle.

Enfin, la démographie de Mayotte est caractérisée par une forte immigration clandestine en provenance des Comores. Ainsi, selon l'INSEE, en 2007, près de 40% de la population insulaire était étrangère, dont une immense majorité en situation irrégulière (il y aurait environ 15 000 étrangers en situation régulière à Mayotte). A titre de comparaison, si cette situation devait être transposée, cela signifierait la présence de quelque 25 millions de clandestins en métropole.

Cette pression démographique pèse sur la vie économique et sociale de Mayotte.

### Environnement

D'origine volcanique, Mayotte dispose d'une très grande richesse écologique, liée principalement à la diversité de ses espèces végétales et animales.

Le lagon, l'un des plus grands du monde (1 500 km<sup>2</sup>), dispose d'une double barrière de corail, phénomène extrêmement rare puisqu'il en existe moins de dix dans le monde. C'est un espace

particulièrement riche en biodiversité avec : 195 km de récifs frangeants, une barrière récifale de 140 km avec une douzaine de passes, plus de 300 espèces de coraux, plus de 700 espèces de poissons (dont 24 de requins et 13 de raies), 2 espèces de tortues marines (tortue verte et tortue imbriquée) présentes toute l'année avec de nombreux sites de ponte, 24 espèces de mammifères marins soit ¼ de la biodiversité mondiale (baleines à bosse, dauphins ou encore dugongs, espèce menacée au niveau mondial, dont moins d'une dizaine d'individus fréquentent occasionnellement le lagon).

Le milieu terrestre accueille plusieurs espèces emblématiques comme le lémur brun (ou maki) et la roussette, protégés par des conventions internationales, le gecko et plusieurs espèces végétales endémiques. Mayotte est également recensée au niveau mondial parmi les 218 zones d'endémisme pour les oiseaux.

La forêt naturelle de Mayotte, alliant forêt tropicale sèche et forêt primaire tropicale humide, et la mangrove qui couvre environ 700 hectares (soit 29%) du littoral mahorais jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion des sols, le filtrage des eaux, la protection des espèces végétales et animales et des ressources en eau, l'accueil de lieux de nidification. Les forêts naturelles de Mayotte recèlent plus de 200 variétés d'arbres et autant d'arbustes dont certains n'existent qu'à Mayotte et ont un usage courant dans la pharmacopée locale. Mayotte est, hormis Madagascar, le premier site au monde à abriter plus d'une espèce de baobab (le baobab africain et le baobab malgache).

Cette biodiversité exceptionnelle constitue un atout essentiel pour le développement durable de l'ensemble du territoire et notamment en matière de développement d'un tourisme respectueux de l'environnement.

Dans un contexte de forte pression démographique, de croissance économique et d'urbanisation, la maîtrise de la gestion de l'environnement et de l'espace, de la filière déchets, de la ressource en eau, de l'assainissement et de la consommation d'énergie constitue également des enjeux considérables pour le développement durable de Mayotte.

### Évolution historique du statut de Mayotte

L'histoire de Mayotte française a commencé le 25 avril 1841, date à laquelle, afin d'écartier le danger des attaques extérieures, notamment Comoriennes, l'île est vendue à la France, devenant dès lors un protectorat français. Il faudra attendre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (1886-1892) pour que la France établisse son protectorat sur les trois autres îles des Comores, sous l'autorité du gouverneur de Mayotte. En 1912, la colonie de « Mayotte et Dépendances » est rattachée à la colonie française de Madagascar. En 1946, l'archipel des Comores obtient le statut de Territoire d'Outre-mer, Dzaoudzi devenant son chef-lieu.

En décembre 1974, un référendum sur l'indépendance des îles des Comores est organisé. Le décompte des voix, île par île, témoigne alors du souhait de Mayotte de rester au sein de la République française à 63,8 %. Les Mahorais sont de nouveau consultés en février 1976 et plébiscitent à 99,4% le maintien de l'île dans l'ensemble français. La loi du 24 décembre 1976 dote alors Mayotte d'un statut provisoire de Collectivité Territoriale de la République.

En 2000, l'Accord sur l'avenir de Mayotte, signé par l'Etat et les autorités politiques mahoraises, puis approuvé par la population à près de 73%, met fin au statut provisoire instauré en 1976 par la création d'une collectivité départementale. Il fixe également les grandes lignes d'une évolution ouvrant à la possibilité de devenir un département à partir de 2010.

La loi du 11 juillet 2001, dote l'île du statut de « Collectivité Départementale », doté d'un Conseil général et fixe les étapes de la décentralisation. Celle-ci vise essentiellement à transférer le pouvoir exécutif du Préfet au Président du Conseil général et programme la levée de la spécialité législative dans certains domaines. Les lois du 21 février 2007 ont prolongé la logique de 2001, en rendant applicables à Mayotte, dès 2008, les dispositions législatives et réglementaires de droit commun dans de nombreux domaines. Cette évolution fait tourner définitivement la page du principe de spécificité législative auquel Mayotte a été soumis jusqu'à présent. Cependant, certaines dispositions, relatives aux impôts, à la propriété immobilière, au cadastre, à l'urbanisme ou encore au séjour des étrangers, restent toujours régies selon les spécificités de Mayotte.

En avril 2008, le Conseil général, nouvellement élu, a approuvé le texte de résolution demandant

au Gouvernement d'organiser la consultation de la population sur la départementalisation de Mayotte. Lors de la consultation du 29 mars 2009, la population se prononce à 95% en sa faveur.

Les lois du 7 décembre 2010, posent le principe de la création du Département de Mayotte, qui exercera désormais les compétences d'un département et d'une région d'outre-mer. Le 31 mars 2011, Mayotte est ainsi devenu le 101<sup>ème</sup> département de la République française et le 5<sup>ème</sup> département d'Outre-Mer.

Mayotte devrait accéder au statut de région ultra périphérique (RUP) (décision du Conseil européen attendue pour juin 2012) et bénéficier de fonds européens <sup>1</sup> importants en faveur de son développement socio-économique et environnemental au 1er janvier 2014. Il s'agit d'un exercice inédit et les enjeux qui y sont liés pour le développement de Mayotte sont considérables compte tenu des spécificités de l'île et des retards structurels à combler. Mayotte présente en effet de nombreuses caractéristiques (démographie importante, jeunesse de la population, faible PIB, taux de chômage élevé, ...) qui nécessitent un accompagnement fort en terme d'infrastructures de base (logements, gestion de l'eau et des déchets, éducation, santé, formation notamment). Le territoire dispose de nombreux atouts (biodiversité exceptionnelle, situation géographique, potentiels en matière de développement de l'aquaculture, de la pêche, du tourisme, développement alimentaire, ...) qui méritent d'être valorisés.

### Organisation administrative et données politiques

La préfecture de Mayotte est présente sur les deux îles de l'archipel, à Mamoudzou sur Grande-Terre, et à Dzaoudzi, sur Petite-Terre. Le budget 2010 de fonctionnement de la préfecture (et de la Commission de Révision de l'Etat Civil) s'est élevé à 2,8 M€. Celui de l'investissement était de près de 122 000 €.

Il est intéressant de noter la présence particulièrement forte des autorités militaires sur le territoire. En effet, sont présents à Mayotte les forces armées de la zone sud de l'océan Indien, un détachement de la Légion Étrangère, le Groupement du Service Militaire Adaptée (GSMA), un Groupement de Gendarmerie et un Élément de Base Navale.

La cartographie politique et administrative du Département de Mayotte fait état de :

- 1 circonscription législative (création d'une 2<sup>ème</sup> circonscription pour les législatives de 2012) ;
- 19 cantons (chaque commune est un canton, hormis Mamoudzou qui rassemble trois cantons) ;
- 17 communes, dont 4 de plus de 10 000 habitants ;
- 2 sénateurs (élections en 2011 par un collège électoral composé de 424 délégués).

La composition politique de Mayotte peut faire l'objet de deux remarques principales. En premier lieu, il convient de noter que le contexte politique local reste marqué par la faible importance des étiquettes politiques par rapport aux liens personnels et d'influence des candidats. Ceci est rendu visible par l'importance des mouvements politiques et le nombre d'élus sans étiquette partisane (Mouvement Départementaliste Mahorais (MDM), Nouvel Elan pour Mayotte (NEMA). En second lieu, il faut noter la présence forte du parti politique UMP, qui dirige 5 communes et dispose de 6 élus au Conseil général, même si des dissensions au sein de ce mouvement semblent voir le jour.

Les dernières élections cantonales sont révélatrices de la situation politique. Le changement de majorité qui s'est produit au Conseil général en avril 2011 en faveur du centre-gauche, est essentiellement lié au ralliement des élus du MDM qui ne se reconnaissaient plus sous l'étiquette DVD, en opposition à l'UMP.

Les particularités géographiques, démographiques, ou politiques de Mayotte, ainsi présentées, sont sources d'enjeux spécifiques pour le territoire.

---

<sup>1</sup> Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

## **Principaux enjeux du Département de Mayotte**

### **Enjeux de sécurité**

#### **Immigration clandestine**

L'immigration clandestine, principalement venue des Comores par voie maritime dans des embarcations appelées « kwassas » est un des enjeux fondamentaux pour le territoire de Mayotte.

Les chiffres concernant les reconduites à la frontières sont révélateurs de l'ampleur du problème. Ainsi, pour l'année 2010, 26 405 étrangers en situation irrégulière (+32% par rapport à 2009) ont été reconduits, ce qui représente 20 429 APRF exécutés (+22% par rapport à 2009). En 2010, 341 kwassas comprenant 7 107 personnes ont été interceptés, contre 290 en 2009 (+18%).

Au 24 juillet 2011, 13 372 étrangers en situation irrégulière (-5% par rapport à 2010) ont été reconduits, ce qui représente 9 764 APRF exécutés (-14 % par rapport à 2010). La baisse par rapport à 2010 est due à l'impossibilité de procéder aux reconduites du 17 mars au 3 avril en raison du blocage des frontières par les autorités comoriennes. 249 kwassas comprenant 6 229 personnes ont été interceptés contre 145 en 2010 (+72%).

Des moyens conséquents ont été mis à disposition pour la lutte contre l'immigration clandestine, parmi lesquels, le renforcement des effectifs de police et de gendarmerie (150% d'augmentation en 10 ans), la mise en service de quatre radars, une collaboration poussée des services de l'État, ou encore la mise en place d'une cellule de coordination opérationnelle zonale.

Une amélioration de l'action de lutte contre l'immigration clandestine passe par plusieurs actions:

- la construction d'un nouveau centre de rétention administrative (CRA) alors que le centre actuel est souvent saturé et que les conditions d'accueil et la sécurité restent précaires ;
- la mutualisation des moyens nautiques (projet de construction d'un hangar mutualisé) ;
- la lutte contre les mineurs étrangers isolés et la reconstitution des familles ;
- la poursuite de la coopération régionale à travers le Groupe Technique de Haut Niveau (GTHN).

#### **Sécurité intérieure et civile**

En matière de sécurité intérieure, les principales infractions en augmentation depuis 2011 concernent les violences physiques, (+31% sur les six premiers mois par rapport à 2010) notamment à l'encontre de plaisanciers sur des plages isolées, ainsi que des escroqueries et infractions économiques et financières en grande partie liées au recours au travail dissimulé (+60%). Les atteintes aux biens sont stables depuis le début de l'année 2011 (+0,74%): ils sont surtout relatifs à des cambriolages à caractère alimentaire.

Des outils de prévention de la délinquance, tels que CLSPD et CISPDP vont être installés ou sont en cours d'installation et permettront, par l'implication des acteurs locaux de lutter contre ce phénomène.

Concernant la sécurité civile, la situation géographique et climatique de Mayotte invite à prendre en compte des risques spécifiques, qu'ils soient naturels (menace de tempête tropicale, risque de tsunami), maritimes (préservation du lagon des pollutions maritimes), ou encore industriels et technologiques (dépôt pétrolier Total, port de Longoni, deux sites Seveso, etc.)

Afin de faire face à ces risques, plusieurs outils ont été mis en place. Ainsi, cinq plans de prévention des risques naturels (PPRN) ont été prescrits pour les communes de Mamoudzou, Sada, Pamandzi, Dzaoudzi et Koungou. Un plan de prévention des risques technologique (PPRT) doit être prescrit pour la commune de Koungou qui concentre la majeure partie des sites industriels. Par ailleurs, trois centres de secours ont été construits en 2010, passant de deux à cinq centres, et un sixième centre est en construction. Le SDIS s'est également doté, en juin 2011, d'un système de traitement des alertes à la pointe de la technologie.

En matière de sécurité routière, le bilan de l'année 2010 laisse apparaître une baisse des accidents corporels sur l'île. Le nombre de tués a sensiblement diminué, même si on note une augmentation du nombre de blessés. Les chiffres du premier semestre 2011 (-39% par rapport à 2010) semblent confirmer la tendance baissière. Les mesures permettant d'infléchir les hausses constatées en 2009 ont été prises (mise en place d'amendes administratives, de contrôles répétés et d'actions de prévention).

## **Enjeux économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire**

### **Situation économique**

En 2007, l'INSEE estime à plus de 51 500, le nombre d'actifs à Mayotte (28% de la population). 5 000 entreprises actives sont immatriculées au RCS, dont 90% ont moins de cinq salariés, un peu moins de 2 500 sont enregistrées au Répertoire des Métiers.

En 2009, le taux d'activité à Mayotte est particulièrement bas, autour de 41% de la population âgée de 15 à 64 ans, un niveau très inférieur à celui des autres DOM (60,5% à la Réunion, 57,1% en Guyane) ou de la métropole (70%). Le taux de chômage, qui était évalué à plus de 40 % en 1997 et 30 % en 2002, se situait aux alentours de 26 % selon le recensement de 2007.

Par ailleurs, avec 372 M€ de déficit commercial, la dépendance de Mayotte vis-à-vis de l'extérieur s'est aggravée en 2010. Les importations sont en hausse de 4,6 %, tirées par le poste « Energie ».

#### ➤ **Les secteurs d'activité**

L'agriculture mahoraise est un secteur au poids économique non négligeable, fournissant près de 40% des produits alimentaires consommés. Elle est caractérisée par des productions vivrières, voire de subsistance. Près d'un tiers de la population pratique cette agriculture, plus comme une activité complémentaire qu'un véritable métier. Les principaux types de production concernent les cultures vivrières (banane, manioc, légumes), les épices et plantes à parfums (Ylang-ylang et vanille), le maraîchage (salades, tomates, concombres), les vergers (manguiers, cocotiers), les ruminants, les volailles et lapins.

L'aquaculture s'est développée depuis une dizaine d'années, à travers l'entreprise Mayotte Aquaculture, principale structure de production, et la coopérative Aquamay. Si la production a baissé ces dernières années (autour des 100 tonnes en 2009), avec l'arrivée probable du centre de recherche aquacole IFREMER à Hajangua, et les travaux menés par Aquamay, celle-ci devrait croître de nouveau en 2012-2013.

Le tourisme est appelé à devenir l'un des secteurs essentiels du développement de l'île. Mayotte, dont les infrastructures sont encore insuffisantes, fait pâle figure face à ses voisines réunionnaise et mauricienne. Pourtant, près de 53 000 touristes se sont rendus à Mayotte en 2010 (+7% par rapport à 2009). Neuf sites touristiques avaient été retenus par le Conseil général parmi lesquels quatre d'entre eux ont fait l'objet d'appels à projet en 2011. 3 sites ont ainsi été pourvus et le quatrième a été déclaré infructueux. A noter que le classement des hôtels a débuté début 2012 : 6 hôtels sont ainsi classés et répondent aux normes de confort et de qualité métropolitaines.

Enfin, le secteur des services - services informatiques, services aux entreprises (nettoyage, publicité, formation...), services de santé, télécommunications - emploie près de la moitié des actifs.

### **Les grands équipements de Mayotte**

Le port de Longoni assure l'essentiel de l'approvisionnement de Mayotte. Le trafic des conteneurs a augmenté de 16 % de 2009 à 2010. Cette dynamique a été portée par la construction d'un terminal pétro-gazier et d'un deuxième quai terminal à conteneurs.

L'aéroport de Dzaoudzi a enregistré en 2010 un trafic en forte progression : 304 775 passagers contre 270 808 en 2009 (+12%) et 210 070 en 2005 (+45%). Plusieurs projets de développement de l'aéroport sont en cours, notamment le projet d'une piste longue dont le coût est estimé à 200 M€. Après un

débat public, qui a débuté le 1er juillet 2011 et qui s'est terminé en décembre 2011, l'État devra publier sa décision courant mai 2012.

### Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue un enjeu fondamental puisqu'il s'agit de concilier le développement économique et les exigences de préservation de l'environnement.

Pour assurer son développement économique, des projets d'infrastructures sont prévus, comme, à titre d'illustration, le contournement routier de Mamoudzou afin d'éviter l'engorgement de la ville ou bien l'arrivée du câble de fibre optique sous-marin LION 2 en aout 2011 et le déploiement et la commercialisation du HD qui a débuté en avril 2012.

A ces grands projets, se mêlent une exigence de respect de l'environnement. Mayotte bénéficie d'un patrimoine naturel d'une grande richesse et qu'il faut protéger. Ainsi, l'île s'est dotée de moyens permettant d'assurer une protection des espaces naturels (création de six réserves forestières, espaces affectés ou acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, etc.). Ces dernières années, la première réserve naturelle nationale de Mayotte sur l'îlot de Mbouzi (2007) et le parc naturel marin de Mayotte (2010) ont été créés.

Pour garantir un développement compatible avec le respect de l'environnement, des documents de planifications ont été élaborés: schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA), schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte (SDAARM), schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), etc.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), approuvé par le décret 2009-745 du 22 juin 2009, planifie de manière indicative un développement socio-économique compatible avec le respect de l'environnement et l'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années. Une procédure de révision est actuellement en cours.

### *Enjeux sociaux*

#### Travail, emploi et formation professionnelle

Le taux de chômage évalué par l'INSEE en 2007 se situe à 26,4%. Il était de 29,3% en 2002. Le taux de chômage des jeunes de 20 à 24 ans est de 41,1%. 9128 personnes étaient inscrites comme demandeurs d'emploi (toutes catégories) à Pôle Emploi en début 2011; elles étaient 9327 en décembre de la même année. L'indemnisation du chômage par la Caisse d'Assurance Chômage de Mayotte ne concerne que les personnes licenciées pour cause économique ou pour motif personnel (261 personnes indemnisées en septembre 2010, 375 en septembre 2011). Le niveau de formation initiale des demandeurs d'emploi est relativement faible. 80 % d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au niveau V de l'éducation nationale (CAP). Au premier trimestre 2011, la situation du marché de l'emploi reste peu dynamique et les offres sont en retrait de 34 %.

Les priorités en matière de formation professionnelle concernent la lutte contre l'illettrisme (taux de 70% selon Pôle Emploi ; signature en avril 2011 du plan départemental de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme), le développement de la mobilité formation et de la mobilité emploi hors de Mayotte, le financement des contrats aidés (en 2011, 3000 contrats emploi solidarité dans le secteur non marchand, sont prévus, avec un budget prévisionnel de 12 M€).

Par ailleurs, la situation sociale a été tendue tout au long de l'année 2010, 15 conflits collectifs sont intervenus dans le secteur privé. Par ailleurs, des conflits avec TOTAL, les transports scolaires, le Service de Transport Maritimes, mais aussi les personnels enseignants du secteur public ont perturbé l'activité de l'île.

Les principales revendications des syndicats portent en autres sur la convergence entre Smig Mahorais et Smic national, l'application des conventions collectives nationales, l'évolution des retraites, l'application du code du travail national, l'intégration dans la fonction publique, la prise en compte des

anciennetés acquises, l'indexation des traitements des fonctionnaires comme dans les autres DOM, ou encore la mise en place des minima sociaux (RSA)

Enfin, la lutte contre le travail illégal constitue une priorité essentielle. Un Comité départemental de lutte antifraudes CODAF a été mis en place en mars 2011, et se compose de trois groupes opérationnels qui traiteront du travail illégal, de la fraude documentaire et de la fraude aux prestations sociales.

La crise contre la vie chère au cours du dernier trimestre 2011 a également fortement fragilisé le développement de Mayotte à court et moyen terme. Les difficultés de trésorerie des entreprises se sont accentuées. Le recours au chômage partiel a été d'une importance jamais atteinte à Mayotte (406000 heures de travail perdues) et une trentaine de petites entreprises ont licencié pour cause économique 92 salariés.

## **Systeme d'education**

En 2010, 81 506 élèves ont effectué leur rentrée scolaire à Mayotte, soit 3 903 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée précédente. Avec l'obligation de scolarisation des élèves de trois ans, ce sont 4 316 enfants de cet âge qui ont pris le chemin de l'école (1 000 de plus que l'an dernier).

Le premier degré a accueilli 51 661 élèves, soit une progression de 2 468 élèves (+4,8%) et le second degré 29 845 élèves, soit 1 435 élèves supplémentaires (+4,8%). Ces 81 506 élèves représentent plus de 43% de la population. Le nombre de jeunes quittant le système scolaire avec un diplôme est en augmentation : 1 452 bacheliers et 1 179 diplômés de l'enseignement professionnel (CAP, Bac Pro et BTS) en 2010. Le pourcentage d'une classe d'âge accédant au bac est de 40% en 2010.

Le budget total du vice rectorat a été de 262,2 M€ en 2010, soit une progression de 125% en 7 ans. Pour accueillir ces 81 506 élèves, 200 ETP supplémentaires ont été créés. L'Éducation Nationale est le premier employeur de Mayotte avec 5 841 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2011, tous relevant désormais de la Fonction Publique d'État. Ainsi, ce sont 1 553 instituteurs de Mayotte qui ont été intégrés entre 2005 et 2010.

L'enseignement agricole est assuré par le lycée agricole de Coconi et le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFFPA) sous l'autorité académique du directeur de l'agriculture et de la forêt. Le nombre d'élèves à la rentrée 2010 était de 108 pour l'AFICAM (Association pour la Formation Initiale et Continue Agricole à Mayotte) et de 173 pour le lycée.

## **Santé**

Mayotte est confrontée à des enjeux sanitaires spécifiques notamment lorsque l'on observe un niveau préoccupant de pathologies infectieuses (rougeole en 2005-2006, Chikungunya en 2006, paludisme, tuberculose, etc.).

Le système de soins est centré autour du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM), opérateur unique du territoire. Avec un budget de 135 M€ et une capacité de près de 300 lits, le CHM dispose d'un hôpital à plateau technique à Mamoudzou, de quatre centres intercommunaux à Dzaoudzi, M'Ramadoudou et Kahani, et depuis fin 2010 à Dzoumougné, et d'un réseau de 13 centres de consultations.

Le CHM a bénéficié de financements importants notamment dans le cadre du plan hôpital 2007 (opération de restructuration / agrandissement du site principal : 56 M€).

Le développement de l'Assurance Maladie se poursuit avec 113 000 personnes ayant des droits ouverts et un dossier à jour. Le CHM assure une bonne couverture territoriale et les soins aux assurés sociaux, pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie (les non assurés représentent 166 500 séjours et consultations). De plus, un accès aux soins sans entrave de paiement a été initié pour les mineurs. Enfin, les malades atteints de pathologies graves bénéficient d'une prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie au titre des ALD (Affection de Longue Durée) aussi bien dans le secteur public que libéral.

Le secteur privé repose sur 23 médecins généralistes, 8 médecins spécialistes, 39 kinésithérapeutes, 98 infirmiers, 9 dentistes et 16 pharmaciens. Mais, l'absence de CMU et d'AME,

conduit les patients à privilégier le recours au secteur public.

Par ailleurs, l'une des spécificités de l'activité de soins à Mayotte est la maternité, avec plus de 7 000 naissances par an. En valorisant sous le régime de la tarification à l'activité, les recettes s'élèveraient à 33 M€ par an, soit 24 % du budget de l'hôpital.

Enfin, le CHM a recours à un nombre important d'évacuations sanitaires. A titre d'illustration, le coût total des évacuations sanitaires des non affiliés à la charge du CHM s'est élevé à 708 000 € en 2009.

## Outils d'intervention de l'État

### 13<sup>ème</sup> contrat de projet

A l'heure de la départementalisation de Mayotte, où les collectivités locales vont devoir remplir des missions de plus en plus importantes, leur situation budgétaire s'avère fortement dégradée. Ainsi, tandis que le Conseil général observe une dette conséquente, la chambre régionale des comptes a épinglé la plupart des communes du territoire pour leur mauvaise gestion financière.

L'État dispose d'outils importants pour s'engager financièrement dans le développement du territoire mahorais. **La signature du 13<sup>ème</sup> contrat de projet** a permis de débloquer un montant de 444,4 M€ (288,7 M€ pour l'Etat et 155,7 M€ pour le Conseil général) pour la période 2008 à 2013<sup>2</sup> répartis selon 5 axes:

- Ouvrir la collectivité sur l'environnement extérieur » (haut débit)
- Favoriser un développement économique créateur d'emploi » (agriculture, pêche, formation, tourisme)
- Favoriser l'égalité des chances et valoriser l'épanouissement des individus » (culture, sport, handicap)
- Mettre en œuvre un aménagement équilibré du territoire » (route, transport collectif)
- Consolider les bases d'un développement durable du territoire » (eau, assainissement, risques naturels)

L'engagement de l'Etat sur le contrat de projet s'élève fin 2010 à 129,9 M€ pour la période 2008-2010. L'année 2010 a été marquée à cet effet par un niveau de programmation élevé, c'est-à-dire plus de 53,7 M€ d'autorisation d'engagement. En ce qui concerne les crédits de paiement, l'année 2010 marque un niveau de consommation moyen pour l'Etat, avec 32,8 M€ de mandatés, soit environ 6,0 M€ de plus qu'en 2009.

### Les autres outils de financement de l'État

D'autres outils de financement existent :

- Le Fonds mahorais de développement économique, social et culturel (FMDESC), créé par la loi du 7 décembre 2010, à hauteur de 10 M€ par an sur trois ans (répartis a priori entre le secteur public, 8M€, et le secteur privé, 2 M€)
- Le Plan de relance (2009): 13,3M€ ont été engagés et 11,6M € mandatés à ce jour<sup>3</sup>.
- Le Fonds exceptionnel d'Investissement : en 2009, 2,7 M€ ont été engagés et 2,2M€ mandatés à ce jour<sup>2</sup>. En 2010 6,0 M€ ont été engagés et 3,4 M€ mandatés à ce jour<sup>2</sup>.

### Des aides de l'État aux communes

Des aides de l'État aux communes sont également mises en place :

<sup>2</sup> Le 13<sup>ème</sup> contrat de projet prévoyait initialement un engagement financier de 550 M€ (dont 336,7 M€ par l'État) sur la période 2008-2014. Le 24 février 2011, un amendement au contrat de projet a abouti à l'amputation d'une année sur le programme initialement prévue. Le contrat ayant été ramené à 2013, les engagements financiers ont été diminués, mais en respectant la clé de répartition des financements entre État et Conseil général prévue initialement.

<sup>3</sup> Selon les montants présentés dans la fiche relative au plan de relance de l'économie et au fonds exceptionnel d'investissement le 12 juillet 2011

- Le Fonds intercommunal de péréquation (FIP): constitué de la part de l'Etat et de la part de la collectivité de Mayotte composée, pour l'essentiel, par un prélèvement d'au moins 20 % sur les recettes fiscales et douanières de la collectivité. Le montant pour 2010 est de 68,1 M€
- La Dotation globale d'équipement (DGE) : inscrite à la section investissement du budget de la commune ou syndicat de communes qui l'affecte au financement de projets de petite taille et/ou faisant intervenir des co-financements (collectivité ou fonds propres).

Enfin, la politique de coopération régionale permet, depuis la loi du 11 juillet 2001, année de la création du fonds de coopération régionale (FCR), de mieux ancrer Mayotte dans son environnement local, à partir d'actions de proximité avec les pays partenaires de la zone sud-ouest de l'océan indien. Le montant alloué pour la région est de près de 327 000€ en 2010, dont 286 000 € pour les Comores.

## Principales spécificités de Mayotte (Tableau récapitulatif)

<b>Démographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une prévision de doublement de la population en projection INSEE à l'horizon 2030 (300 000 habitants contre 186 452 recensés en 2007) ;</li> <li>- une population extrêmement jeune (plus d'un habitant sur deux - 54% de la population - a moins de 20 ans, contre 1 sur 3 à La Réunion et 1 sur 4 en métropole) avec un accroissement des mineurs isolés ;</li> <li>- une densité de population très importante (511 habitants/km<sup>2</sup> contre 113 en métropole en 2007) avec une commune chef-lieu, Mamoudzou qui concentre 28% de la population ;</li> <li>- un taux de croissance annuel moyen de 3,5% (contre 0,6% en métropole et 1,4% à La Réunion), renforcé par une importante immigration ; - une espérance de vie à la naissance H/F de 72/76 ans (2004).</li> </ul>
<b>Economie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un PIB par habitant de 6 570 euros en 2009 (très faible par rapport aux standards européen et national - 29 290 euros pour la moyenne nationale, 23 500 euros pour l'Union européenne à 27 et 17 520 euros pour La Réunion, mais très élevé comparé aux pays de la zone océan Indien – PIB dix fois supérieur à celui des Comores et vingt fois supérieur à celui de Madagascar) ;</li> <li>- un niveau de vie peu élevé (en 2005, un cinquième de la population vit sous le seuil de pauvreté) ; - un niveau de vie peu élevé (en 2005, un cinquième de la population vit sous le seuil de pauvreté) ; une balance commerciale structurellement déficitaire (372 millions d'euros) eu égard au faible niveau des exportations par rapport à celui des importations (principales importations : produits alimentaires, machines et appareils, énergie - principales exportations : ylang ylang, aquaculture) ;</li> <li>- un tissu économique composé d'entreprises de petites taille (90% des entreprises actives ont moins de 5 salariés, pourcentage à mettre en perspective avec l'économie souterraine qui demeure importante, certaines activités n'étant pas déclarées) ;</li> <li>- un tissu industriel et artisanal peu développé (6% de l'effectif salarié global, 16% de la valeur ajoutée de Mayotte) ; - une situation financière en déficit des collectivités locales et particulièrement du conseil général.</li> </ul>
<b>Emploi et chômage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un taux d'activité (41 % de la population âgée de 15 à 64 ans) à un niveau très inférieur à celui des autres DOM (60,5% à La Réunion, 57,1% en Guyane) ou de la France métropolitaine (70%), avec le secteur public comme premier employeur (54% de l'emploi total) ;</li> <li>- un taux de chômage (BIT) de 17,6% (contre 9,2% en métropole en 2010) ; la faiblesse apparente de cet indicateur est liée aux critères de définition du chômage au sens du BIT qui génèrent pour Mayotte un très fort « halo » autour du chômage, constitué de 29 600 inactifs souhaitant travailler mais non comptabilisés dans les chômeurs au sens du BIT.</li> </ul>
<b>Formation et insertion professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 70 % de taux d'illettrisme et d'analphabétisme ;</li> <li>- un nombre de jeunes sortant du système scolaire estimé entre 3 500 et 4 000, pour 1 500 emplois nouveaux par an ;</li> <li>- des infrastructures scolaires existantes qui ne correspondent pas aux évolutions démographiques (la population scolaire est passée de 54 434 élèves en 2002 à 81 506 en 2010).</li> </ul>
<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une agriculture qui concerne près d'un tiers de la population mahoraise (15 700 ménages agricoles comptabilisés lors du recensement agricole de 2010) ;</li> <li>- une agriculture majoritairement de polyculture vivrière peu professionnalisée qui représente un moyen d'autosuffisance alimentaire pour certains produits de base (banane, manioc, arbres fruitiers, légumes, élevage, ...) ou un complément de revenu et qui se caractérise par des parcelles de petite taille, un manque de formation des agriculteurs, une absence de techniques culturales et d'irrigation performantes ; - un enjeu de protection des terres agricoles et sylvicoles dans un contexte de raréfaction et cherté du foncier.</li> </ul>
<b>Alimentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une alimentation encore traditionnelle et peu diversifiée malgré une occidentalisation croissante de la société mahoraise ;</li> <li>- une consommation alimentaire couverte à 40% environ par la production agricole locale, principalement pour les fruits, légumes, tubercules, poissons et œufs ;</li> <li>- une situation nutritionnelle préoccupante et contrastée, avec la coexistence dans la même communauté voire dans les mêmes foyers, de situation de dénutrition chez les enfants et d'obésité chez les adultes, situation caractéristique d'une transition nutritionnelle rapide.</li> </ul>
<b>Pêche et</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une coexistence entre plusieurs types de pêches : une pêche industrielle thonière très moderne</li> </ul>

<b>aquaculture</b>	<p>présente de manière ponctuelle, une pêche palangrière en plein développement, et deux petites pêches artisanales et côtières, l'une à vocation économique et l'autre à vocation vivrière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une production aquacole (1ère exportation de l'île) des trois entreprises existantes inférieure à 100 tonnes, au regard d'un potentiel de production du lagon de Mayotte estimé à 10 000 tonnes ;</li> <li>- la majeure partie de la superficie agricole utile (20 700 ha) à mettre en valeur nécessitant la réhabilitation ou la création de pistes d'accès et de retenues d'eau indispensables ;</li> <li>- aucune infrastructure portuaire dédiée à la pêche excepté un projet de réhabilitation d'un ponton pour l'amarrage des palangriers ;</li> <li>- une seule coopérative maritime en mesure de traiter le produit dans des conditions sanitaires correctes.</li> </ul>
<b>Environnement et risques naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une évolution lente en matière de traitement des eaux (eaux de consommation, eaux résiduaires, assainissement et entretien du réseau pluvial) au regard de la progression des besoins. Cette situation engendre des risques sanitaires et environnementaux importants (insalubrité publique, -dégradation des cours d'eau et de la qualité des eaux du lagon, ...)</li> <li>- de nombreux défis en matière de gestion et de traitement des déchets ;</li> <li>- un taux de dépendance en énergie fossile conséquent (91,7% en 2009) ;</li> <li>- des risques naturels importants : glissements de terrains, inondations, coulées de boues, cyclones et tempêtes tropicales.</li> </ul>
<b>Logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des réflexions en cours sur la résorption de l'habitat insalubre (des zones d'habitations précaires et informelles à forte insalubrité subsistent malgré une progression de l'habitat en dur qui représente aujourd'hui 57% du parc) et des besoins importants en matière de logements sociaux ;</li> <li>- un manque important de logements sociaux ;</li> <li>- un contexte de raréfaction et de cherté du foncier.</li> </ul>
<b>Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une destination touristique peu développée (fréquentation touristique en 2010 : 52 800 touristes contre 200 000 à La Réunion) qui concerne 7% des entreprises actives et 2% des effectifs salariés.</li> </ul>
<b>Données sanitaires et sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une structuration de l'offre de santé insuffisante (notamment en matière d'organisation territoriale des soins de premier secours, de modernisation du plateau technique du centre hospitalier de Mamoudzou, de structuration d'un réseau de services et d'établissements pour personnes handicapées jeunes et adultes, ...)</li> <li>- une forte prévalence des risques sanitaires et environnementaux, sources de maladies infectieuses;</li> <li>- un système de protection sociale incomplet (absence de régimes spéciaux) ;</li> <li>- des problèmes de malnutrition et d'alimentation des enfants.</li> </ul>
<b>Transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des infrastructures aéroportuaires à développer (projet de piste longue, ...)</li> <li>- un réseau routier saturé autour de Mamoudzou avec plus de 19 000 véhicules/jour sur l'axe Nord (Rn1) et sud (Rn2) avec un transit très faible de l'ordre de 6% ;</li> <li>- un réseau routier national à adapter ; - un réseau routier départemental et communal en déficit d'entretien ; - un transport urbain assuré par des taxis sous licence locale préfectorale avec un coût de transport assumé intégralement par le passager ;</li> <li>- un transport inter-urbain sous licence locale préfectorale organisé par secteur de façon inégale avec un coût de transport intégralement supporté par le passager ;</li> <li>- une liaison Petite-Terre/Grande-Terre saturée par le système de barge mixte (véhicules, piétons) à améliorer pour être en adéquation avec d'une part le flux pendulaire quotidien et les arrivées et départs de l'aéroport (310 000 pax en 2010, perspective de 600 000 en 2025).</li> </ul>
<b>Equipements culturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un déficit en matière d'équipements culturels : aucune structure de création ou de diffusion pour le spectacle vivant, des MJC bien réparties sur l'ensemble du territoire et qui pourraient servir de lieux intermédiaires mais qui ne sont la plupart du temps que des coquilles vides et abîmées, les communes ne pouvant en assurer ni le fonctionnement, ni l'entretien, une seule salle de cinéma qui ne fonctionne que de manière aléatoire, pas d'équipement adapté pour l'enseignement de la musique, de la danse ou des arts plastiques, pas de musée d'histoire, ni aucune galerie d'art institutionnelle.</li> </ul>
<b>Ouverture sur l'environnement régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des échanges avec les pays voisins qu'il convient de développer afin de mieux ancrer Mayotte dans son environnement régional (actions avec les territoires partenaires prioritaires : Union des Comores, Madagascar, Mozambique et avec de nouveaux pays : Seychelles, Maurice) ;</li> <li>- une coopération croisée à intensifier avec La Réunion ;</li> <li>- un partenariat avec les TAAF à consolider.</li> </ul>

# **Orientation stratégique n°1 - Atteindre l'égalité juridique dans le cadre de la départementalisation et de la rUPéisation de Mayotte**

## **Objectif 1.1 - Accompagner l'évolution du statut européen de Mayotte**

### **Action 1.1.1 - Transposer et adapter la réglementation européenne**

Services pilotes : Préfecture

#### **Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Mayotte devrait accéder au statut de région ultra périphérique (RUP) et bénéficier, au 1er janvier 2014, de fonds européens (Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)) en faveur de son développement socio-économique et environnemental. Il s'agit d'un exercice inédit et les enjeux qui y sont liés pour le développement de Mayotte sont considérables compte tenu des spécificités de l'île et des retards structurels à combler.
Descriptif de l'action	Le changement de statut implique la reprise de l'acquis de l'Union européenne sous réserve des dérogations et aménagements au titre de l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, et des périodes d'adaptation à évaluer.
Services et partenaires associés	Ensemble des services déconcentrés de l'Etat à Mayotte.
Objectifs opérationnels	- Respect de l'acquis communautaire ; - Identification des sources potentielles de contentieux et détermination des dérogations ou délais d'application qui seront demandées par la France lors de l'instruction du dossier par la Commission européenne pour le compte du Conseil européen.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Rapprochement en cours entre le droit applicable à Mayotte et le droit national, notamment par voie d'ordonnances publiées au plus tard en juin 2012.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Publication des ordonnances au plus tard en juin 2012 permettant le rapprochement entre le droit applicable à Mayotte et le droit national.
Indicateurs	Décision de "RUPéisation" de Mayotte par le Conseil européen (décision attendue pour juin 2012).
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Ordonnances de juin 2012 ; - Décision de "RUPéisation" de Mayotte attendue pour juin 2012.

### **Action 1.1.2 - Construire l'architecture des programmes européens et définir les modalités de**

gestion des futurs fonds européens pour Mayotte

**Services pilotes : Préfecture**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Mayotte devrait accéder au statut de région ultra périphérique (RUP) et bénéficier, au 1er janvier 2014, de fonds européens (Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)) en faveur de son développement socio-économique et environnemental. Il s'agit d'un exercice inédit et les enjeux qui y sont liés pour le développement de Mayotte sont considérables compte tenu des spécificités de l'île et des retards structurels à combler.
Descriptif de l'action	Préparer la rédaction des futurs programmes européens.
Services et partenaires associés	Ensemble des services déconcentrés de l'Etat à Mayotte + collectivités + acteurs socio-professionnels.
Objectifs opérationnels	Définition d'un plan d'action pour Mayotte : sans attendre l'adoption des règlements communautaires définitifs (prévue pour fin 2012), il s'agit dès à présent de préparer une stratégie de projets pour Mayotte, en liaison notamment avec la rédaction du PASE Mayotte 2011-2013 et de l'ensemble des documents stratégiques du territoire. Mayotte doit en effet dès aujourd'hui décliner les principaux enjeux et priorités à venir pour l'île.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Permettre à Mayotte de bénéficier de l'enveloppe des fonds européens en 2014.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Une enveloppe de 2 millions d'euros (2012-2013) a été allouée par l'Union européenne pour accompagner Mayotte dans cet exercice (notamment par l'organisation de formations, la réalisation d'études préalables, etc.). Cette enveloppe qui sera gérée par la préfecture et l'Agence de services et de paiement, devrait être disponible au cours du 1er semestre 2012. Une mission conjointe DéGéOM/DATAR/CICC/ SGAE/DPMA/DGPAAT/DGEFP et une mission de la Commission européenne (mars 2012) ont également permis de mener une expertise sur la programmation des fonds européens à Mayotte et sur les moyens locaux à mettre en place.
Indicateurs	Rédaction des programmes européens, organisation des services (transformation du SGAER de Mayotte en SGAR, avec constitution d'une mission Europe, renforcement des services).
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'enveloppe des 2 millions d'euros pour les travaux préparatoires ;</li> <li>- Mise en place des moyens humains, notamment au SGAER, et de l'organisation administrative de gestion ;</li> <li>- Elaboration du diagnostic territorial ;</li> <li>- Mise en place des formations ;</li> <li>- Rédaction des programmes européens.</li> </ul>

**Action 1.1.3** - Former et professionnaliser dans une démarche interministérielle les acteurs locaux qui seront chargés d'instruire, de suivre et de contrôler les différents dossiers de demande de fonds européens

**Services pilotes :** Préfecture

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Mayotte devrait accéder au statut de région ultra périphérique (RUP) et bénéficier, au 1er janvier 2014, de fonds européens (Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)) en faveur de son développement socio-économique et environnemental. Il s'agit d'un exercice inédit et les enjeux qui y sont liés pour le développement de Mayotte sont considérables compte tenu des spécificités de l'île et des retards structurels à combler.
Descriptif de l'action	Former et professionnaliser dans une démarche interministérielle les agents des services déconcentrés qui seront chargés d'instruire, de suivre et de contrôler les différents dossiers de demande de fonds européens l'organisation, le suivi et la gestion des futurs fonds européens pour la période 2014-2020.
Services et partenaires associés	Ensemble des services déconcentrés de l'Etat à Mayotte + collectivités.
Objectifs opérationnels	Former et professionnaliser dans une démarche interministérielle les agents des services déconcentrés et des collectivités qui seront chargés d'instruire, de suivre et de contrôler les différents dossiers de demande de fonds européens.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Assurer la gestion de l'enveloppe des fonds en 2014.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Une enveloppe de 2 millions d'euros (2012-2013) a été allouée par l'Union européenne pour accompagner Mayotte dans cet exercice (notamment par l'organisation de formations, la réalisation d'études préalables, etc.). Cette enveloppe qui sera gérée par la préfecture et l'Agence de services et de paiement, devrait être disponible mi-mars 2012. Une mission conjointe DéGéOM/DATAR/CICC/SGAE /DPMA/DGPAAT/DGEFP et une mission de la Commission européenne (mars 2012) ont également permis de mener une expertise sur la programmation des fonds européens à Mayotte et sur les moyens locaux à mettre en place. Un séminaire sur les fonds européens sera également organisé en septembre 2012.
Indicateurs	Organisation des services (transformation du SGAER de Mayotte en SGAR, constitution d'une mission Europe), renforcement des services déconcentrés.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Gestion de l'enveloppe des 2 millions d'euros pour les travaux préparatoires et mission conjointe ; - Mise en place de formations ; - Septembre 2012 : Séminaire.

## Action 1.1.4 - Promouvoir l'intégration et la coopération régionale de Mayotte

Services pilotes : Préfecture - SGAER

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	La politique de coopération régionale permet depuis la loi du 11 juillet 2001, année de la création du fonds de coopération régionale à Mayotte (FCR), de mieux ancrer Mayotte dans son environnement, à partir d'actions de proximité menées avec les pays partenaires de la zone sud-ouest de l'océan Indien. Les pays prioritaires sont l'Union des Comores, Madagascar et le Mozambique. Maurice et les Seychelles demeurent éligibles au fonds de coopération régionale, outil financier de la coopération régionale.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intégrer Mayotte dans son environnement régional ;</li><li>- Développer la coopération régionale dans la perspective de la transformation de Mayotte en région ultra périphérique (RUP) ;</li><li>- Promouvoir et accompagner les porteurs de projets dans des secteurs structurants et/ou prioritaires ;</li><li>- Travailler à la mise en œuvre de la lisibilité et de la cohérence des actions menées par la France dans la zone océan Indien par une meilleure coordination des actions menées par les départements de la Réunion et de Mayotte ;</li><li>- Développer des actions de coopération régionale structurantes avec les pays de la zone sud-ouest de l'océan Indien dont les pays prioritaires, Union des Comores et Madagascar ;</li><li>- Consolider les relations de partenariat avec les partenaires de la coopération régionale décentralisée ;</li><li>- Accompagner les actions de coopération régionale depuis l'appel à projets jusqu'à son financement, sa concrétisation, son bilan et son évaluation.</li></ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bénéficiaires de l'action de coopération régionale dans le secteur déterminé ;</li><li>- Secrétariat général pour les affaires économiques et régionales ;</li><li>- Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;</li><li>- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;</li><li>- Agence de santé océan Indien ;</li><li>- Direction des affaires culturelles ;</li><li>- Bureau de la communication interministérielle ;</li><li>- Service des systèmes d'information et de communication ;</li><li>- Service interministériel de défense et de protection civile ;</li><li>- Délégation aux droits des femmes et à l'égalité ;</li><li>- Plate forme CHORUS ;</li><li>- Trésorerie générale ;</li><li>- Chambres consulaires et tout autre service en tant que de besoin ;</li><li>- Ambassades, services de l'État, Conseil général.</li></ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"><li>- Appel à projets, consultation des services, gestion du comité de gestion 1 à 2 fois l'an, suivi des projets retenus du point de vue administratif et financier et bilan et évaluation des actions ;</li><li>- Soutenir les projets de coopération en lien avec les postes diplomatiques, les services de l'État et le conseil général ;</li><li>- Accompagner les projets dans les secteurs de l'économie, l'agriculture, l'artisanat, le tourisme, la santé, l'éducation, la formation professionnelle et la culture ;</li><li>- Assurer le secrétariat du comité de gestion et la gestion du FCR ;</li><li>- Orienter l'utilisation du fonds de coopération régionale vers des projets structurants, à forte valeur ajoutée et lisibles pour la population ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le relais des appels d'offres de la coopération décentralisée lancée par le ministère des affaires étrangères auprès des collectivités territoriales ;</li> <li>- Participer aux missions dans les pays partenaires en tant que de besoin ;</li> <li>- Participer au comité de gestion de La Réunion dans le cadre des échanges croisés Mayotte-Réunion.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Concrétisation de projets structurants et pérennité des actions qui correspondent aux attentes des populations.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Humain : 2 ETP (équivalent temps plein) et un Financier : budget FCR – BOP 123 - Action 7 ;</li> <li>- Perspectives : programme européen de coopération territoriale.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis 2010, annuaire des acteurs de la coopération régionale à Mayotte avec la reprise des actions ;</li> <li>- Bilan des actions de la coopération régionale et mise en ligne sur le site internet de la préfecture ;</li> <li>- Intervention des porteurs de projets devant le comité de gestion pour faire le bilan de leurs actions.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

Montants alloués par le FCR Mayotte 2004-2011 aux partenaires de la zone de l'océan Indien :

	Comores €	Madagascar €	Mozambique €	Autres €	Total FCR €
FCR 2003	235 135.00	137 939.00	2 926.00		376 000.00
FCR 2004	217 596.00	19 600.00	35 600.00	10 000.00	282 796.00
FCR 2005	146 382.00	45 000.00	32 625.00	39 278.00	263 285.00
FCR 2006	342 786.50	59 154.00	15 000.00	5 885.00	422 825.50
FCR 2007	181156.00	12 000.00	0.00	34 835.00	227 991.00
FCR 2008	61 739.83	225 740.17	0.00	46 000.00	333 480.00
FCR 2009	305 876.00	20 000.00	0.00	30 000.00	355 876.00
FCR 2010	286 424.00	7 722.00	0.00	32 597.00	326 743.00
FCR 2011	150 646.00	54 430.00	0.00	66 137.00	271 213.00
<b>Total Pays</b>	<b>1 927 741.33</b>	<b>581 585.17</b>	<b>86 151.00</b>	<b>264 732.00</b>	<b>2 860 209.50</b>

## Objectif 1.2 - Conforter le processus engagé de départementalisation

### Action 1.2.1 - Poursuivre l'actualisation et l'adaptation du code du travail de Mayotte

Services pilotes : DIECCTE Pôle T

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Depuis avril 2011, Mayotte est devenue le 101<sup>ème</sup> département français. Ce changement de statut de Mayotte induit un passage du principe de spécialité législative au principe d'identité. Ce qui signifie que l'application des textes adoptés après le passage au régime d'identité ne nécessite aucune mention expresse.</p> <p>Plusieurs interventions législatives ont pu contribuer à préparer le rapprochement des législations. Dès 1991, le législateur a édicté un "code du travail applicable à la collectivité territoriale de Mayotte" en remplacement du code du travail de l'outre-mer de 1952.</p> <p>En 2007, le statut de l'île a évolué : elle est devenue une collectivité d'outre-mer soumise au régime de l'identité législative, hormis dans un certain nombre de domaines, comme le droit syndical, le droit du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. A l'exception de ces domaines, le droit national est devenu directement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2008. La loi du 7 décembre 2010 a prévu l'adaptation par ordonnances de la "législation du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle".</p> <p>Cette transposition impose un lourd travail de recodification : il convient en effet de réécrire des pans entiers de textes pris antérieurement à la départementalisation.</p> <p>Ce travail doit être mené en concertation avec les membres de la Commission Consultative du Travail de manière à préserver l'emploi et éviter pour les entreprises des ruptures trop importantes qui pourraient générer des difficultés d'application.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la réflexion sur les projets d'ordonnances qui devront être prises en 2012 ;</li> <li>- Informer et former les partenaires sociaux sur la mise en application de ces ordonnances, après leur adoption ;</li> <li>- Poursuivre l'alignement du SMIG net à Mayotte sur le SMIC net métropolitain en trois ans d'ici 2015.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Membres de la CCT, partenaires sociaux, CSSM, CACM, Pôle emploi, INSEE.
Objectifs opérationnels	Poursuivre la convergence entre le droit du travail à Mayotte et le droit national en maintenant les équilibres économiques et sociaux.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parvenir à un alignement dans les délais impartis concernant le SMIG ;</li> <li>- Accompagner les évolutions législatives et réglementaires dans le cadre de matinales ;</li> <li>- Former les partenaires sociaux et accompagner les entreprises dans les évolutions attendues.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du Pôle Travail (SCT, Inspection du travail) ;</li> <li>- BOP 111: 46 300 €.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du SMIG ;</li> <li>- Nombre de matinales, brochures, etc.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Avant fin 2012.

**Action 1.2.2** - Assurer la mise aux normes des barques de pêche**Services pilotes** : UT DMSOI, Commissaire au développement endogène**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Insuffisance générale de matériel de sécurité à bord des barques de pêche.
Descriptif de l'action	Inciter les armateurs à s'équiper en matériel de sécurité.
Services et partenaires associés	UT DMSOI, CDE, CAPAM, COPEMAY, Conseil général, SGAER.
Objectifs opérationnels	Respect des prescriptions édictées par la CRS de la DM SOI en juin 2011.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Mise aux normes de 100 barques en 2012 ; - Mise aux normes de 100 barques en 2013.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- 0,5 ETP A et 1 ETP B ; - Aides financières par le biais du contrat de projet (COREPAM).
Indicateurs	.Nombre de navires en règle / total flottille.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Avant fin 2013

**Action 1.2.3** - Responsabiliser les collectivités sur leurs finances locales

**Services pilotes :** Préfecture-Direction des relations avec les collectivités locales (bureau du contrôle budgétaire), Services de la Trésorerie générale (Pairie départementale et Trésorerie municipale)

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	La situation budgétaire et financière des collectivités locales mahoraises est dégradée à la veille de la mise en place du régime des finances locales de droit commun (instauration de l'octroi de mer et de la fiscalité locale en 2014) et de la rupéisation. En 2011, 15 collectivités sur 25 ont fait l'objet d'une saisine de la Chambre régionale des comptes et le budget de 10 collectivités a été réglé par le Préfet.
Descriptif de l'action	1 - Elaboration d'une nouvelle convention de restructuration financière du département de Mayotte (mission DEGEOM/AFD/Préfecture en février 2012) ; 2 - Mise en place du réseau d'alerte pour l'ensemble des collectivités locales mahoraises depuis 2011 (réunions en mars et octobre) et suivi des impayés vis-à-vis des entreprises ; 3 - Accompagnement des collectivités territoriales de Mayotte dans leur gestion financière (à la demande de la ministre de l'outre-mer et du président du conseil général). Mission d'un expert de la gestion financière auprès des services du conseil général en mars 2011 à l'initiative du CNFPT et cycle de formation des responsables financiers et des élus.
Services et partenaires associés	- DéGéOM ; - Direction des relations avec les collectivités locales (préfecture) ; - Services de la Trésorerie générale (Pairie départementale et Trésorerie municipale) ; - Agence Française de Développement ; - Chambre régionale des comptes ; - CNFPT.
Objectifs opérationnels	- Impulser une réorganisation des services financiers à Mayotte ; - Préparer la mise en place du régime des finances locales de droit commun (octroi de mer et fiscalité locale) et l'octroi de fonds européens dans le cadre de la rupéisation.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Retour à l'équilibre budgétaire des collectivités locales en situation dégradée d'ici 2014 et règlement des dettes vis-à-vis des entreprises ; - Préparation des services financiers à la mise en place du régime des finances locales de droit commun (octroi de mer - fiscalité locale) et l'octroi de fonds européens dans le cadre de la rupéisation.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Signature d'une nouvelle convention de restructuration financière entre l'Etat et le Département de Mayotte ; - Soutien financier exceptionnel de l'Etat (plan de relance, FEI, FMDESC,...), de l'Europe et implication de l'AFD pour contribuer au financement des investissements notamment du conseil général ; - Audit des pratiques financières à Mayotte par des experts extérieurs ; - Cycle de formation dans le domaine financier étalé sur une période de 18 mois proposée au cadres financiers (2 promotions : 2011-2012 et 2012- 2014).
Indicateurs	- Nombre de saisines de la Chambre régionale des comptes ; - Nombre de procédures de mandatement d'office ; - Taux de réalisation de la section d'investissement.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Remise d'un rapport par la DéGéOM sur l'élaboration d'une convention de restructuration financière du Département de Mayotte en avril 2012, et le cas échéant, signature de la convention au premier semestre 2012 ; - Réunions du réseau d'alerte.

**Action 1.2.4** - Créer un dispositif d'accompagnement de la population sur les évolutions des textes

**Services pilotes** : Préfecture

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	L'évolution institutionnelle de Mayotte soulève de nombreuses interrogations au sein de la population mahoraise. Si la départementalisation a été attendue pendant de nombreuses années, son contenu ou son impact sont souvent méconnus des administrés. Culturellement, la communication locale repose sur l'oralité et non sur l'écriture. Elle est de fait souvent partielle, voir partisane, et les rumeurs constituent la principale base de réflexion des mahorais.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition du public d'un numéro de téléphone et d'une adresse de messagerie électronique où peuvent être déposées des questions ;</li> <li>- Réponses apportées par la préfecture après consultation du ou des services concernés ;</li> <li>- Organisation d'exposés ou de conférences sur des sujets concernant le grand public.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Tous les services de l'Etat et l'ensemble de ses partenaires.
Objectifs opérationnels	La divulgation de l'information et la compréhension de l'évolution statutaire de l'île par le plus grand nombre d'administrés.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure connaissance, par le plus grand nombre, du département en tant que division administrative du territoire français ;</li> <li>- Une plus grande communication sur l'application progressive du droit commun ;</li> <li>- Une plus grande clarté sur les enjeux à venir tels que ceux relatifs à la fiscalité locale.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Création d'un poste de coordonnateur.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'appels reçus ;</li> <li>- Nombre de courriels reçus ;</li> <li>- Nombre de réponses délivrées ;</li> <li>- Nombre d'exposés ou conférences réalisées ;</li> <li>- Fréquentation moyenne des exposés ou conférences.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'un tableau hebdomadaire relatif aux appels et courriels reçus, aux sujets abordés, aux réponses données et aux services sollicités ;</li> <li>- Rédaction de comptes-rendus relatifs aux exposés ou conférences.</li> </ul>

## Objectif 1.3 - Moderniser les services de l'État (Mutualisation transversale)

**Action 1.3.1** - Mettre en œuvre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'État

**Services pilotes** : Préfecture - Direction des ressources et de la coordination interministérielle

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La décentralisation, récente, a entraîné une certaine confusion dans la répartition des implantations immobilières de l'Etat et de la collectivité départementale de Mayotte (imbrication des locaux, cas de locaux appartenant à l'Etat construits sur des terrains appartenant à la CDM) qui appellent une régularisation par des échanges fonciers entre l'Etat et la CDM.</p> <p>De nombreuses spécificités mahoraises accroissent les difficultés techniques et administratives : code de la construction non applicable, garantie décennale, communes sans fiscalité propre et sans capacité financière, foncier non régularisé...</p>
Descriptif de l'action	Mise en oeuvre d'un groupe de travail, à travers la CRSTIE (cellule régionale de suivi technique de l'immobilier de l'Etat) qui, étape par étape, rationalisera la gestion de l'immobilier à Mayotte
Services et partenaires associés	- Tous les services de l'Etat ; - France Domaine.
Objectifs opérationnels	- Mise à plat de la répartition des implantations immobilières avec une attribution définitive du terrain ou du bâti à l'entité concernée ; - Rationalisation de l'utilisation du patrimoine immobilier de l'Etat.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Attributions claires en matière de propriété ; - Mise en oeuvre d'échanges fonciers.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Renforcer l'effectif de France Domaine à Mayotte ; - Signature de conventions d'échanges fonciers.
Indicateurs	- Fréquence des réunions du groupe de travail ; - Nombre de conventions d'échanges fonciers signées.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Mise en oeuvre de la première réunion du groupe de travail (préfecture-France domaine, services de l'état concernés) en mai 2012 ; Rédaction de nouvelles conventions d'échanges fonciers avec le Conseil général en novembre 2012.

### Action 1.3.2 - Créer une cellule interministérielle sur les marchés publics

Services pilotes : Préfecture - Direction des ressources et de la coordination interministérielle

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Les services de l'Etat ne disposent pas tous d'une cellule des marchés. La complexité et les modifications constantes du code des marchés publics, ajoutées à l'extension de son application à Mayotte, 101ème département, ont rendu nécessaire la mise en commun des compétences de chaque service dans ce domaine.
Descriptif de l'action	Mettre en place une cellule interministérielle des marchés publics.
Services et partenaires associés	Tous les services de l'Etat.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réunions régulières de cette cellule sur les évolutions du code ou des procédures ;</li><li>- Réunions plus ponctuelles à la demande, sur un thème ou problème particulier rencontré par l'un des services ;</li><li>- Echange d'informations par le biais d'une boîte mail dédiée ;</li><li>- Mise en oeuvre d'une veille documentaire ;</li><li>- A terme, création d'une cellule interministérielle pérenne, partagée, qui remplacera les réunions régulières des référents marchés publics.</li></ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Partage des compétences pour une meilleure gestion de la procédure de passation des marchés publics et de leur suivi ;</li><li>- Moins de recours contentieux ;</li><li>- Meilleur suivi ;</li><li>- Accroissement du nombre de marchés mutualisés ;</li><li>- Structure pérenne active en place.</li></ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un référent "marchés publics" par service avec à terme une cellule interministérielle "marchés publics" pérenne ;</li><li>- Animation des réunions par le bureau de la coordination interministérielle de la préfecture (convocation des réunions, établissement de l'ordre du jour...).</li></ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de réunions régulières de la cellule ;</li><li>- Nombre de réunions à thème de la cellule ;</li><li>- Nombre de marchés mutualisés.</li></ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	A ce jour, la liste des référents par service est établie. Fin avril – début mai 2012, première réunion des référents marchés publics des différents services de l'Etat et mise en oeuvre officielle de la cellule interministérielle sur les marchés publics.

### Action 1.3.3 – Mettre en place un Pôle juridique contentieux commun

Services pilotes : Préfecture - DRCL, DIIC

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	De plus en plus de décisions de l'administration sont contestées par les usagers. Les services de l'Etat ne disposent pas tous de l'expertise requise en matière de contentieux. Face à cette augmentation très importante des recours et à la spécialisation de cabinets d'avocats, il est indispensable que l'Etat s'organise en mutualisant ses compétences et ses moyens.
Descriptif de l'action	Créer un pôle juridique contentieux interministériel et commun à l'ensemble des services de l'Etat.
Services et partenaires associés	L'ensemble des services de l'Etat.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"><li>- Constituer un réseau de référents ;</li><li>- Echange d'informations et de bonnes pratiques ;</li><li>- Réunions thématiques ;</li><li>- Assurer une veille juridique.</li></ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	L'objectif de cette mutualisation est de professionnaliser l'activité contentieux, de sécuriser les décisions administratives et d'aboutir à terme à une structure pérenne.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Un référent contentieux par service dans la perspective de la création d'un pôle juridique mutualisé qui nécessitera à terme l'affectation d'un minimum de 3 agents de catégorie A.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de réunions ;</li><li>- Nombre de réunions thématiques ;</li><li>- Nombre de contentieux ;</li><li>- Taux de contentieux gagnés par les tiers ;</li><li>- Taux de contentieux gagnés par l'Etat.</li></ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	La liste des référents vient d'être constituée.

## Objectif 1.4 - Assurer le pilotage, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques (notamment développement des indicateurs des différents services)

### Action 1.4.1 - Créer un réseau d'innovation technique agricole multi filières

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La volonté affichée dans le plan Mayotte 2015 d'augmentation tant quantitative que qualitative de la production agricole mahoraise passera inmanquablement par un accroissement de la professionnalisation du secteur, par l'obtention de références technico économiques et par la formation de tous les acteurs. Le CIRAD, dans les domaines de la recherche appliquée et du transfert d'innovations, l'EPN de Coconi dans les domaines de la formation, de l'expérimentation et de la démonstration et la CAPAM dans celui de la vulgarisation concourent à cet objectif de professionnalisation croissante des acteurs de l'agriculture mahoraise. Dans ce contexte et afin d'améliorer l'efficacité du travail de chacun, la nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer du lien entre les partenaires cités et avec les organisations professionnelles (ADEM, COOPAC, COMAVI, l'AMMEFLHORC...);</li> <li>- de capitaliser les expériences et les outils ;</li> <li>- de faire vivre le dispositif ;</li> </ul> <p>est plus que jamais capitale et justifie la création d'un poste d'animateur réseau qui confortera et élargira l'activité du chef de projet de l'EPN (poste DGER).</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connexions établies avec l'ACTA, les partenaires de la recherche (CIRAD, INRA...) et de l'enseignement supérieur ;</li> <li>- Concertation régulière des partenaires professionnels et institutionnels locaux dans le cadre du CPR ;</li> <li>- Finalisation d'au moins un itinéraire technique pour chaque secteur de production agricole (élevage, maraîchage, vivrier...) et pour la transformation ;</li> <li>- Amorce d'un réseau d'ateliers de références constitué d'au moins 5 exploitations agricoles en plus de l'exploitation de l'EPN.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : CIRAD, DAAF-SFD et ACTA ;</li> <li>- Partenariats: CAPAM, EPN, CAPAM, ADEM, COOPAC, COMAVI, l'AMMEFLHORC...</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hiérarchiser les productions agricoles à traiter (en partenariat étroit avec le CIRAD, la CAPAM et les OPA) et proposer ce choix pour validation lors du Comité de Pilotage Régional ;</li> <li>- Recenser les attentes des partenaires et des institutionnels ;</li> <li>- Recenser les données économiques relatives aux productions agricoles insulaires ;</li> <li>- Recenser les pratiques agricoles locales, sources de recommandations techniques et d'innovations.</li> </ul> <p>Pour chaque production agricole retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir en lien avec les partenaires des itinéraires techniques à recommander à Mayotte ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer des lieux servant de terrains d'application (exploitations d'agriculteurs partenaires, de l'EPN, station de Dembeni...);</li> <li>- Mettre en œuvre les itinéraires techniques, les tester et les valider.</li> </ul> <p>Pour chaque itinéraire technique testé et validé définir les modalités de transfert des informations en fonction des cibles (agriculteurs, techniciens des OPA, enseignants et formateurs, personnels de l'exploitation de l'EPN) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des outils pédagogiques adaptés aux différents publics ;</li> <li>- Mettre en œuvre les itinéraires de façon démonstrative ;</li> <li>- Réaliser des actions de formation continue et des supports de communication (journées à thème, supports à distribuer...).</li> </ul> <p>Dans le cadre d'une collaboration avec la CAPAM et les organisations professionnelles agricoles, produire des références en vue de développer le conseil en exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir des outils de collecte de données ;</li> <li>- Collecter et analyser les données ;</li> <li>- Définir des indicateurs de performance technico-économiques des productions agricoles.</li> </ul> <p>Faire vivre le dispositif en créant des synergies entre partenaires et en animant le réseau.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hiérarchisation des productions agricoles à traiter ;</li> <li>- Définition en lien avec les partenaires des itinéraires techniques à recommander à Mayotte, détermination des lieux servant de terrains d'application, mise en œuvre des itinéraires techniques, les tester et les valider ;</li> <li>- Pour chaque itinéraire technique testé et validé, définition des modalités de transfert des informations en fonction des cibles ;</li> <li>- Dispositif actif comportant des synergies entre partenaires et animation du réseau.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Création d'un poste d'animateur du réseau d'innovation technologique
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions annuel du CPR ;</li> <li>- Nombre d'itinéraires techniques finalisés.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hiérarchiser les productions agricoles à traiter : 2012-2015 ;</li> <li>- Itinéraires techniques à recommander à Mayotte, déterminer les lieux servant de terrains d'application, les tester et les valider : 2012-2015 ;</li> <li>- Pour chaque itinéraire technique testé et validé, définir les modalités de transfert des informations en fonction des cibles : 2012-2015 ;</li> <li>- Création des synergies entre partenaires et animation de réseau : 2012-2015.</li> </ul>

## Action 1.4.2 - Publier les mercuriales hebdomadaires et de notes de conjoncture

Services pilotes : DAAF

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	La commercialisation des produits agricoles locaux souffre d'un double problème ; d'un côté une insatisfaction de la demande locale en produits locaux et de l'autre des producteurs, qui ne réussissent pas toujours à vendre leurs produits. Par ailleurs, les prix des denrées sont soumis à des variations liées à la saisonnalité qui influe sur l'offre et la demande. La crise liée à la cherté de la vie de fin 2011 a mis en exergue l'importance du prix des denrées alimentaire. Dans ce contexte, un suivi des prix de certaines denrées alimentaires importées est attendu par nos partenaires.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>- Informer la DAAF et ses partenaires des prix agricoles constatés ;</li><li>- Informer la DAAF et ses partenaires par l'analyse des données conjoncturelles trimestrielles ;</li><li>- Participer à l'observatoire des prix.</li></ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF-Service d'Informations Statistiques et Economiques (SISE) ;</li><li>- Partenariat : DIECCTE, Préfecture.</li></ul>
Objectifs opérationnels	<p>Production d'outils de communication rapportant les évolutions des prix constatés sur les différents marchés de l'île et une analyse des conditions de production et commercialisation sous forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Plaquettes mercuriales hebdomadaires ;</li><li>- Notes de conjoncture trimestrielle.</li></ul> <p>Outre les productions agricoles endogènes, les prix d'un certain nombre de produits alimentaires « stratégiques » seront inclus dans ces suivis. Par ailleurs, une réflexion sera menée sur la pertinence de créer un observatoire des importations dans les domaines alimentaire et agricole.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mercuriales hebdomadaires ;</li><li>- Notes de conjoncture trimestrielles.</li></ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Moyens humains du personnel SISE : 3 agents pour les mercuriales et 2 agents pour les notes de conjonctures.
Indicateurs	Nombre de publications régionales réalisées par le SISE.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mercuriales hebdomadaires : 2012-2015 ;</li><li>- Notes de conjoncture trimestrielles : 2012-2015.</li></ul>

### Action 1.4.3 – Développer l'analyse territoriale au service de la prospective

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La DAAF, par le biais de ses missions recueille une somme d'information importante, souvent insuffisamment valorisée. Par ailleurs, un référentiel géographique est développé par le Service d'Informations Statistiques et Economique (SISE) afin de regrouper toutes les informations éparées sur les acteurs du monde agricole (RGE : Référentiel à grande échelle, BD_Ortho, Litto3D, GEOSUD, photos satellites, cadastre, occupation du sol...) récupérées par ses services techniques et ses partenaires.</p> <p>L'ensemble de ces données est fondamental pour affiner la connaissance du territoire, des productions et de ses aspects économiques. Sur la base de ces connaissances, le SISE réalisera des études prospectives qui serviront à la définition de la politique agricole locale. Une approche transversale permettra aussi la valorisation de ces données au service d'autres politiques.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration et valorisation des données géographiques de la DAAF (Recensement Agricole 2010, Suivi des aides agricoles, inventaire forestier...);</li> <li>- Animation du projet GéoMAP et formations des correspondants SIG;</li> <li>- Prospective menée grâce à la réalisation d'analyses territoriales pluridisciplinaires (Schéma Directeur de l'Aménagement Agricole et Rural de Mayotte, typologie de l'occupation du sol...);</li> <li>- Mutualisation des données au niveau régional via la plate-forme d'information géographique;</li> <li>- Application de la directive Européenne INSPIRE (catalogue des données environnementales).</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF-SISE;</li> <li>- Partenariat : Services de la DAAF / Membres du Club SIG de Mayotte (Administrations, Collectivités, EPIC...);</li> <li>- Organismes de recherche (Maison de la télédétection, CNRS, CIRAD, BRGM...);</li> <li>- Privés (Bureau d'études ...).</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'expertise territoriale au service de la prospective dans les domaines de compétences du MAAPRAT;</li> <li>- Assistance technique aux services de la DAAF par l'élaboration et le développement d'outils de gestion de données géoréférencées (et participation au club SIG de Mayotte);</li> <li>- Mise en place d'une base de données géoréférencées structurée nationale (GéoMAP);</li> <li>- Cartographie de l'occupation des sols par la valorisation de données de télédétection;</li> <li>- Animation du réseau régional d'utilisateurs de l'information géographique;</li> <li>- Appui à l'émergence d'une plate-forme régionale d'information géographique.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance technique en matière de géomatique;</li> <li>- Mise en œuvre du projet GéoMAP;</li> <li>- Valorisation des données de la DAAF;</li> <li>- Animation du réseau régional d'utilisateurs de l'information géographique;</li> <li>- Plate-forme régionale d'information géographique.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Moyens humains du personnel SISE ; 1 chef de pôle, 1 géomaticien.

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la géobase ;</li> <li>- Formation d'agent à l'utilisation de la base (DAAF et partenaires) ;</li> <li>- Plate-forme régionale fonctionnelle, validée par un audit externe.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance technique en matière de géomatique (2012-2015) ;</li> <li>- Mise en œuvre du projet GéoMAP (2012-2015) ;</li> <li>- Valorisation des données de la DAAF (2012-2015) ;</li> <li>- Animation du réseau régional d'utilisateurs de l'information géographique (2012-2015) ;</li> <li>- Plate-forme régionale d'information géographique (2013-2015).</li> </ul>

## Action 1.4.4 - Mettre en place un schéma d'évaluation du plan Mayotte 2015

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Les données sur l'agriculture mahoraise sont très partielles à ce jour. Les données administratives sont dispersées sur des listes existantes, construites par différents acteurs : Chambre d'Agriculture de la Pêche et Aquaculture de Mayotte (CAPAM), Associations de producteurs, DAAF... mais elles ne peuvent pas répondre aux questionnements plus globaux concernant la capacité de l'île à produire des denrées, à participer au développement économique, à faire valoir son patrimoine.</p> <p>Le recensement agricole (RA) 2010 est maintenant terminé. Il recense 15 700 ménages agricoles, soit un tiers des ménages recensés sur l'île en 2007 par l'INSEE. L'activité agricole dans ses trois dimensions (économique, sociale, environnementale) n'est pour l'instant appréhendée dans les analyses que par soustraction, une fois les autres activités (services, industries) déduites de l'activité globale mesurée.</p> <p>Le plan Mayotte 2015 qui a fait suite aux Etats Généraux de l'Outre Mer à Mayotte, doit pouvoir être évalué sur la base d'indicateurs précis, régulièrement mis à jour.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'objectif est de permettre au Plan Mayotte 2015 de conserver dynamisme et réactivité pendant toute sa période d'application. Le schéma d'évaluation doit apporter aux nombreux acteurs de ce plan les informations nécessaires à son évolution en adéquation avec les progrès ou les reculs observés sur les différentes actions.</p> <p>Dans un premier temps, le recensement agricole 2010 a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une photographie fiable statistiquement de l'agriculture mahoraise en 2010 ;</li> <li>- La production de données pouvant intégrer (pour partie) les synthèses nationales ;</li> <li>- La détection de l'emprise de l'activité agricole sur le territoire mahorais ;</li> <li>- Le géoréférencement des parcelles agricoles de chaque exploitation enquêtée ;</li> <li>- La production de résultats agrégés, dont la précision ira jusqu'à l'entité « village » ;</li> <li>- L'appui à la définition d'une stratégie précise de développement de l'agriculture (prospective).</li> </ul> <p>Ensuite, chaque année, pourront être mises en place des enquêtes spécifiques. Les enquêtes de structure auront lieu en 2013 et en 2016. Elles seront la base des évaluations ponctuelles. L'évaluation en continu permettra une veille efficace de l'avancement du Plan.</p>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF (SISE) ;</li> <li>- Partenariat : CG-Direction Aménagement Rural des Territoires de Mayotte (DARTM), CAPAM, DAAF, Organisations Professionnelles Agricoles, syndicats agricoles.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<p>La mise en place d'un schéma d'évaluation du Plan Mayotte 2015 est essentielle au suivi et au dynamisme d'une telle opération. Cette évaluation prendra comme situation de référence le premier recensement agricole (RA) de Mayotte. Ensuite, une enquête complémentaire « inventaire villageois » et deux types d'évaluations seront mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation à mi-parcours (mise en place d'un comité de pilotage, réalisation de l'évaluation, propositions éventuelles de correction sur le pilotage du plan ou une ré-évaluation de ses objectifs) ;</li> <li>- Evaluation finale en 2016 qui s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours et sur les</li> </ul>

	<p>enquêtes structures (mise à jour des indicateurs du RA) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une évaluation en continu des autres indicateurs prévus dans les fiches action.</li> </ul> <p>La construction d'un panel d'indicateurs complémentaires permettant de mesurer l'impact du plan Mayotte 2015 sur le tissu social, professionnel et économique du monde agricole (taux de dossiers d'aide agricole appuyés par les banques, taux d'exploitations agricoles disposant d'une comptabilité, évolution des tonnages produits et importés, taux d'intégration de l'agriculture mahoraise dans les circuits formels...).</p> <p>Le pilotage devra être réalisé par un comité interprofessionnel.</p> <p>La collecte des données auprès des différents organismes ressources, basée sur les indicateurs définis au préalable, sera pilotée par la DAAF.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'enquête de structure ;</li> <li>- Evaluation en continu ;</li> <li>- Evaluations ponctuelles (mi-parcours et finale).</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<p>Le RA relève de la statistique publique. Il a été totalement pris en charge par le Service Statistique et Prospective du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche pour un montant total de 500 000 €.</p> <p>Pour les années suivantes, les opérations d'évaluation du Plan Mayotte 2015 entraîneront des dépenses à hauteur de : 100 000€ en 2012, 50 000€ en 2013, 50 000€ en 2014 et 50 000€ en 2015.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'indicateurs du plan Mayotte 2015 tenus à jours par semestre ;</li> <li>- Production de rapports d'évaluation externe.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'enquête de structure : 2013 ;</li> <li>- Evaluation en continu : 2012-2015 ;</li> <li>- Evaluations ponctuelles (mi-parcours et finale) : 2013.</li> </ul>

## **Orientation stratégique n°2 - Professionnaliser, moderniser, structurer les activités économiques de l'île**

### **Objectif 2.1 - Structurer et développer durablement les filières porteuses d'emplois à Mayotte**

**Action 2.1.1** - Développer l'activité et l'emploi au sein des filières : agriculture, pêche et aquaculture, industrie agro-alimentaire, BTP, tourisme, transport, secteur médico-social et services aux personnes

**Services pilotes** : Préfecture – SGAER, DIECCTE, DAAF, ARS, Commissaire au développement endogène

#### **Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>L'économie mahoraise ne parvient pas à fournir suffisamment d'emplois pour répondre à l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.</p> <p>Une grande partie de la production locale échappe aux circuits de distribution classiques.</p> <p>Le nouveau cadre juridique applicable à Mayotte impose des contraintes nouvelles auxquelles les entreprises ne sont pas préparées (garantie décennale pour le bâtiment, capacité professionnelle pour les transports...).</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en oeuvre les moyens permettant la structuration des filières, le développement de l'emploi et l'émergence de pôles d'excellence ;</li> <li>- Agriculture : structurer la distribution des productions de la culture, mettre en place une filière volaille, mettre en place une filière viande, permettre la mise en place du PER ylang-ylang de Coconi ;</li> <li>- Pêche et aquaculture : mettre en place une filière de commercialisation des poissons, permettre le développement de la production de l'aquaculture ;</li> <li>- Industrie agro-alimentaire : accompagner les acteurs du secteur dans leur développement et faire émerger de nouveaux projets de transformation des productions locales ;</li> <li>- BTP : aider les entreprises à se mettre à niveau pour répondre aux nouvelles exigences (garantie décennale) tout en mettant en oeuvre les moyens permettant la reconversion des acteurs ne répondant pas à celles-ci ;</li> <li>- Tourisme : associer tous les acteurs (le conseil général, le CDTM, les communes) à l'élaboration d'objectifs communs, mettre en oeuvre les synergies permettant de donner de la lisibilité à toutes les offres et tous les produits du secteur, améliorer la qualité de l'offre notamment par les mesures de soutien à la rénovation hôtelière, faire rentrer la majorité des structures d'hébergement dans le dispositif de classement, permettre l'émergence de nouveaux projets ;</li> <li>- Transports : mettre en oeuvre les moyens permettant aux acteurs de répondre aux nouvelles exigences, permettre la mise en place de transports urbains et interurbains structurés et réguliers ;</li> <li>- Secteur médico-social : permettre le développement des crèches, garderies et centres aérés ;</li> <li>- Services à la personne : dès l'entrée en application des dispositifs nationaux de déclaration et d'agrément, permettre l'émergence d'entreprises de services à la personne notamment</li> </ul>

	dans les activités ne relevant pas de l'agrément, mettre en oeuvre les formations permettant aux porteurs de projets visant des activités relevant de l'agrément de recruter des personnels leur permettant de répondre aux exigences du cahier des charges de l'agrément.
Services et partenaires associés	Tous les services de l'Etat, le conseil général, les chambres consulaires, le comité départemental du tourisme de Mayotte, les acteurs de la formation professionnelle, le Parc national marin.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture : mise en place de filières complètes pour les productions locales : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Une filière de commercialisation pour les fruits et légumes ;</li> <li>* Pour la filière volaille: mise en place coordonnée d'un élevage de poules pondeuses, de couveuses, d'élevages de poulet, d'un abattoir de dimensionnement adapté à la production.</li> </ul> </li> <li>- Pêche et aquaculture : mise en place d'une formation « poissonnerie », amélioration de la production aquacole (qualité et quantité) ;</li> <li>- Industrie agro-alimentaire : faire monter en puissance les transformations locales (confitures,...) et accompagner les entreprises dans leur recherche de marchés ;</li> <li>- BTP : qualifier les entreprises du secteur pour la garantie décennale et mettre en place des dispositifs de reclassement pour les entrepreneurs individuels disqualifiés ;</li> <li>- Tourisme : renforcer la synergie naissante entre les acteurs, par la refonte à venir du schéma directeur du développement du tourisme, permettre l'implications de tous les acteurs du secteur, des élus et de la population au développement du tourisme ;</li> <li>- Transports : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Permettre la montée en compétence des acteurs du secteur afin qu'ils puissent poursuivre leur activité ;</li> <li>* Structurer les transports collectifs afin d'adapter l'offre au besoin, notamment en termes de régularité.</li> </ul> </li> <li>- Secteur médico-social : adapter l'offre concernant les structures d'accueil de la petite enfance aux besoins ;</li> <li>- Services à la personne : permettre l'émergence d'entreprises de services à la personne permettant une offre variée sur l'ensemble du département dans un environnement concurrentiel.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture : commercialiser via les circuits normaux la production locale et atteindre l'autosuffisance pour la filière volaille ;</li> <li>- Pêche et aquaculture : disparition de la commercialisation « sauvage » des poissons et amélioration de la production aquacole ;</li> <li>- Industrie agro-alimentaire : atteindre des marchés extérieurs ;</li> <li>- BTP : permettre à tous les acteurs du secteur de poursuivre leur activité ou de se reconvertir ;</li> <li>- Tourisme : augmenter le nombre de nuitées par l'augmentation et la diversification de l'offre et améliorer la qualité des prestations offertes ;</li> <li>- Transports : permettre à tous les acteurs du secteurs de poursuivre leur activité et créer des lignes régulières de transport urbain et interurbain ;</li> <li>- Secteur médico-social : permettre l'accueil de tous les enfants dont les deux parents travaillent ;</li> <li>- Services à la personne : développer l'emploi dans le secteur et permettre la prise en charge de toutes les personnes fragiles.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture : <ul style="list-style-type: none"> <li>* volume de la production de volailles ;</li> <li>* volume de la production locale de fruits et légumes commercialisé par les circuits structurés de distribution.</li> </ul> </li> <li>- Pêche et aquaculture : pour la pêche, tonnage prélevé annuellement, et pour l'aquaculture, tonnage produit et tonnage exporté ;</li> <li>- Industrie agro-alimentaire : nombre d'entreprises créées, chiffres d'affaires du secteur ;</li> <li>- BTP : évolution du nombre d'entreprises ;</li> <li>- Tourisme : nombre de nuitées ;</li> <li>- Transports :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Evolution du nombre d'entreprises ;</li> <li>* Nombre de lignes régulières urbaines et interurbaines.</li> <li>- Secteur médico-social : nombre de crèches, de garderies et de centres aérés et nombre d'enfants accueillis ;</li> <li>- Services à la personne : nombre d'heures de prestations réalisées par les organismes de services à la personne, nombre d'heures déclarées par les particuliers employeurs auprès de la CSSM.</li> </ul>
<p>Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture : 2012 -2013, structuration des réseaux de distribution ;</li> <li>- Pêche et aquaculture : 2012 -2014, structuration des réseaux de distribution et formation des acteurs ;</li> <li>- Industrie agro-alimentaire : 2012 -2014, mise en œuvre des soutiens permettant la montée en puissance des acteurs et, le cas échéant, en 2015, l'accompagnement dans la recherche de marchés extérieurs ;</li> <li>- BTP : 2012 qualification de certains acteurs, 2013, actions de reconversion des autres acteurs ;</li> <li>- Tourisme : 2012, mise en ordre de bataille de tous les acteurs, des élus et de la population.</li> <li>* Actions de sensibilisation au respect de l'environnement et à la propreté des site ;</li> <li>* Recensement des besoins en termes de rénovation hôtelière, développement du classement hôtelier et du label Ylang.</li> <li>- Transports : 2012-2013, actions de formation sur les professionnels – 201 »-2014 mise en œuvre d'un réseau de transports urbain et interurbain structuré ;</li> <li>- Secteur médico-social : 2012 – 2013, développement des structures ;</li> <li>- Services à la personne : mise en œuvre des dispositifs dès l'entrée en vigueur du cadre juridique.</li> </ul>

## Action 2.1.2 - Favoriser la création d'entreprises nouvelles

Services pilotes : DIECCTE

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	L'économie mahoraise ne parvient pas à fournir suffisamment d'emplois pour répondre à l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.
Descriptif de l'action	Favoriser, dans tous les secteurs définis dans la fiche précédente, l'émergence de nouveaux acteurs et la formation des personnels.
Services et partenaires associés	CG, BGE, ADIE, Pôle Emploi, Chambres consulaires, structures de formation.
Objectifs opérationnels	Accompagner les porteurs de projets de création d'entreprises, en amont de la création, pour la recherche des financements nécessaires et en aval de la création, pendant une durée de trois ans.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Augmenter de 20% le nombre de projet de création d'entreprises aidées au titre des dispositifs Nacre, Accre et PIJ. - Assurer à moyen terme la pérennisation des entreprises créées.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Porter de 400 000€ par an à 600 000€ par an les moyens budgétaires affectés aux dispositifs précités.
Indicateurs	- Nombre de créations d'entreprises aidées ; - Nombre d'entreprises créées et toujours en activité trois ans après la création.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Comité de pilotage de la création d'entreprises à mettre en place et à réunir deux fois par an.

## Action 2.1.3 - Soutenir la compétitivité des entreprises

Services pilotes : DIECCTE Pôle 3E

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>L'Etat dispose de plusieurs leviers en faveur d'une gestion active des ressources humaines au niveau des branches, des entreprises et des territoires, qu'il s'agisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'anticiper les évolutions des emplois et des compétences liées aux mutations du système productif et aux évolutions sociales et démographiques ;</li> <li>- d'accompagner ces évolutions en facilitant la reconversion des territoires (revitalisation des bassins d'emploi) et des personnes, grâce au recours à l'ensemble des outils pertinents : outils de positionnement, validation des acquis de l'expérience (VAE), FNE formation, volet action du dispositif EDEC.</li> </ul> <p>Les démarches relevant de la politique contractuelle (et notamment l'aide au conseil pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences GPEC) constituent le cadre approprié pour développer, avec le concours des partenaires sociaux, ces démarches concertées d'anticipation et prévenir les risques d'inadaptation à l'emploi de certains salariés (premiers niveaux de qualification, salariés en situation d'illettrisme, expérimentés ou appartenant à des secteurs connaissant des évolutions technologiques rapides...), y compris dans les PME.</p>
Descriptif de l'action	<p>Accroître l'efficacité de l'effet de levier de la politique contractuelle en sensibilisant et en formant les entreprises à la gestion des compétences.</p> <p>En 2011, un accord cadre interprofessionnel a été signé avec OPCALIA et les partenaires sociaux. Seront prioritaires sur la durée du plan les accords-cadres interprofessionnels territoriaux avec les partenaires sociaux des branches entreprises intégrant le faisceau des outils de la politique contractuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise à niveau du personnel à bas niveau de qualification en situation précaire ;</li> <li>- Montée en compétences individuelle et/ou collective avec pour effet de libérer les postes ne nécessitant pas une qualification particulière ;</li> <li>- Validation des acquis de l'expérience en privilégiant l'accès aux titres professionnels. L'entrée VAE déclenche la mise en place de cartographies de compétences « entreprises » et par effet rebond la nécessité d'initier une gestion des emplois et des compétences ;</li> <li>- Soutien et formation de l'encadrement: la politique de soutien au développement de l'emploi, des compétences et de la qualification ne peut aboutir sans la mobilisation de l'encadrement des entreprises ;</li> <li>- Soutien et aide des pôles RH pour acquérir les compétences nécessaires sur des thématiques inhérentes à leur métier (méthodologie d'évaluation des salariés, recensement des besoins de formation, mise en œuvre d'un plan de formation, mise en place d'une GPEC).</li> </ul> <p>Cette politique vise le développement de l'emploi dans la mesure où l'élévation du niveau de compétence dans l'entreprise a pour effet direct d'intégrer par la base, de nouveaux salariés à faible niveau de qualification ou en contrat de qualification (postes nécessitant de réelles compétences techniques).</p>
Services et partenaires associés	Pôle 3E de la DIECCTE et les différents partenaires : OPCALIA, partenaires sociaux, Pôle Travail, les acteurs socio économiques.
Objectifs opérationnels	<p>1 - Mise en œuvre des engagements de développement de l'emploi et des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien financier permettant le développement de plans de formations entreprises et encourageant les démarches d'anticipation sur emploi et compétences et les actions propres à</li> </ul>

	<p>corriger les inégalités d'accès à la formation ;</p> <p>2. Aide au conseil en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences :  - Soutien financier à des entreprises s'engageant dans une démarche GPEC ;  - Appui technique aux pôles RH dans la construction de plans de formations collectifs et/ou individualisés ;  - Mise en place avec les chambres consulaires d'un dispositif d'aide au conseil aux entreprises (pôles RH et secrétaires de CE) dans le cadre de la gestion des ressources humaines, dispositif destiné à être un levier de la politique contractuelle.</p> <p>3. Déploiement d'actions collectives de validation des acquis de l'expérience :  - Mise en place avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'un dispositif VAE destiné à une meilleure lisibilité des compétences de leurs adhérents ;  - Mise en place les TPE, PME et groupes d'accords intégrant dans leur plan de formations la VAE de leurs salariés.</p> <p>4. Accès à la maîtrise des savoirs de base (programme lutte contre l'illettrisme) :  Mise en place de dispositifs d'acquisition de savoirs de base fondamentaux à destination des salariés les plus fragilisés. La maîtrise des compétences de base autorisera de réelles perspectives de professionnalisation au sein des entreprises.</p> <p>5. Faire acquérir à l'encadrement des entreprises de réelles compétences managériales :  les formations liées aux fonctions de l'encadrement sont fondamentales et leur mise en œuvre doit demeurer une priorité. Elles ont pour objectif d'élargir la vision du poste de manager de manière à ce que l'entreprise soit dans une logique « compétences » et non seulement hiérarchique.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Augmenter le nombre d'accord-cadres interprofessionnels ; - Augmenter le nombre de conventions GPEC/EDEC.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Pôle 3E - les collectivités locales et les acteurs socio-économiques seront associés ou consultés ; - 600 000 euros BOP 103 / FSE.
Indicateurs	Grille de lecture à définir : - Meilleure lisibilité des compétences des salariés en poste en transférant aux pôles RH et à l'encadrement dans les entreprises, les méthodologies d'évaluation et les grilles de construction des référentiels de compétences (indicateurs quantitatifs : nombre de RH et/ou RF intégrant des actions de formation organisées par la DIECCTE dans ce cadre) ; - Déclenchement d'actions collectives en VAE et aboutissant à une cartographie des compétences (indicateurs quantitatifs : nombre d'actions VAE collectives et nombre de salariés concernés) et de parcours de formation continue (nombres d'actions et nombre de salariés concernés) ; - Accès à la maîtrise des savoirs de base pour un public salarié qui pourrait éventuellement prétendre à une VAE du fait de ses compétences techniques (nombre de salariés concernés) et/ou à une gestion de carrière visant des postes à responsabilité (nombre de GPEC initiées) ; - Mobilisation de l'encadrement (y compris les responsables d'entreprises et les secrétaires de CE) pour s'engager dans une démarche réfléchie de l'adaptation des emplois et des compétences face aux enjeux de pérennisation et de développement de leurs entreprises (nombre d'événements organisés et nombre de participants).
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	A élaborer.

**Action 2.1.4-** Simplifier les procédures administratives pour toutes les démarches des entreprises et favoriser les téléprocédures

**Services pilotes :** DIECCTE

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Les procédures administratives sont souvent perçues par les entreprises comme étant des contraintes. L'Etat, dans le cadre des états généraux de l'industrie et de la RGPP, a procédé à la suppression ou à l'allègement de nombre de ces contraintes. Le contexte particulier de Mayotte fait que certaines de ces améliorations ne lui sont pas applicables. L'arrivée de l'Internet à haut débit va améliorer les conditions d'accès aux téléprocédures.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alléger autant que faire se peut les contraintes déclaratives des entreprises et si possible leur éviter de déclarer de manière redondante les mêmes informations ;</li> <li>- Développer les téléprocédures et le recours aux communications électroniques pour toutes les démarches administratives ;</li> <li>- Anticiper l'entrée en application des dispositifs relatifs aux services à la personne et au régime de l'auto-entrepreneur afin de permettre rapidement des créations d'entreprises.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Tous les services de l'Etat, Conseil général, CSSM, CACM, chambres consulaires.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire appliquer les dispositions du code du travail applicable à Mayotte datant de 2004 en matière de titre de travail simplifié ;</li> <li>- Recenser auprès de toutes les administrations publiques ou privées, toutes les démarches et déclarations auxquelles sont astreintes les entreprises ;</li> <li>- Permettre l'utilisation des téléprocédures mise en place au niveau national et développer, lorsque nécessaire, des applications locales.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de salariés des particuliers ;</li> <li>- Généraliser le recours au TTS pour les entreprises de moins de 11 salariés ;</li> <li>- Augmenter la productivité des administrations notamment en réduisant la saisie de données.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<p>Moyens humains :</p> <p>DIECCTE : 0,1 agent pour le pilotage du dossier</p> <p>Financements à dégager par chaque administration concernée.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formulaires déclaratifs modifiés ;</li> <li>- Nombre de téléprocédures nationales utilisables à Mayotte ;</li> <li>- Nombre de téléprocédures spécifiques mises en oeuvre.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire auprès des administrations des procédures de déclarations faites par les entreprises ou les employeurs durant les deuxième et troisième trimestres 2012 ;</li> <li>- Recensement des procédures à simplifier et des téléprocédures à mettre en place ou à concevoir durant le quatrième trimestre 2012 ;</li> <li>- Mise en place des téléprocédures durant les années 2013 et 2014.</li> </ul>

**Action 2.1.5** - Mesurer les effets de la réglementation douanière et fiscale sur le développement économique

**Services pilotes :** Douanes

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Passage de Mayotte au statut de Région Ultra Périphérique.
Descriptif de l'action	- Préparer le nouveau visage fiscal et économique de l'île en travaillant sur la mise en oeuvre de l'Octroi de mer. - Réduire le temps de passage à la Douane.
Services et partenaires associés	- Direction générale des douanes et droits indirects ; - Conseil général.
Objectifs opérationnels	- Effectuer des simulations pour évaluer les ressources futures du Conseil général ; - Elaborer les listes de produits pouvant bénéficier de taxation différentielle à présenter à la Commission européenne et les projets de délibération du CG ; - Mettre en place l'outil informatique de dédouanement DELTA.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Mise en place de la nouvelle fiscalité DOM et des nouveaux outils de dédouanement.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Service du Pôle Action Economique de la DR des douanes de Mayotte (3 personnes) ; - Participation du service financier du CG aux ateliers de travail mensuel.
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Première simulation septembre 2011 ; - Deuxième simulation février 2012 ; - Première réunion organisée par la douane le 9 mars 2012 avec le CG et la Préfecture.

## Action 2.1.6 - Accompagner la création et l'installation de fermes aquacoles

**Services pilotes :** UT-DMSOI, Préfecture, Conseil général, Commissaire au développement endogène

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande croissante en produit de la mer ;</li> <li>- Structuration de la filière en cours ;</li> <li>- Diminution des ressources halieutiques sauvages ;</li> <li>- Environnement très favorable et à fort potentiel de production ;</li> <li>- Installation d'une équipe Ifremer dédiée au développement de l'aquaculture.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser les installations existantes ;</li> <li>- Favoriser l'installation de nouvelles fermes aquacoles ;</li> <li>- Valoriser le métier d'aquaculteur.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (Préfecture (SGAER)-UT-DMSOI - CDE – DIECCTE - DAAF – DEAL...);</li> <li>- Conseil Général CAPAM ;</li> <li>- Parc Naturel Marin de Mayotte ;</li> <li>- GSMA ;</li> <li>- EAM.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Création d'entreprises aquacoles pérennes et performantes.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de 2000 T par an d'ici 2015 ;</li> <li>- Augmentation du nombre des fermes et création d'emplois directs et indirects ;</li> <li>- Consolidation du tissu économique et social associé ;</li> <li>- Augmentation de l'offre en produits de la mer (quantité et diversité) ;</li> <li>- Schéma directeur ;</li> <li>- Centre de recherche ;</li> <li>- Recrutement directeur aquamay ;</li> <li>- Etude de faisabilité projet industriel ;</li> <li>- Adoption d'une politique Etat-collectivité ;</li> <li>- Elaboration d'une stratégie régionale de développement (Océan Indien).</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien financier (COREPAM...);</li> <li>- Soutien technique (accompagnement dans les démarches administratives et suivi des projets) ;</li> <li>- Permettre les économies d'échelle (groupement des achats, coopératives, mutualisation des outils...).</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplois créés, directs et indirects ;</li> <li>- Indices de consommation et évolution de l'offre et de la demande ;</li> <li>- Quantités exportées.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

## Action 2.1.7 - Développer la filière du tourisme

Services pilotes : Préfecture – SGAER, DIECCTE

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) de Mayotte identifie neuf sites stratégiques, susceptibles, en dérogation à la Loi Littoral, d'accueillir des projets hôteliers d'envergure, afin d'accroître la capacité globale d'hébergement à Mayotte et de renforcer l'attractivité touristique du territoire.
Descriptif de l'action	L'ouverture récente de Mayotte au tourisme constitue une opportunité pour créer une véritable identité touristique mahoraise qui soit respectueuse de l'environnement et susceptible de concilier le développement durable et la mise en valeur du territoire. Le programme de développement touristique consiste à : - Créer des hébergements aux standards internationaux en facilitant l'accès au foncier, les procédures d'investissement et en accompagnant les opérateurs dans leurs démarches ; - Favoriser la desserte aérienne par des investissements techniques importants sur l'aéroport ; - Réaliser les équipements et aménagements publics nécessaires au développement des activités touristiques ; - protéger et valoriser les atouts naturels et la richesse culturelle du territoire ; - classer les hôtels existants.
Services et partenaires associés	- DIECCTE ; - DEAL ; - DAAF ; - CG ; - Mairies.
Objectifs opérationnels	Poursuivre la dynamique initiée depuis un an en lançant de nouveaux appels à projets notamment sur les sites de M'Tsanga Chanfi à M'Tsangamouji et de M'Tsanga Tsoha à M'Tsamboro, et en relançant l'appel à projets sur le site de Mariam Lidi, déclaré infructueux lors du dernier appel à projets de 2011.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Accroître l'offre d'hébergements ; - Augmenter le niveau des prestations.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Les établissements classés les plus anciens pourront demander à bénéficier de l'aide à la rénovation hôtelière prévue à l'article 26 de la loi n° 2009-951 du 27 mai 2009. (plafond fixé à 7 500€).
Indicateurs	- Classement des hôtels en étoiles ; - Création de nouveaux complexes hôteliers ; - Rénovation des hôtels de plus de 10 ans.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

## Action 2.1.8 - Développer les filières sanitaires et médico-social

Services pilotes : ARS, Education Nationale

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Les secteurs sanitaire et médico-social ont à connaître un développement quantitatif et qualitatif dans les années qui viennent. Aujourd'hui sur certaines spécialités, la proportion de professionnels métropolitains reste plus importante. Par ailleurs, les ratios de démographie des professionnels de santé ou éducatifs sont faibles voire très faibles.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faciliter l'accès des jeunes bacheliers aux filières de formation sanitaires en concourant aux cotés de l'Éducation nationale, à l'ouverture de la classe préparatoire au lycée de Mamoudzou à la rentrée 2012.</li><li>- Agréer l'Institut de Formation aux soins infirmiers comme antenne de l'Institut régional en travail social de la Réunion pour créer à Mayotte des filières de formation médico-sociales (Aide médico-technique ; Moniteurs éducateurs...).</li></ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Professionnels de santé mahorais et réunionnais ;</li><li>- CHM / IFSI ;</li><li>- Associations du secteur social et médico-social ;</li><li>- Université de La Réunion ;</li><li>- Institut régional en travail social de La Réunion.</li></ul>
Objectifs opérationnels	Former des professionnels de santé et du secteur médico-éducatif mahorais afin de garantir le développement quantitatif et qualitatif des secteurs.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Disposer de ressources humaines formées mahoraises.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Création de la classe préparatoire ;</li><li>- Agrément de l'IFSI.</li></ul>
Indicateurs	Nombre de professionnels formés.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Calendrier des formations.

## Objectif 2.2 - Encadrer le champ de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

### Action 2.2.1 - Réguler les prix de l'énergie à Mayotte

Services pilotes : DIECCTE Pôle C

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Maîtrise des prix de l'énergie dans un environnement monopolistique et de contexte revendicatif de lutte contre la vie chère.
Descriptif de l'action	Rédaction des rapports en vue de la préparation des décrets de régulation (fait). Préparation des arrêté préfectoraux de méthode.
Services et partenaires associés	Pôle C de la Dieccte de Mayotte. SGAER - Préfecture de Mayotte.
Objectifs opérationnels	Anticiper la parution des décrets par un travail d'analyse préalable.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Sécuriser juridiquement la fixation des prix et permettre l'information des consommateurs en apportant la transparence sur les structures de prix.
Moyens envisagés (humains, financements)	Effectifs du service.
Indicateurs	Effectivité de la réalisation de l'action.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Action achevée lors de la parution du décret.

**Action 2.2.2** - Protéger le consommateur par une information claire sur les produits, services y compris de santé

**Services pilotes :** DIECCTE Pôle C

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Parvenir au respect du droit commun en matière de consommation et s'assurer de la mise en oeuvre du principe fondamental de l'information des consommateurs sur les prix.
Descriptif de l'action	Poursuite et renforcement des contrôles à tous les stades.
Services et partenaires associés	Pôle C de la Dieccte de Mayotte.
Objectifs opérationnels	Meilleur fonctionnement des marchés, transparence et amélioration de la concurrence.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Amélioration de la situation.
Moyens envisagés (humains, financements)	Effectifs du service.
Indicateurs	Indicateurs de performance CCRF.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Sur l'année.

### Action 2.2.3 - Garantir l'exercice d'une concurrence loyale dans différents secteurs sensibles

Services pilotes : DIECCTE Pôle C

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	S'assurer du bon fonctionnement de la concurrence sur le territoire, compte tenu de l'é étroitesse du marché et du nombre limité d'opérateurs.
Descriptif de l'action	Réaliser les enquêtes touchant à la régulation concurrentielle des marchés en particulier celle concernant les marges de produits de première nécessité.
Services et partenaires associés	Pôle C de la Dieccte de Mayotte.
Objectifs opérationnels	Transparence et amélioration de la concurrence.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Meilleure connaissance des mécanismes de formation des prix à Mayotte.
Moyens envisagés (humains, financements)	Effectifs du service.
Indicateurs	Indicateurs de performance CCRF.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Sur l'année.

## Action 2.2.4 - Vérifier les règles de concurrence dans la téléphonie mobile et les accès à internet

Services pilotes : DIECCTE Pôle C

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Accompagner la structuration des filières agricoles en par une meilleure connaissance des opérateurs ceci afin de créer un climat favorable au développement économique.
Descriptif de l'action	Réaliser les enquêtes sectorielles nécessaires et croiser les informations recueillies avec celles obtenues auprès de la grande distribution.
Services et partenaires associés	Pôle C de la Dieccte de Mayotte.
Objectifs opérationnels	Mise en œuvre des dispositions prévues par le code de commerce en matière de régulation des marchés et par le code de la consommation en matière loyauté.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Développement économique et amélioration de la qualité des productions locales proposées consommateurs.
Moyens envisagés (humains, financements)	Effectifs du service.
Indicateurs	Indicateurs de performance CCRF.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Sur l'année.

## Objectif 2.3 - Adapter la formation professionnelle à l'offre d'emploi et favoriser l'insertion

**Action 2.3.1** - Mettre en place un groupe de réflexion sur la situation professionnelle des femmes à Mayotte

**Services pilotes** : DDFE –DIECCTE

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	<p>A Mayotte, les femmes sont présentes dans le monde du travail. Cependant, leur évolution de carrière n'est pas toujours identique à celle de leurs collègues masculins. Si un certain nombre d'entre elles occupent des postes de direction, cette proportion reste inférieure par rapport aux hommes occupant les mêmes postes. Dans le même temps, les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et hommes ne sont pas applicables à Mayotte. La création de ce groupe d'un groupe de réflexion réunissant les principaux acteurs du monde du travail (Etat, conseil général, communes, acteurs de la formation professionnelle, syndicats de patrons et de salariés, responsable des ressources humaines et des femmes) est proposée.</p> <p>Ce groupe se réunira pour travailler sur les propositions possibles (suggestions, réflexions et observation).</p>
Descriptif de l'action	<p>Ce groupe aurait les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser des indicateurs de suivi en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans 4 grands domaines : le recrutement, la gestion des carrières, la rémunération et la formation ;</li> <li>- Identifier les actions à mettre en œuvre pour renforcer l'égalité avec notamment la publication systématique de données sexuées ;</li> <li>- Organiser la mise en place et le fonctionnement d'un Observatoire paritaire de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (deux réunions annuelles) ;</li> <li>- Organiser des actions de communication et de sensibilisation (colloques, manifestations) de l'ensemble des acteurs quant à l'importance de la problématique égalité professionnelle et quant à la nature des actions à engager ;</li> <li>- Mettre en œuvre des formations permettant d'améliorer la situation professionnelle (notamment des femmes les moins diplômées) ;</li> <li>- Travailler sur la transposition des dispositifs non existants à Mayotte : tels que « contrat de mixité des emplois », ou encore l'obligation de publier la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise.</li> </ul>
Services et partenaires associés	DIECCTE, pôle emploi, conseil général, OPCALIA, syndicats de salariés et de patrons.
Objectifs opérationnels	
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de femmes dans les postes de direction ;</li> <li>- Améliorer l'accès des femmes à l'emploi.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains : délégation aux droits des femmes + référent égalité DIECCTE</li> <li>- Budget prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>* 10 000 euros : organisation de séminaires ;</li> <li>* 10 000 euros financement d'études ;</li> <li>* 10 000 euros : publications.</li> </ul> </li> </ul>

Indicateurs	Nombre de femmes présentes dans les emplois de direction et les emplois précaires.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mai 2012 : réunion d'installation du groupe de réflexion (objectif du groupe, modalités d'organisation et de fonctionnement, définition des missions du groupe) ;</li> <li>- Octobre 2012 : lancement des actions ( études etc..) ;</li> <li>- Année 2013 : organisation de colloque ou séminaire sur l'égalité professionnelle.</li> </ul>

## Action 2.3.2 - Renforcer la structuration et l'efficacité de Pôle Emploi

**Services pilotes :** Préfecture, DIECCTE

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	L'absence d'une instance de coordination de l'emploi et de la formation professionnelle ne permet pas de définir une orientation stratégique, notamment en matière de formation adaptée à l'évolution des besoins de l'économie du territoire en faveur de tout public.
Descriptif de l'action	- Installer le Comité mahorais de coordination de l'emploi et de la formation professionnelle ; - Définir une stratégie concertée de l'offre de formation, basée sur des études sectorielles et l'analyse du marché.
Services et partenaires associés	- Conseil général ; - Conseil économique, social et environnemental, partenaires sociaux, Service économique; - DRFIP, membres du pôle emploi, partenaires sociaux.
Objectifs opérationnels	- Coordonner les politiques de formation des différents acteurs ; - Valider les orientations stratégiques du PO FSE 2014-2020.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Meilleure lisibilité de l'offre de formation ; - Adéquation besoins économiques et offres de formation.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- un agent du Conseil général et 1 agent de l'Etat à temps partiel ; - Renforcement de l'effectif du Pôle 3E (1 cadre A) ; - CARIF-OREF.
Indicateurs	- Nombre de réunions du comité dans l'année ; - Evolution annuelle de l'offre de formation et par secteur.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Avant fin 2012.

### Action 2.3.3 - Organiser le CARIF OREF en Gie et le renforcer

Services pilotes : DIECCTE, CARIF OREF

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
X	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Le CARIF OREF est à ce jour un service du Conseil général. Le CARIF OREF est également une structure cofinancée par l'Etat et le Conseil général. Ainsi que le rappelle la circulaire DGEFP n°2011-20 du 25 juillet 2011, la participation de l'Etat doit conduire à faire évoluer son statut et à l'accompagner financièrement dans son fonctionnement et dans ses missions. La gouvernance et le partenariat entre l'Etat et le Conseil général en demeurent le fondement.
Descriptif de l'action	Créer le nouveau statut et doter de moyens le CARIF OREF.
Services et partenaires associés	Conseil général – DIECCTE.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"><li>- Collecter et diffuser les offres de formation ;</li><li>- Etre en appui du CMCEFP et du public ;</li><li>- Réaliser les études prospectives en besoin d'emploi par filières, de nouvelles qualifications ;</li><li>- Collecter et analyser les données relatives à l'emploi.</li></ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Production des études définies par la CMCEFP ;</li><li>- Publication des indicateurs économiques du champ de l'emploi-formation.</li></ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les 6 agents du CARIF OREF ;</li><li>- ETAT CPER - BOP 103 – intervention du FSE ;</li><li>- Conseil général – fonds privés ;</li><li>- Intervention du FSE dès son application dès éligibilité de Mayotte.</li></ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquence des mises à jour des données ;</li><li>- Nombre d'études réalisées.</li></ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution du statut avant fin 2012 ;</li><li>- Contractualisation de la convention d'objectifs et de moyens Etat- CARIF OREF avant fin 2012.</li></ul>

## Action 2.3.4 - Accompagner le rapprochement de Pôle Emploi et de la CACM

Services pilotes : DIECCTE Pôle 3E

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	L'alignement des dispositifs départementaux sur ceux de la métropole pour une meilleure prise en charge des salariés licenciés et des demandeurs d'emplois conduit à fusionner les 2 établissements.
Descriptif de l'action	Accompagner la démarche de fusion des 2 structures dans leurs nouvelles missions, dans l'acquisition des compétences dans les nouveaux métiers, nouvelles tant pour les agents de la CACM que ceux de Pôle Emploi.
Services et partenaires associés	- CACM / POLE EMPLOI / CSSM ; - Partenaires sociaux / DIECCTE.
Objectifs opérationnels	- Renforcer les effectifs de Pôle Emploi ; - Créer des agences et antennes locales ; - Rationnaliser la gestion des structures (guichet unique, information des publics, formation).
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Améliorer l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi vers une insertion professionnelle durable ; - Réduire les délais de traitement des dossiers ; - Réduire le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Atteindre le ratio de 1 conseiller pour 120 demandeurs d'emploi ; - Financement pluriannuel : * Interne : Pôle Emploi ; * Externe : Collectivité de Mayotte / CPER / intervention FSE à terme.
Indicateurs	- Nombre d'ALE créées sur la période 2011-2013 ; - Nombre de personnes prises en charge ; - Evolution du nombre de DELD.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Point d'étape au 31/12/2012 ; - Bilan semestriel.

**Action 2.3.5** - Mettre en place le Comité de coordination de l'emploi et de la formation professionnelle

**Services pilotes** : Préfecture, DIECCTE

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
X	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	L'absence d'une instance de coordination de l'offre de l'emploi et de la formation professionnelle en faveur du tout public ne permet pas de définir une orientation stratégique en matière de formation adaptée à l'évolution des besoins de l'économie du territoire.
Descriptif de l'action	- Installer le Comité Mahorais de Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; - Définir une stratégie concertée de l'offre de formation.
Services et partenaires associés	- Conseil général ; - Conseil économique, social et environnemental, partenaires sociaux, Service économique ; - DRFIP, membres du pôle emploi.
Objectifs opérationnels	- Coordonner les politiques de formation des différents acteurs ; - Valider les orientations stratégiques du PO FSE 2014-2020.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Meilleure lisibilité de l'offre de formation ; - Adéquation besoins économiques et offres de formation.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- un agent du Conseil général et un agent de l'Etat à temps partiel ; - Renforcement de l'effectif du Pôle 3E (1 cadre A) ; - CARIF-OREF.
Indicateurs	- Point d'étape au 31/12/2012 ; - Bilan semestriel.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Avant fin 2012.

**Action 2.3.6 - Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficultés par l'IAE**

**Services pilotes : DIECCTE Pôle 3E**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Le dispositif de l'Insertion par l'économique a été mis en place à Mayotte sur la base d'un article du code du travail mahorais, dans l'attente de la transposition des textes applicables dans ce domaine, qui permettrait la création d'ACI, d'EI et d'ETTI.</p> <p>Jusqu'à la fin de l'année 2010, une seule association intermédiaire TIFAKI HAZI (Mamoudzou) existait pour couvrir l'ensemble des besoins de l'île.</p> <p>Fin 2010, deux associations intermédiaires font leur apparition dans le paysage de l'insertion par l'activité économique : OUTSAHA MAECHA (Nord) et M'SIKANO (Sud).</p> <p>Le maillage du territoire dans le cadre de l'IAE est faible et malgré la présence des structures actuelles et de la mise en place de chantiers école, la difficulté de prendre en charge les demandeurs d'emploi en difficulté persiste. Il est donc nécessaire de structurer ce dispositif pour développer les coopérations visant aux sorties dynamiques.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décliner l'accord cadre national Etat, pôle Emploi et les réseaux de l'IAE au niveau local</li> <li>- Instaurer le CDIAE, instance de pilotage et de coordination ;</li> <li>- Favoriser le développement des structures IAE pour une meilleure insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi ;</li> <li>- Mobiliser l'offre de service de Pôle Emploi pour les salariés des SIAE.</li> </ul>
Services et partenaires associés	- DIECCTE Pôle 3E, Conseil général, Pôle Emploi, Mairies, Mission Locale, Politique de la Ville.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des actions de formation dans les AI pour promouvoir les compétences professionnelles des salariés ;</li> <li>- Former les conseillers et les personnels des AI pour un meilleur encadrement du public AI ;</li> <li>- Réactiver le comité technique d'animation (CTA) avec les différents partenaires.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 40 à 50% de sorties positives pour les salariés des SIAE ;</li> <li>- Réduire de moitié la durée de passage en AI ;</li> <li>- Nombre d'entrées en formation.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du service IDE du Pôle 3E ;</li> <li>- Crédits pilotés de l'IAE (FDI pour le fonctionnement et pour la formation) ;</li> <li>- Crédits du BOP 103 Etat ;</li> <li>- Crédits des collectivités ;</li> <li>- Cofinancement du FSE dès éligibilité de Mayotte.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de sorties positives (CDD de plus de 6 mois et CDI) ;</li> <li>- Nombre de CTA dans l'année.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	A élaborer

**Action 2.3.7** - Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté - Lutter contre l'illettrisme

**Services pilotes :** DIECCTE Pôle 3E – Pôle Emploi

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Le public d'adultes accueilli par les prescripteurs ne maîtrise pas les savoirs de base, ou a été très peu, peu ou pas du tout scolarisé. Il faudra donc le qualifier en passant par des phases d'accès et de maîtrise des savoirs fondamentaux.</p> <p>30% du budget de la Formation Professionnelle Continue des demandeurs d'emploi sont consacrés aux actions de savoir de base, diminuant d'autant les crédits affectés à la qualification professionnelle.</p> <p>Depuis plusieurs années, l'école des parents permet à des personnes, parents, demandeurs d'emploi, salariés, en situation d'illettrisme d'accéder à un premier niveau d'apprentissage de la lecture et de l'écriture en français.</p> <p>Cette action reconnue au plan national par l'ANLCI correspond localement à un besoin fort et à l'une des orientations du pacte de départementalisation. Après avoir formé au cours des trois dernières années plus de 1000 personnes à ce premier niveau, l'accession à un deuxième niveau d'apprentissage correspond à une attente réelle.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser les objectifs et les référentiels de savoir de base avec les acteurs de la formation sur les différents niveaux VII, VI, V, IV axés sur les secteurs d'activités ;</li> <li>- Elaborer à l'usage des prescripteurs des outils pertinents d'évaluation des savoirs adaptés à ces différents publics ; place d'outils communs d'identification des situations d'illettrisme, dans la formation des formateurs des organismes de formation à la prise en charge des publics illettrés</li> <li>- Renforcer le partenariat entre institutionnels (Etat, CG, Opcalia, etc..) et organismes de formation sur le suivi et le renforcement des acquis des stagiaires dans l'apprentissage de la langue française ;</li> <li>- Mettre en complémentarité les appels d'offres de prestation de formation de la DIECCTE et de la CDM pour pouvoir continuer à proposer un premier niveau d'apprentissage et également un deuxième niveau pour les personnes ayant un projet professionnel.</li> </ul> <p>Pour le deuxième niveau, la cohérence du projet professionnel devra avoir au préalable été définie par un prescripteur, Pôle emploi, Mission locale notamment.</p>
Services et partenaires associés	- DIECCTE Pôle 3E, Conseil général, Pôle Emploi, Mission locale.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du Comité Mahorais de Coordination de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;</li> <li>- Atteinte d'un niveau requis par des objectifs inscrits dans le cadre européen, le niveau DILF – DELF – CFG ;</li> <li>- Valoriser la formation en alternance et augmenter en nombre les contrats en alternance</li> <li>- Transformer le savoir de base V en contrat en alternance ;</li> <li>- Continuer à proposer aux personnes en situation d'illettrisme un premier niveau de langue française ;</li> <li>- Permettre aux personnes ayant un projet professionnel défini et cohérent d'accéder à un deuxième niveau d'apprentissage.</li> </ul>
Résultats attendus	- Meilleur accès aux actions préqualifiantes et qualifiantes ;

(quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le nombre de demandeur d'emploi.</li> <li>- Satisfaction des offres d'emplois dans les délais raisonnables</li> <li>- Intégrer un nombre conséquent de demandeurs d'emploi en premier niveau et en deuxième niveau SDB</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DIECCTE, Pôle 3E / Conseil général / OPCALIA / Pôle Emploi / Mission locale ;</li> <li>- Coût à évaluer : BOP 103 / cofinancement Fonds Social Européen dès éligibilité de Mayotte.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats pérennes ;</li> <li>- Nombre d'entrées en formation dans chaque niveau ;</li> <li>- Nombre de personnes atteignant le DILF ou le DELF ;</li> <li>- Nombre de personnes intégrant une formation qualifiante ou un emploi après le deuxième niveau.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	A élaborer.

## Action 2.3.8 – Organiser, structurer et professionnaliser l’offre de formation

Services pilotes : DIECCTE Pôle 3E

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>55 organismes de formation sont répertoriés comme « actifs ». Certains d’entre eux peuvent accueillir un nombre important de stagiaires dans des conditions proches de celles que l’on trouve en métropole (nombreuses salles de formation, centres de ressources pédagogiques internes, équipement informatique, présence de personnels qualifiés, diversité des prestations, etc.). Les autres offrent des conditions d’accueil et matérielles plus modestes avec un équipement informatique présent, des équipes pédagogiques attentives au transfert de savoirs et disposant de méthodologies d’ingénierie de la formation parfois innovantes. En dehors d’une plaquette et/ou d’un document de communication sur leurs activités, les organismes ne disposent pas d’un catalogue de leurs offres de prestation.</p> <p>La volonté de structurer la branche professionnelle nécessite un regard prospectif sur les perspectives d’évolution de leurs activités dans les années à venir pour développer un panel d’offres innovantes de prestations de formation attendues par le monde de l’entreprise.</p> <p>De plus, pour répondre aux exigences des politiques publiques d’insertion professionnelle (notamment la mise en œuvre de « Compétence Clé »), ces organismes doivent faire l’effort de se moderniser.</p> <p>Du côté des entreprises, la plupart ne connaissent pas l’offre de prestations des organismes de formation et regrettent l’absence de professionnalisme de certains. Une situation qui les oblige à recourir à une offre et à des compétences extérieures.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer l’appareil de formation en adéquation avec les besoins des entreprises ;</li> <li>- Professionnaliser les acteurs de la formation ;</li> <li>- Accompagner leur structuration.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<p>Pôle 3E de la DIECCTE.</p> <p>Avec l’ensemble des partenaires (Conseil général, OPCALIA, AOFM, Chambres consulaires).</p>
Objectifs opérationnels	<p>Conduire une réflexion globale sur les pratiques professionnelles et faire émerger des prestations expérimentales en réponse aux attentes du marché de la formation professionnelle et du monde économique.</p> <p>Il s’agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à plat l’offre de formation sur le territoire ;</li> <li>- Disposer d’offres de prestations pour la réalisation du plan de formation ;</li> <li>- Elargir la gamme des formations proposées sur des métiers de base (chauffeur livreur, comptable, mécanicien d’entretien, frigoriste, logistique d’approvisionnement, agent de vente en magasin, etc.) ou spécifiques (soudure, conduite d’engin, mécanique automobile, vente, BTP, etc.) ;</li> </ul> <p>En dehors d’une plaquette et/ou d’un document de communication sur leurs activités, les organismes ne disposent pas d’un catalogue de leurs offres de prestation.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure lisibilité des prestations développées par les organismes de formation ;</li> <li>- Elaboration de plaquettes, de livrables, de catalogue à destination des entreprises.</li> </ul>
Moyens envisagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du pôle 3E avec le Conseil général et les différents partenaires ;</li> </ul>

(humains, juridiques, financiers)	- BOP 103 – CPER – FSE.
Indicateurs	A définir.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	A élaborer en partenariat avec les partenaires.

**Action 2.3.9** - Développer et formaliser un dispositif de veille et d'ingénierie de formation dans le domaine agricole

**Services pilotes : DAAF**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Dans le cadre du PREA (Projet Régional de l'Enseignement Agricole), une consultation des professionnels a été organisée pour définir une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs en matière d'enseignement agricole.</p> <p>La formation continue est l'un des outils pour atteindre les objectifs définis par le PREA.</p> <p>Les acteurs dynamiques de la production locale font remonter un fort besoin de professionnalisation passant par ce dispositif, à destination des producteurs ou des techniciens.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elévation du niveau de formation à Mayotte dans le domaine de la production agricole ;</li> <li>- Amélioration de l'appui technique ;</li> <li>- Spécialisation progressive des exploitants ;</li> <li>- Amélioration de la qualité des produits.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF-SFD et CFPPA de Coconi pour le volet formation, CAPAM, centre de gestion et associations professionnelles.</li> <li>- Partenariats : <ul style="list-style-type: none"> <li>- DARTM et autres services du Conseil général pour la mobilité géographique des apprenants.</li> <li>- DAAF (SEA et SISE), ASP, CIRAD, syndicats agricoles.</li> </ul> </li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et formaliser un dispositif de veille et d'ingénierie de formation ;</li> <li>- Utiliser l'ingénierie de formation comme outil de développement de la formation continue par sa réactivité et son adaptabilité</li> <li>- Analyser les besoins par des enquêtes annuelles sur les besoins de la profession pour développer des formations courtes sur des thèmes techniques précis ;</li> <li>- Mettre en œuvre un plan de formation des enseignants et formateurs pour les maintenir à niveau sur l'évolution des techniques agricoles et des pratiques pédagogiques, en organisant des temps « d'immersion » dans des établissements de formation agricole et OPA hors Mayotte.</li> </ul> <p>Mayotte doit pouvoir bénéficier des prestations des organismes VIVEA et du FAFSEA ainsi que de la solidarité nationale.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et formaliser un dispositif de veille et d'ingénierie de formation ;</li> <li>- Faire émerger et analyser les besoins des professionnels en matière de formation.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une mission DRIF (délégué régional à l'ingénierie de formation) rattachée à la DAAF-SFD : 2 ETP.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations nouvelles organisées suite à la veille réglementaire et à l'analyse des besoins du terrain ;</li> <li>- Nombre d'enquêtes de prospective menées ;</li> <li>- Nombre de personnes formées.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif de veille et d'ingénierie de formation : 2012-2015 ;</li> <li>- Besoins des professionnels en matière de formation : 2012-2015.</li> </ul>

## Action 2.3.10 - Promouvoir l'enseignement agricole et les métiers de l'agriculture

### Services pilotes : DAAF

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Malgré des résultats satisfaisants aux examens, l'image positive de l'établissement auprès des professionnels, sa forte implication dans les actions de développement, des infrastructures modernes (atelier) ou en cours de modernisation (exploitation agricole) et une politique volontariste de l'état, l'enseignement agricole souffre d'un déficit d'image auprès du public. Il est observé qu'actuellement les élèves inscrits à l'EPN le sont souvent par défaut. Décrochage scolaire entre les deux années d'un même cycle et ruptures de contrats d'apprentissage sont autant d'indicateurs reflétant l'image très souvent négative du métier d'exploitant agricole.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter des élèves, stagiaires et apprentis porteurs de projets professionnels motivés par l'agriculture ;</li> <li>- Augmenter le nombre d'installations ou d'emplois salariés agricoles chez les jeunes et les stagiaires adultes issus du lycée agricole de Coconi.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF-SFD ;</li> <li>- Partenariats : EPN Coconi, AFICAM, Vice-rectorat, autres services de la DAAF.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux actions de communication existantes ;</li> <li>- Participer à la création d'outils de communication en faveur de l'enseignement agricole et des métiers auxquels il prépare ;</li> <li>- Resserrer les liens avec les services du Vice-rectorat ;</li> <li>- Ouvrir aux collégiens l'EPN de Coconi dans le cadre de journées à thème.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Resserrer les liens avec les services du Vice - rectorat ;</li> <li>- Participation aux actions de communication existantes ;</li> <li>- Participation à la création d'outils de communication en faveur de l'enseignement agricole.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes chargées de la communication ;</li> <li>- Renforcement des partenariats avec l'Education nationale, les partenaires de l'insertion et de l'orientation et des structures de formation (GSMA...) ;</li> <li>- Accueil de futurs apprenants sur l'EPN pour découvrir des outils donnant une image positive des métiers préparés.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre d'élèves scolarisés en premier vœu ;</li> <li>- Diminution des ruptures de contrats d'apprentissage (% des apprentis ayant quitté leur emploi avant le terme du contrat).</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des relations avec les services du Vice - rectorat : 2012-2015 ;</li> <li>- Développement des actions de communication existantes : 2012-2015 ;</li> <li>- Création d'outils de communication en faveur de l'enseignement agricole : 2012-2015.</li> </ul>

### Action 2.3.11 – Promouvoir l'apprentissage maritime

**Services pilotes :** UT DMSOI, Commissaire au développement endogène

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Formation maritime peu diversifiée.
Descriptif de l'action	Elargir l'offre de formation de l'EAM à d'autres métiers de la mer.
Services et partenaires associés	UT DMSOI, EAM de Mayotte, Conseil général, Vice - rectorat.
Objectifs opérationnels	Fournir de la main d'oeuvre qualifiée dans différents secteurs tels que le tourisme nautique (stewards), le traitement et la commercialisation des produits de la mer.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Nombreux emplois potentiels dans le traitement et la commercialisation du poisson (cf. le projet de Mayotte Aquaculture).
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Recrutement de formateurs externes et formations en partenariat avec le Vice-rectorat.
Indicateurs	Nombre d'embauches effectuées.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Concertation en 2012 avec les entrepreneurs ; - Démarrage des formations en 2013.

## Objectif 2.4 - Renforcer les relations sociales

### Action 2.4.1 - Soutenir le dialogue social

Services pilotes : DIECCTE

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Les conventions collectives nationales ne sont pas directement applicables à Mayotte, sauf application volontaire de la part de l'employeur.</p> <p>Le Service Central Travail de la DIECCTE a en charge depuis plusieurs années déjà, le suivi des négociations salariales qui sont menées dans trois branches: BTP, industrie et secteur interprofessionnel. Depuis le mois de septembre 2010 les négociations dans ces branches sont interrompues dans l'attente de la mise en place des exonérations de charges sur les bas salaires. Leur mise en place prévue par le décret n° 2011-2085 du 30 décembre 2011 relatif à l'exonération générale sur les bas salaires net au taux des cotisations et de la contribution sociales applicables à Mayotte pris en application de l'ordonnance n°2011-1923 du 22 décembre 2011 relative à l'évolution de la sécurité sociale à Mayotte doit permettre de relancer ces négociations.</p> <p>Par ailleurs, l'engagement des négociations dans plusieurs secteurs d'activité ciblés devrait permettre de faciliter la mise en oeuvre des conventions collectives nationales attendues par les partenaires sociaux. Enfin, il importe de maintenir des échanges périodiques avec les partenaires sociaux en matière d'alignement des textes.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relancer les négociations salariales dans les 3 branches : BTP, industrie et secteur interprofessionnel ;</li> <li>- Engager les négociations pour l'application des conventions collectives nationales dans les secteurs d'activité suivants : transport aérien, pétrole, banque, assurances, télécommunications ;</li> <li>- Faciliter la négociation annuelle obligatoire dans les entreprises assujetties (NAO).</li> </ul>
Services et partenaires associés	Partenaires sociaux, représentants des diverses branches concernées, membres de la CCT.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aboutir à la signature d'accords dans les 3 branches susvisées ;</li> <li>- Réussir la mise en place de conventions collectives dans les secteurs d'activité déterminés ci-dessus ;</li> <li>- Maintenir un dialogue social permanent facteur de paix sociale avec les membres de la CCT.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des 3 accords de salaires et transposition de 5 conventions collectives ;</li> <li>- Anticipation des attentes dans le secteur privé.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Agents du pôle T : SCT (3 agents) et de l'inspection du travail pour la NAO (3 agents).
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'accords conclus ;</li> <li>- Nombre de conventions collectives introduites ;</li> <li>- Nombre d'accords d'entreprises.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points)	Avant fin 2012.

d'avancement)	
---------------	--

## Action 2.4.2 - Garantir la sécurité au travail

Services pilotes : DIECCTE

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La santé et la sécurité au travail constituent des axes forts de l'action de l'inspection du travail. Plusieurs acteurs y contribuent également, le service Prévention des Risques Professionnels (PRP) de la CSSM, le service Interprofessionnel de Santé au Travail (SIST) MEDETRAM.</p> <p>Il importe que ces actions soient coordonnées dans l'espace et dans le temps afin de leur donner plus de force et de sens. C'est pourquoi un Plan Régional de Santé au Travail à Mayotte doit être mis en oeuvre dans les meilleurs délais afin de concrétiser ces engagements et mobiliser les acteurs de la prévention des risques professionnels dans une démarche commune.</p> <p>Enfin, il convient de lutter contre la sous-déclaration manifeste des accidents du travail et des maladies professionnelles dont sont victimes les salariés.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un véritable Plan Régional de Santé au Travail ;</li> <li>- Identifier les risques en entreprise ;</li> <li>- Construire une démarche d'évaluation des risques au sein des entreprises mahoraises.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Service PRP de la CSSM, SIST.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les actions de sensibilisation, de formation et de contrôles sur les activités à risques dans le domaine du travail, et notamment dans les secteurs suivants : BTP, travail mécanique du bois, garages, transports terrestres, activités subaquatiques ;</li> <li>- Identifier et agir sur les risques qui ne sont pas encore véritablement pris en compte à Mayotte : Amiante, Risques chimiques (repérage et élimination).</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance des risques générés par les activités professionnelles ;</li> <li>- Meilleure connaissance du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;</li> <li>- Construire une démarche d'évaluation des risques en entreprise.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Inspection du travail (3 agents), service PRP de la CSSM (4 agents), SIST (médecins du travail).
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles déclarés ;</li> <li>- Nombre de documents uniques d'évaluation des risques élaborés.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Avant fin 2012.

## Objectif 2.5 - Promouvoir une agriculture professionnelle moderne et durable dans une logique de développement endogène

### Action 2.5.1 - Appui technique, financier et accompagnement des producteurs

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les porteurs d'un projet d'installation ou de modernisation en agriculture ont des difficultés à le concrétiser car le parcours est laborieux. Beaucoup abandonnent en cours de route ;</li> <li>- Les candidats à l'installation qui concrétisent leur projet ressentent un besoin d'accompagnement plus soutenu en phase de démarrage de leur projet, aussi bien technique qu'administratif ;</li> <li>- La quasi-absence de données référentielles validées sur le terrain et l'absence généralisée de comptabilités agricoles fiables constituent des obstacles à la réalisation de projets fiables et obèrent ainsi l'appui bancaire indispensable ;</li> <li>- Un taux de couverture en produits agricoles insuffisant qui induit un recours aux importations massif ;</li> <li>- La production est sujette aux aléas climatiques.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de projets d'installation et modernisation qui aboutissent à une réalisation concrète ;</li> <li>- Conforter, par un accompagnement approprié, la pérennité des exploitations des jeunes installés ;</li> <li>- Créer une base de données de références technico-économiques adaptées à Mayotte (CAPAM, CIRAD, ASP, administrations) ;</li> <li>- Obtenir une base de données des exploitations (caractéristiques, interventions, enregistrements, production-commercialisation, foncier) ;</li> <li>- Obtenir un appui bancaire concerté avec les financeurs ;</li> <li>- Augmenter la production agricole de l'île et améliorer la rentabilité des exploitations ;</li> <li>- Indemniser les agriculteurs pour les pertes de récoltes et de fonds lors d'aléas climatiques et ainsi sécuriser le revenu agricole.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide installation : ASP ;</li> <li>- Point Info Installation : ASP ou CAPAM ;</li> <li>- Adaptation de la réglementation : DAAF, MAPRAAT ;</li> <li>- Accompagnement : ASP, CAPAM ou OPA habilitée (Organisation professionnelle agricole habilitée) ;</li> <li>- Référentiel technico économique et soutien comptable : CAPAM</li> <li>Base de données des exploitations : DAAF (SISE "Service d'Information Statistique et Economique" et SEA "Service Economie Agricole") et CAPAM ;</li> <li>- Financement, contacts banques : DAAF et DARTM (Direction de l'Agriculture des Ressources Terrestres et Maritimes) ;</li> <li>- Calamités agricoles : DAAF (SISE et SEA) et CAPAM.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger un guide de l'installation en agriculture à Mayotte ;</li> <li>- Disposer d'un véritable « Point Info Installation » chargé de l'information collective et individuelle sur l'installation aidée ;</li> <li>- Inciter les agriculteurs à s'installer avec des aides, ou à solliciter les aides à la</li> </ul>

	<p>modernisation, afin d'accéder au statut de professionnels ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repenser avec l'ensemble des opérateurs la procédure d'accompagnement vers et après l'installation en agriculture. Mettre à disposition un technicien du suivi d'installation ;</li> <li>- Revoir la réglementation en matière d'installation et ouvrir le dispositif aux pluriactifs et aux détenteurs d'une carte de séjour de 10 ans ;</li> <li>- Accompagner les acteurs de l'amont à l'aval (structuration en filière) ,</li> <li>- Prendre en charge le financement de l'appui technique en parallèle avec la mise en place des projets, via le contrat de Projet ;</li> <li>- Réaliser un référentiel technico-économique fiable des principales productions agricoles de Mayotte ;</li> <li>- Apporter un soutien comptable aux agriculteurs ;</li> <li>- Mettre en place des procédures de financement et organiser des groupes de travail avec les banques ;</li> </ul> <p>En l'absence de systèmes assurantiels de la production, il est nécessaire de pouvoir mettre en ouvre la nouvelle procédure de calamités agricoles (Fonds de secours pour l'Outre-Mer), notamment en créant le Comité Départemental d'Expertise (CDE) et le barème départemental d'indemnisation.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide installation ;</li> <li>- Point Info Installation ;</li> <li>- Adaptation de la réglementation ;</li> <li>- Accompagnement ;</li> <li>- Référentiel technico économique ;</li> <li>- Soutien comptable ;</li> <li>- Base de données des exploitations ;</li> <li>- Financement, contacts banques ;</li> <li>- Calamités agricoles.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir un technicien référent installation à temps plein pour le département de Mayotte, rattaché à une structure à définir (ASP ?). Mission : suivi des dossiers d'installation et suivi des jeunes installés. Budget : 45 000 € annuels (salaire + fonctionnement).</li> <li>- Financer par le CPEM (Contrat de projet Etat-Mayotte) des postes d'agents de développement au sein des structures existantes (avenant) à hauteur d'un forfait au montage et suivi des dossiers.</li> <li>- Financer un poste pour un analyste financier à la CAPAM (40 000 € + frais de fonctionnement).</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'installations aidées ;</li> <li>- Nombre de dossiers modernisation ;</li> <li>- Taux d'abandons en cours de route (%) ;</li> <li>- Données référentielles : nombre de productions dont les données sont validées ;</li> <li>- Procédure calamité opérationnelle.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide installation : 2012 ;</li> <li>- Adaptation de la réglementation : 2012 ;</li> <li>- Calamités agricoles : 2012-2013 ;</li> <li>- Point Info Installation : 2013 ;</li> <li>- Base de données des exploitations : 2012-2013 ;</li> <li>- Référentiel technico économique : 2012-2014 ;</li> <li>- Soutien comptable : 2012-2015 ;</li> <li>- Accompagnement : 2012-2015 ;</li> <li>- Financement, contacts banques : 2012-2015.</li> </ul>

## Action 2.5.2 - Assurer l'approvisionnement du territoire en produits agricoles locaux

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Une offre locale insuffisamment variée et atomisée, ainsi que la saisonnalité marquée des productions, font que la commercialisation des produits agricoles locaux pose encore aujourd'hui de nombreux problèmes, avec d'un côté une insatisfaction de la demande en produits locaux et de l'autre des producteurs qui ne réussissent pas toujours à vendre leurs produits.</p> <p>La transformation des fruits et légumes locaux, selon les normes réglementaires, connaît un relatif essor. Permettant de diversifier l'offre en produits locaux et de valoriser les produits en période de surproduction, son développement est avant tout épaulé par l'atelier agroalimentaire du lycée agricole de Coconi. La transformation des fruits et légumes locaux est cantonnée aux pratiques artisanales et à la valorisation en vente directe. Elle dégage des volumes encore insuffisants pour concurrencer les produits d'importation. Certains de ses acteurs commencent à se positionner sur le secteur de la restauration collective et scolaire.</p> <p>Des actions de sensibilisation et des manifestations de promotion des produits agricoles locaux sont régulièrement organisées (opération « <i>Un fruit pour la récré</i> », campagne de communication, Journées de l'ylang et de la vanille). Elles mènent à la reconnaissance des produits agricoles locaux, tout en offrant de nouveaux espaces de commercialisation aux producteurs. Il persiste cependant un manque de lisibilité sur la provenance des produits agricoles locaux et une mauvaise identification de leurs points de vente. Ceci pourrait toutefois être contre-balançé par la récente édition du « <i>Guide du marché paysan de Coconi</i> », regroupant nombre de producteurs de Mayotte.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les producteurs : diversifier la production (produits transformés), améliorer le dialogue avec l'aval et donc la commercialisation des produits, trouver de nouveaux débouchés ;</li> <li>- Pour les consommateurs : augmentation de la consommation de produits locaux (bruts ou transformés), meilleure identification des produits locaux, meilleure connaissance des points de vente de produits locaux ;</li> <li>- Pour les distributeurs : réduire les importations, avoir une offre locale qui se diversifie, qui soit régulière et de qualité.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF, CAPAM ;</li> <li>- Partenariats : DARTM, CAPAM, OP, Lycée agricole de Coconi.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commercialisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Accompagnement au lancement d'une inter-profession ;</li> <li>* Accompagnement technique et financier d'organisations de producteurs ciblées ;</li> <li>* Mise en place de contrats directs entre producteurs et opérateurs de l'aval. ;</li> <li>* Les organisations collectives commercialisant leurs produits sous contrat bénéficieront d'aides complémentaires.</li> </ul> </li> <li>- Transformation : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer de petits ateliers de transformation ;</li> <li>* Réaliser des essais de transformation de produits locaux, à destination de la restauration collective, à l'atelier relais du lycée de Coconi.</li> </ul> </li> <li>- Sensibilisation :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Lancement d'un appel à projets pour la mise en œuvre et les perspectives de développement d'une marque territoriale « <i>produit de Mayotte</i> » ;</li> <li>* Mise en place du label « agriculture biologique » sur des productions-cibles (Oeufs, ylang-ylang et vanille) ;</li> <li>* Travail sur une charte « <i>Marchés de pays</i> » ;</li> <li>* Appui à la mise en place d'un réseau identifié de boutiques de vente directe de produits agricoles locaux ;</li> <li>* Accroître l'ampleur des actions de sensibilisation et des manifestations de promotion des produits agricoles locaux : doublement du nombre de bénéficiaires de l'opération « un fruit pour la récré » et organisation d'une foire agricole régionale.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi et accompagnement technique et financier d'organisations de producteurs ciblées ;</li> <li>- Mise en place de contrats directs entre producteurs et opérateurs de l'aval avec incitations financières ;</li> <li>- Développement de petits ateliers de transformation : Essais de transformation de produits locaux à destination de la restauration collective, à l'atelier relais du lycée de Coconi ;</li> <li>- Lancement d'un appel à projets pour la mise en œuvre et les perspectives de développement d'une marque territoriale « <i>produit de Mayotte</i> » ;</li> <li>- Mise en place du label « agriculture biologique » sur des produits cibles (oeufs, ylang-ylang et vanille) ;</li> <li>- Charte « <i>Marchés de pays</i> » ;</li> <li>- Actions de sensibilisation et manifestations de promotion des produits agricoles locaux.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF, CAPAM ;</li> <li>- Partenariats : DARTM, CAPAM, OP, Lycée agricole de Coconi.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats de commercialisation (contrats individuels et collectifs) ;</li> <li>- Nombre de réunions avec les organisations de producteurs ;</li> <li>- Nombre de marchés labellisés « marchés pays » ;</li> <li>- Nombre de manifestations de promotion par an.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi et accompagnement d'organisations de producteurs ciblées : 2012-2014 ;</li> <li>- Contrats directs entre producteurs et opérateurs de l'aval : 2012-2014 ;</li> <li>- Ateliers de transformation : 2012-2015 ;</li> <li>- Transformation de produits locaux à destination de la restauration collective : 2012/2015 ;</li> <li>- Appel à projets pour la mise en œuvre et les perspectives de développement d'une marque territoriale : 2012 ;</li> <li>- Label « agriculture biologique » sur des produits cibles (oeufs, ylang-ylang et vanille) : 2012-2014 ;</li> <li>- Charte « <i>Marchés de pays</i> » : 2012 ;</li> <li>- Sensibilisation et manifestations de promotion des produits agricoles locaux : 2012-2015.</li> </ul>

## Action 2.5.3 - Inciter à l'organisation collective des producteurs

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organisations professionnelles de Mayotte sont des structures relativement jeunes et manquant généralement de ressources techniques en interne. Par ailleurs, un audit récent du CGAAER a fait apparaître, pour la Chambre d'Agriculture de la Pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM), un déficit de gouvernance interne et une absence de gouvernance externe adaptée.</li> <li>- Un certain nombre de structures ont disparu suite à des problèmes financiers durant les années précédentes. Ces problèmes financiers étaient dus, soit à une mauvaise gestion interne soit à la défaillance imprévisible des financeurs. Cette fragilité des structures déstabilise l'organisation des professionnels et favorise la perte de capital technique. Au fil du temps, les agriculteurs sont ainsi devenus méfiants vis-à-vis de toute forme d'organisation professionnelle.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'encadrement technique des agriculteurs ;</li> <li>- Bénéficier de structures compétentes et pérennes ;</li> <li>- Améliorer la gestion financière des organisations ;</li> <li>- Améliorer la gouvernance y compris externe (financeurs).</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF SEA (Service Economie Agricole), CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Pour Adulte) ;</li> <li>- Partenariats : CAPAM, OPA (Organisations Professionnelles Agricoles), CG, auditeurs ou missionnaires, CIRAD.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un suivi précis, technique et financier, des structures financées par les fonds publics et œuvrant au développement de Mayotte ;</li> <li>- Mettre en place un contrat d'objectifs pluriannuels pour la CAPAM ;</li> <li>- Mettre à disposition du personnel d'encadrement technique en nombre suffisant ;</li> <li>- Mettre en place des formations techniques thématiques adaptées (ex : formation à la comptabilité) ;</li> <li>- Favoriser les audits externes afin d'améliorer le pilotage des structures (CGAAER, Association Permanente des chambres d'Agriculture : (APCA), Instituts Techniques) ;</li> <li>- Systématiser, dans les conventions financeurs-Organisations Professionnelles, la communication de pièces comptables et des échanges réguliers et formalisés sur le fonctionnement des structures ;</li> <li>- Définir un guide méthodologique d'entretien de suivi d'OP bénéficiant d'une subvention.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un guide méthodologique d'entretien de suivi d'OP bénéficiant d'une subvention ;</li> <li>- Réaliser un suivi annuel rapproché des OP bénéficiant d'une subvention ;</li> <li>- Mettre en place et suivre un contrat d'objectifs pluriannuels pour la CAPAM ;</li> <li>- Organiser des formations techniques thématiques, pour les techniciens de structure.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ETP DAAF ;</li> <li>- Financement de l'encadrement technique dans les structures (ODEADOM, CG).</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide méthodologique d'entretien de suivi d'OP bénéficiant d'une subvention validé ;</li> <li>- Pourcentage d'OP bénéficiant d'une subvention ayant fait l'objet d'un suivi rapproché</li> </ul>

	<p>annuel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation du contrat d'objectifs pluriannuels pour de la CAPAM ;</li> <li>- Nombre de formations techniques thématiques, pour les techniciens de structure, organisées à l'initiative.</li> </ul>
<p>Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide méthodologique d'entretien de suivi d'OP bénéficiant d'une subvention (2012) ;</li> <li>- Suivi annuel rapproché des OP bénéficiant d'une subvention (2013) ;</li> <li>- Formations techniques thématiques, pour les techniciens de structure (2012-2015).</li> </ul>

## Action 2.5.4 – Développer l'appui méthodologique à l'encadrement technique agricole

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des structures collectives (associations, groupements de vulgarisation agricole, coopératives) ont été créées pour regrouper les producteurs par filière ou par secteur géographique. Pour différentes raisons, certaines de ces organisations ont périclité donnant une image générale négative à la coopération ;</li> <li>- En 2010, deux organisations de producteurs ont été créées sous forme de coopérative : la COOPAC (Coopérative des Agriculteurs du Centre) dans le secteur fruits et légumes et la COMAVI (Coopérative Mahoraise Avicole) dans le secteur avicole. Dans le domaine de l'élevage de ruminants, l'ADEM (association des éleveurs de Mayotte) apporte son soutien aux éleveurs depuis plus de 10 ans et envisage de transformer ses statuts en coopérative ;</li> <li>- Ces organisations regroupent un petit nombre de producteurs et sont fragiles financièrement ;</li> <li>- Les premières ébauches de travail interprofessionnel se mettent en place ;</li> <li>- Le chemin menant vers une véritable interprofession prenant en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs d'une filière et garantissant un revenu décent aux producteurs sera encore très long et nécessitera un accompagnement fort de l'administration.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier et favoriser le dialogue informel et formel entre les acteurs ;</li> <li>- Conforter et rendre plus autonomes les structures de coopération, dans leur fonctionnement politique (institutionnel) et comptable ;</li> <li>- Permettre aux structures de bénéficier des aides européennes et en faire bénéficier leurs adhérents.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>* Définition des OP (Organisations professionnelles) têtes de pont : CG (Conseil général), DAAF</li> <li>* Dialogue entre différents acteurs : DAAF ;</li> <li>* Formation : DAAF, CAPAM EPN (Etablissement Public National) ;</li> </ul> </li> <li>- Partenariats : ODEADOM, DARTM (Direction de l'Agriculture des Ressources Terrestres et Maritimes), CAPAM, OP, EPN.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir quelques structures « tête de pont » par filière et assurer un suivi et un accompagnement renforcé de ces structures soutenues par les fonds publics ;</li> <li>- Faciliter le dialogue entre les différents acteurs des filières (amont-aval) ;</li> <li>- Former les acteurs aux pré-requis nécessaires pour bénéficier des aides européennes ;</li> <li>- Garantir le soutien fort de l'administration (Préfecture, DAAF).</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des OP (Organisations professionnelles) têtes de pont ;</li> <li>- Dialogue entre différents acteurs ;</li> <li>- Accompagnement au lancement d'une inter-profession ;</li> <li>- Formations.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Humains : au moins un coordinateur ou un technicien par structure pour assurer un bon</li> </ul>

financiers)	fonctionnement des structures ; - Financiers : participation aux frais de fonctionnement des structures via l'ODEADOM / Conseil général.
Indicateurs	- Nombre de structures de coopération ; - Nombre de réunions organisées amont/aval ; - Nombre de formations aux aides européennes.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Définition des OP têtes de pont (2012) ; - Dialogue entre différents acteurs (2012-2015) ; - Accompagnement au lancement d'une inter-profession (2012-2015) ; - Formations (2012-2015).

**Action 2.5.5** - Définir une feuille de route pour accompagner les filières ruminants et volailles vers le droit commun

Services pilotes : DAAF

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Les filières viande et lait pour les ruminants ne sont absolument pas formalisées à Mayotte. Faute d'un abattoir, les animaux sont abattus « sous le manguier » puis commercialisés dans le secteur informel. Le lait est vendu, soit à l'exploitation, soit sur le bord des routes, sans passage par une laiterie, sans aucun suivi zootechnique ou sanitaire. Pourtant ces 2 filières informelles, qui mettent sur le marché des produits de tradition, bénéficient de prix de vente très élevés (4-5 €/l de lait et 10 à 15 €/kg de viande sur pied). Il existe donc une forte marge entre des productions nécessitant peu d'intrants et des produits à forte valeur ajoutée.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer une filière lait et une filière viande ;</li> <li>- Faire entrer ces productions dans l'économie formelle ;</li> <li>- Maîtriser les risques sanitaires et environnementaux liés à ces productions ;</li> <li>- Mettre en place un suivi zootechnique et des formations permettant une amélioration des productions (quantitatif et qualitatif) ;</li> <li>- Faire respecter la réglementation de manière à pouvoir faire bénéficier les producteurs des aides européennes à venir.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF (SA "Service De l'Alimentation" et SEA "Service Economie Agricole") ;</li> <li>- Partenariats : CAPAM (Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte)- ADEM (Associations des Eleveurs de Mayotte) ;</li> <li>- CIRAD.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<p>Mettre en place un comité <i>ad hoc</i> par production pour définir une feuille route (en liaison avec la création du Conseil Départemental de Santé et Protection Animales).</p> <p>Cette feuille de route devra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les attentes des consommateurs par rapport aux produits de chaque filière ;</li> <li>- Définir les contraintes des producteurs (viande et lait) pour entrer dans un circuit de commercialisation et transformation formel ;</li> <li>- Valider et suivre le programme de rattrapage de l'identification des bovins ;</li> <li>- Définir un cahier des charges pour un abattoir, respectant la réglementation, permettant de produire une viande correspondant aux goûts des consommateurs de Mayotte ;</li> <li>- Aider à la constitution d'une interprofession « filière ruminant » ;</li> <li>- Définir un cahier des charges pour une laiterie, respectant la réglementation, permettant de produire des produits laitiers correspondant aux goûts des consommateurs de Mayotte ;</li> <li>- Identifier des structures porteuses pour la mise en place d'outils de traitement de ces produits ;</li> <li>- Identifier les appuis ou programmes de recherche nécessaires aux ruminants.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un comité <i>ad hoc</i> ;</li> <li>- Structuration d'une interprofession ;</li> <li>- Définitions de cahiers des charges pour des productions réglementaires correspondant aux marchés ;</li> <li>- Identification de projets et de porteurs de projet.</li> </ul>

Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de réunions : DAAF ;</li> <li>- Lier les aides actuelles à la participation à l'interprofession ;</li> <li>- Encourager et accompagner les actions menées par le Service d'Identification et du Développement de l'élevage de la CAPAM et l'ADEM (Associations des Eleveurs de Mayotte).</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions du comité <i>ad hoc</i> ;</li> <li>- Mise en place des conditions pour la création d'une interprofession filière ruminant (réunions) ;</li> <li>- Définition d'un cahier des charges par production.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un comité <i>ad hoc</i> 2012-2013 ;</li> <li>- Structuration d'une interprofession : 2013-2014 ;</li> <li>- Cahiers des charges pour des productions réglementaires correspondant aux marchés : 2012-2013 ;</li> <li>- Identification de projets et de porteurs de projet : 2013-2014.</li> </ul>

## **Orientation stratégique n°3 - Développer les équipements structurants et promouvoir une politique d'aménagement équilibré et durable du territoire**

### **Objectif 3.1 – Mettre en place un plan d'urgence sur le logement**

**Action 3.1.1** - Développer la construction de logements sociaux et favoriser la densification urbaine par la création de logements collectifs

**Services pilotes :** DEAL

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Les besoins en matière de logement à Mayotte sont particulièrement élevés. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable évalue le besoin annuel à 2300 logements nouveaux à construire pour répondre à l'explosion démographique. Avec un taux de 60 % des ménages qui ont un revenu inférieur au SMIG mahorais, le besoin en logement social est estimé à 500 logements par an.</p> <p>Le construction en accession sociale connaît un ralentissement dû à des problèmes fonciers et d'accès aux prêts. La constitution d'un parc locatif social débute.</p>
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'activer tous les leviers qui permettront d'augmenter à court terme la production de logements sociaux et de s'inscrire dans une dynamique de rattrapage sur le long terme.</p> <p>Maintenir le groupe technique logement qui est en place pour suivre concrètement l'avancement de la programmation.</p> <p>En ce qui concerne l'accession sociale à la propriété :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer opérationnellement le dispositif d'interface sociale et financière pour accompagner les familles dans la recherche et le suivi des prêts ;</li> <li>- Proposer des mesures facilitant la titrisation des terrains : développer la coordination et le suivi entre tous les partenaires, accompagner les communes dans la démarche, prendre des mesures pour limiter les coûts d'acquisition, ...</li> <li>- Maintenir le produit LATS, produit spécifique à Mayotte qui permet d'aider à hauteur de 75% les familles les plus modestes. Revaloriser l'aide DAGO destinée à la frange intermédiaire ;</li> <li>- Obtenir une réforme de l'allocation logement à Mayotte pour une meilleure solvabilisation et ainsi l'accès d'un plus grand nombre aux prêts ;</li> <li>- Pousser et faciliter la mise en place et la distribution du prêt à taux zéro (PTZ) ;</li> <li>- Pousser et faciliter la mise en place des aides au titre du 1% logement .</li> </ul> <p>En ce qui concerne le locatif social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire du locatif social une priorité dans l'octroi des aides de l'Etat ;</li> <li>- Imposer dans toutes les opérations d'aménagement, une part significative pour du logement collectif social ;</li> <li>- Diversifier les implantations pour une couverture progressive de tout le territoire ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner de la lisibilité pour permettre à la profession de s'organiser et peser sur les coûts ;</li> <li>- Pousser et faciliter la mise en place de produits nouveaux intermédiaires comme le PLS ;</li> <li>- Pousser et faciliter la mise en place du 1% logement pour le mobiliser dans les montages financiers ;</li> <li>- Obtenir une réforme de l'allocation logement à Mayotte pour une meilleure solvabilisation et limiter ainsi les risques d'impayés et de vacance qui sont des freins pour nos partenaires à engager et financer de nouvelles opérations.</li> </ul> <p>Développer d'autres formes pour se loger (ex foyer des jeunes travailleurs).</p> <p>Mettre en place un dispositif de financement de l'amélioration de l'habitat.</p>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de l'Etat ;</li> <li>- SIM ;</li> <li>- CG/Communes ;</li> <li>- Banques/notaires.</li> <li>- CAF.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Mettre en chantier et livrer des logements sociaux.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<p>Entre 2011 et 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 550 logements locatifs sociaux financés et 250 livrés ;</li> <li>- 300 logements en accession sociale livrés ;</li> <li>- Dispositif de financement de l'amélioration de la l'habitat mis en place.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des crédits LBU et la défiscalisation ;</li> <li>- DEAL, préfecture.</li> </ul>
Indicateurs	Nombre de logements sociaux financés et livrés.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Points sur l'avancement à chaque réunion du groupe technique logement (tous les 2 ou 3 mois) ;</li> <li>- Bilan de la programmation à la fin de chaque année ;</li> <li>- Rapport du CDH.</li> </ul>

**Action 3.1.2** - Accompagner les communes pour évaluer et territorialiser leurs besoins en logements

**Services pilotes :** DEAL

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Les besoins en matière de logement à Mayotte sont particulièrement élevés. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable évalue le besoin annuel à 2300 logements nouveaux à construire pour répondre à l'explosion démographique. Avec un taux de 60 % des ménages qui ont un revenu inférieur au SMIG mahorais, le besoin en logement social est estimé à 500 logements par an.</p> <p>La construction en accession sociale connaît un ralentissement du notamment à des problèmes fonciers. La constitution d'un parc locatif social débute et ce mode d'habiter reste encore à découvrir par la population.</p> <p>Les communes doivent être au coeur du dispositif. Elles ont la proximité nécessaire avec la population pour bien la connaître et être à la base de la communication ; elles ont la maîtrise de l'aménagement du territoire de leur commune.</p>
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'aider les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A identifier, quantifier et qualifier les besoins en logement à long terme ;</li> <li>- A intégrer ces éléments dans les décisions qu'elles prennent en matière de planification et d'aménagement ;</li> <li>- A être des relais dans l'information et la prise en charge des ménages mal logés.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Services de l'Etat , communes, SIM, CG.
Objectifs opérationnels	Développer la compétence habitat dans les services communaux.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<p>Entre 2011 et 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification d'un référent habitat dans chaque commune ;</li> <li>- Mixité de l'habitat dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	DEAL, préfecture.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes avec un référent habitat ;</li> <li>- Nature de l'habitat programmé dans les nouvelles opérations d'aménagement.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Points en réunion du groupe technique logement.

**Action 3.1.3** - Satisfaire les besoins de réhabilitation des quartiers insalubres en concertation avec les acteurs de l'aménagement (assainissement, gestion des déchets, régularisation foncière, structuration des quartiers, etc.)

**Services pilotes : DEAL**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation globale de mal logement à Mayotte (parc insalubre et nombreux ménages en situation de pauvreté-précarité) ;</li> <li>- Production de logements sociaux insuffisante ;</li> <li>- Des procédures de résorption de l'insalubrité (RHI) qui n'intégraient pas la dimension habitat.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repenser la procédure RHI comme une démarche globale associant les impératifs de traitement de l'insalubrité, d'amélioration du bâti existant et de production de logements, notamment sociaux, du foncier ;</li> <li>- Déterminer des périmètres d'intervention adaptés aux vrais enjeux identifiés du quartier ;</li> <li>- Conforter la maîtrise d'ouvrage et assurer le pilotage des opérations (signature d'une convention d'objectifs et création d'un comité de pilotage) ;</li> <li>- Assurer une maîtrise d'œuvre de qualité ;</li> <li>- Associer la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à chaque phase de l'opération ;</li> <li>- Instaurer une évaluation continue et systématique des objectifs contractualisés ;</li> <li>- Mettre en oeuvre la loi Letchimy.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DEAL ;</li> <li>- ARS ;</li> <li>- DJSCS ;</li> <li>- Collectivités territoriales ;</li> <li>- SIEAM ;</li> <li>- Maîtres d'ouvrages sociaux et opérateurs agréés.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix de 2 opérations tests ;</li> <li>- Définir au préalable les conditions de faisabilité de l'opération et de logement- relogement des ménages en situation d'insalubrité ;</li> <li>- Signature d'une convention d'objectifs (Etat, Commune, CG) ;</li> <li>- Assurer le pilotage de la RHI.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer des conditions de logement dignes ;</li> <li>- Développer l'offre de logements sociaux dans les secteurs d'habitat insalubre ;</li> <li>- Maîtriser les dépenses publiques.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	BOP 123 – Amélioration des conditions de vie outre-mer.
Indicateurs	Nombre de ménages en situation d'insalubrité relogés dans des logements décents (logts sociaux ou à caractère social).
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la nouvelle démarche élaborée dans le cadre des groupes de travail animés par la DEAL et présentée au CDH du 12 juillet 2011 ;</li> <li>- Appel d'offres en cours.</li> </ul>

### Action 3.1.4 - Animer une politique foncière en mobilisant des outils opérationnels adaptés

Services pilotes : DEAL

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	<p>Les mises à disposition de foncier aménageable conditionnent le développement de Mayotte tant sur le plan de l'habitat que sur le plan de l'économie et des équipements structurants.</p> <p>L'étroitesse du marché foncier, les modes d'occupation traditionnelle et la faible pénétration du droit commun dans les pratiques d'aménagement ont conduit les différents acteurs dans une impasse juridique. L'absence de programmation suffisamment anticipée les confronte à une pénurie de terrain disponibles.</p> <p>L'analyse foncière doit être opérée à différents niveaux, de l'élaboration du SAR jusqu'à la constitution de réserves pour asseoir les projets de développement mahorais.</p>
Descriptif de l'action	Animer une politique partenariale de définition des secteurs fonciers à enjeux, contribuer à l'élaboration des différents documents de planification et de programmation, organiser l'ouverture et la régulation du marché, capitaliser la connaissance foncière pour le futur EPF, assister les collectivités dans la constitution de réserves.
Services et partenaires associés	DEAL, CG, Communes, EPF, France Domaine, Propriétaires, Aménageurs.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les besoins à l'échelle du département (Niveau SAR) ;</li> <li>- Définir des critères de sélection du foncier stratégique (contribution aux PLU, à la programmation du logement...) ;</li> <li>- Constituer et préserver des réserves foncières ;</li> <li>- Tendre vers la contractualisation d'objectifs avec les communes.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'un atlas du foncier stratégique co-construit ;</li> <li>- Constitution de réserves foncières (Etat et collectivités) ;</li> <li>- Diminution de l'occupation spontanée des terrains aménageables ;</li> <li>- Mise à disposition de foncier normalisé à l'amont des projets.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un référent par partenaire concerné ;</li> <li>- Acquisition de connaissances actualisées de l'occupation du sol ;</li> <li>- Financements : Etat / CG (plateforme SIG) – EPF – SIM.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de documents de planification intégrant les productions ;</li> <li>- Nombre d'hectares de réserve constitués ;</li> <li>- Nombre d'opérations publiques démarrant sans foncier normalisé.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atlas à livrer à l'EPF au 1er semestre 2013 ;</li> <li>- Suivi : mise à jour de l'Atlas (opérations réalisées) ;</li> <li>- Bilans EPF.</li> </ul>

## Action 3.1.5 - Soutenir les opérations d'aménagement qui répondent aux besoins de logements sociaux

### Services pilotes : DEAL

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Les besoins en logements sociaux à Mayotte sont particulièrement importants. Le PADD les estime à 500 logements/an. Pour y répondre et compte tenu de la rareté du foncier, il est nécessaire de réaliser des opérations d'aménagement destinées à créer du foncier viabilisé.
Descriptif de l'action	Suite à l'élaboration des PLU dans toutes les communes de Mayotte, il est nécessaire d'assister les collectivités dans l'aménagement des zones d'urbanisation future identifiées comme telles dans ces documents. Il sera également recherché, lors des interventions sur les zones déjà urbanisées (RHI ou autres), à dégager du foncier pour y réaliser des logements sociaux.
Services et partenaires associés	Communes, DEAL, CG, SIM, Caisse des Dépôts, AFD.
Objectifs opérationnels	- Veiller à la prise en compte des besoins en logement social dans les projets d'aménagement (lotissement, ZAC, RHI,...) ; - Assister les communes dans la mise en œuvre de leurs orientations d'aménagement comportant du logement social ; - Etre vigilant sur l'utilisation optimale de l'espace en favorisant la densification tout en préservant la qualité du cadre de vie (logement collectif).
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Augmentation de l'offre de logements sociaux dans les nouvelles opérations d'aménagement communales ; - Amélioration de la qualité des programmes de logement, répondant aux nouvelles exigences réglementaires.
Moyens envisagés (humains, financements)	- Un référent DEAL ; - Participation au financement des opérations destinées à recevoir du logement social (BOP 123).
Indicateurs	Nombre d'opérations et de logements réalisés.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Réalisation d'un tableau de bord des opérations financées et réalisées.

## Objectif 3.2 - Développer les infrastructures

**Action 3.2.1** - Améliorer la desserte aérienne (modernisation de la structure aéroportuaire) – Délocalisation de la Mosquée

**Services pilotes** : DSAC - OI

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	La délocalisation de la mosquée est un préalable essentiel à l'amélioration de la desserte aérienne tant sa position dans l'axe de piste est contraignante pour le développement de l'aéroport.
Descriptif de l'action	Démolition et reconstruction de la mosquée.
Services et partenaires associés	Conseil général de Mayotte, Mairie de Pamandzi, DSAC OI, Préfecture, SEAM.
Objectifs opérationnels	La libération de l'emprise occupée par la mosquée permettra, outre l'extension de la raquette nord de la piste, un déplacement de la barrière anti-souffle sur le foncier du parking de la mosquée.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Emprise de terrain supplémentaire en seuil de piste permettant le déplacement de la barrière anti-souffle donc un gain de distance de roulement utilisable au décollage.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	1,2M€.
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

**Action 3.2.2 - Améliorer la desserte aérienne (modernisation de la structure aéroportuaire) - Réalisation de la barrière anti-souffle**

**Services pilotes : DSAC - OI**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Les barrières anti-souffle actuelles ne sont pas adaptées au souffle généré par les réacteurs d'un appareil de type Boeing 777-200LR, leur emplacement actuel est en outre pénalisant en terme d'exploitation optimale de la distance de roulement utilisable au décollage.
Descriptif de l'action	Réalisation d'une barrière anti-souffle.
Services et partenaires associés	DSAC OI, SEAM.
Objectifs opérationnels	Après délocalisation de la mosquée, construction d'une barrière anti-souffle adaptée au souffle des réacteurs des avions longs courriers notamment du Boeing 777-200LR.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Cet ouvrage autoriserait rapidement l'ouverture d'une ligne vers la métropole.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	1,5M€.
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

**Action 3.2.3 - Améliorer la desserte aérienne (modernisation de la structure aéroportuaire) - Aménagement de la raquette**

**Services pilotes : DSAC - OI**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	Les compagnies aériennes susceptibles d'opérer des vols long courriers depuis Mayotte sont actuellement contraintes de limiter la masse des aéronefs au décollage faute d'aménagement permettant à ces derniers d'effectuer la manœuvre de retournement avant décollage en extrémité de piste et les empêchant ainsi d'utiliser la totalité de la bande de roulement disponible.
Descriptif de l'action	Aménagement de la raquette Nord de la piste.
Services et partenaires associés	DSAC OI, SEAM
Objectifs opérationnels	Cet aménagement permettra d'accroître la masse des aéronefs au décollage et ainsi d'améliorer le taux de remplissage des futurs vols directs vers la métropole.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Utilisation de la longueur maximale de bande de roulement de la piste d'envol, possibilité d'effectuer des vols directs entre Mayotte et la métropole.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	4.8M€.
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

### Action 3.2.4 - Contribuer au désenclavement numérique

Services pilotes : Préfecture - SGAER

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
X	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Situation unique dans l'Outre Mer français pour un territoire de cette importance, l'absence d'un câble optique sous-marin desservant Mayotte constitue un frein considérable pour le développement du haut débit et, de ce fait, pour le développement économique de Mayotte. Alors que le très haut débit se développe rapidement en métropole, la fracture numérique semble s'élargir entre Mayotte d'une part et le reste du territoire national et les autres territoires de l'océan indien d'autre part. L'absence d'offres ADSL suffit à elle seule à illustrer l'ampleur du retard numérique de Mayotte.</p> <p>Les réseaux de communication électroniques (téléphonie fixe et mobile, Internet fixe et mobile,...) utilisent actuellement les connexions satellitaires pour l'interconnexion aux réseaux mondiaux. Cette technologie est tout particulièrement limitée en termes de latence des flux (temps de traversée du réseau) et de bande passante disponible. L'impact est notable d'une part en termes de diffusion des offres d'accès à l'Internet fixe et d'autre part des offres d'accès à l'Internet mobile.</p> <p>Les connexions satellitaires sont par ailleurs plus coûteuses qu'en métropole, d'une vingtaine d'euros par mois pour les offres de détail, et elles sont de surcroît limitées. A titre d'exemple, la seule offre haut débit proposée aux particuliers (par STOI) est forfaitisée à 1Go/mois. L'ensemble de ces offres s'effectue par des liaisons filaires entreprise ou hertzienne (wi-fi, wi-max). Ainsi, les offres haut débit DSL (supérieures à 512 kbps) ne sont pas disponibles du fait de la qualité de service limitée, liée au recours à la technologie satellitaire.</p> <p>Dans ce contexte, 10 % seulement des foyers mahorais ont aujourd'hui un accès internet (et 17% un ordinateur), essentiellement des abonnements bas débit (56 kbps) utilisant les lignes téléphoniques France Telecom.</p> <p>Le 23 septembre 2010, le contrat de construction du câble sous-marin LION 2, reliant Madagascar au Kenya via Mayotte, a été signé par un consortium d'opérateurs (comprenant notamment France Telecom et SFR).</p> <p>Le câble a été livré en août 2011, les offres de commercialisation ont débuté en avril 2012.</p>
Descriptif de l'action	<p>Les efforts des pouvoirs publics vont se prolonger au niveau des réseaux de collecte et de desserte, permettant de relier le terminal du câble aux abonnés. Les collectivités agissent déjà comme des facilitateurs d'accès au domaine public et au génie civil pour la pose de fibres optiques ou d'antennes.</p> <p>L'arrivée du câble va rendre pertinente la mise en place d'une véritable politique d'aménagement numérique, qui pourra se concrétiser par l'élaboration d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).</p> <p>Le Conseil général a lancé un appel d'offres pour la réalisation du SDTAN. Le marché du SDTAN a été notifié courant janvier 2012 à la société TACTIS, titulaire du marché, pour un montant de 193 000€.</p>

	<p>Mayotte va ainsi rentrer dans une nouvelle ère et se rapprocher des évolutions en cours au niveau national, marquée désormais par le développement du très haut débit. Si la connexion directe en fibre optique (FTTH) devrait se limiter d'abord aux principales zones d'activité, la majorité des foyers devraient à terme bénéficier du très haut débit, objectif fixé par le plan national Très Haut Débit, financé à hauteur de 2 milliards d'euros et présenté par le Premier ministre le 14 juin 2010.</p> <p>Les pouvoirs publics seront enfin amenés à jouer un rôle structurant dans le développement d'une filière numérique locale. Dans le cadre du contrat de projet Etat Mayotte, il est notamment envisagé de créer une pépinière d'entreprises numériques, permettant de soutenir les initiatives locales, dans un esprit de synergie et de mutualisation des ressources.</p>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil général ;</li> <li>- DIECCTE.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du SDAN ;</li> <li>- Création d'une pépinière d'entreprises numérique.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Accession d'une grande partie de la population à un haut débit abordable au regard du revenu des familles.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	2nd semestre 2012, commercialisation des premières offres haut débit.

### Action 3.2.5 - Étendre la capacité d'accueil et les niveaux de gamme hôteliers

Services pilotes : Préfecture - SGAER, DIECCTE

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Le tourisme constitue pour Mayotte l'un des secteurs d'activité présentant l'un des meilleurs potentiels de création de valeur ajoutée et d'emplois. Le territoire dispose d'atouts importants : une situation géographique privilégiée à mi-chemin entre la côte africaine et les autres îles de l'Océan indien, une nature préservée ainsi qu'une biodiversité marine et terrestre particulièrement riche, un lagon exceptionnel par son étendue (le plus vaste de l'Océan indien avec une double barrière de corail longue de 160 km), un littoral varié (146 plages, des mangroves, des îlots inhabités), une terre riche d'une faune et d'une flore originales, une culture locale traditionnelle susceptible d'attirer des touristes en quête d'authenticité et enfin la possibilité de s'appuyer sur des infrastructures et des services publics (routes, hôpitaux, administration) offrant un contexte sécurisé au sein de ce territoire qui a accédé au mois de mars 2011 au statut de département français.</p> <p>L'ouverture récente de Mayotte au tourisme constitue en outre une opportunité pour créer une véritable identité touristique mahoraise qui soit respectueuse de l'environnement et susceptible de concilier le développement durable et la mise en valeur du territoire.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir les sites stratégiques définis par le PADD aux investisseurs par appels à projets ;</li> <li>- Augmenter en gamme : classement des hôtels.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DEAL ;</li> <li>- DIECCTE ;</li> <li>- Comité du tourisme de Mayotte ;</li> <li>- Conseil général.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<p>Les deux partenaires, la Préfecture et le Conseil général ont lancés des appels à projets concernant quatre des sites PADD présentant le plus grand potentiel de développement touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bambo-Est sur la commune de Bandrélé ;</li> <li>- Mstanga Chehi (Mtsanga Beach) sur la commune de Sada ;</li> <li>- Mtsanga Gouéla sur la commune de Bouéni ;</li> <li>- Mariam Lidi sur la commune de Bouéni (déclaré infructueux).</li> </ul> <p>Des négociations avec la population, le CG et le Comité de tourisme devront être menées pour l'ouverture de nouveaux sites aux porteurs de projets.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	L'objectif est d'accueillir 120 000 à 150 000 touristes par an à l'horizon 2020 contre environ 50 000 actuellement et augmenter le nombre de lits et la qualité.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défisicalisation ;</li> <li>- Fonds mahorais de développement économique social et culturel (FMDESC) ;</li> <li>- Aide à la rénovation hôtelière ;</li> <li>- Prêts Caisse des dépôts et consignation ;</li> <li>- Promotion des îles vanille (150 000€) ;</li> <li>- Plan de relance et convention avec atout France à hauteur de 60 000€.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribution de sites PADD (3 attribués aujourd'hui) ,</li> <li>- Classement hôtelier.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points)	

d'avancement)	
---------------	--

### Action 3.2.6 - Accompagner la construction d'infrastructures à terre pour les pêcheurs

**Services pilotes :** UT DMSOI, Commissaire au développement endogène

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Absence d'infrastructures à terre pour les pêcheurs.
Descriptif de l'action	Construction de terre-pleins et de locaux de vente de la pêche.
Services et partenaires associés	UT DMSOI, CAPAM, Conseil général, SGAER, CIOM.
Objectifs opérationnels	- Sécuriser la flottille de pêche ; - Mettre en place un circuit de commercialisation du poisson conforme aux normes sanitaires.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Réalisation de 2 terre-pleins ; - Valorisation du produit de la pêche ; - Responsabilisation des pêcheurs dans la gestion de ces infrastructures ;
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Terre-pleins : 4,3 M€ ; - Locaux: 1,4 M€.
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- 1 terre-plein et 2 locaux en 2012 ; - 1 terre-plein et 2 locaux en 2013.

### Objectif 3.3 - Favoriser une cohérence territoriale en matière de politique d'urbanisme et intégrer le développement durable dans les outils d'aménagement

**Action 3.3.1** - Accompagner la mise en œuvre d'une politique de transports multimodaux urbains et interurbains

**Services pilotes :** DEAL

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	L'augmentation extrêmement rapide du parc de véhicules, la faiblesse de l'offre de transports urbains et interurbains et la concentration de l'activité économique sur l'axe "Port de Longoni-Koungou-Mamoudzou-Dembéni" ont créé des encombrements aux heures de pointe pour l'accès sud et continus pour l'accès nord. Ils sont appelés à augmenter si des solutions de transports en commun ne sont pas mises en place rapidement.
Descriptif de l'action	Accompagner les deux collectivités concernées (Conseil Général et commune de Mamoudzou) dans la réalisation de diagnostics, la définition des besoins et la recherche de solutions adaptées au contexte local. Soutenir cette politique par la mobilisation de financements nationaux et européens.
Services et partenaires associés	CG, commune de Mamoudzou, DEAL, Préfecture, transporteurs privés (taxis).
Objectifs opérationnels	Réaliser des schémas de déplacements (par commune) et un schéma départemental, l'ensemble constituant la traduction opérationnelle des orientations retenues par les collectivités en accord avec les partenaires.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Réalisation d'un schéma par commune, avec priorité à l'agglomération de Mamoudzou et de Petite Terre ; - Réalisation du schéma départemental ; - Cohérence des politiques de transport (personnes et marchandises) sur l'ensemble du territoire ; - Coordination TCU et TCI.
Moyens envisagés (humains, financements)	- Un référent par partenaire ; - Financements locaux, nationaux, européens.
Indicateurs	Nombre de schémas validés (définition des lignes, du nombre, de la localisation et de la taille des arrêts, du dimensionnement des véhicules...).
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Mise en place d'un comité de pilotage ; - Disposer de dossiers de demandes de financement aboutis à l'horizon 2014 (RUP).

### Action 3.3.2 - Faire évoluer les documents de planification et d'urbanisme et améliorer leur qualité

Services pilotes : DEAL

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>L'ensemble du territoire de Mayotte est couvert par un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui va évoluer avec la départementalisation en Schéma d'aménagement régional (SAR) à l'instar des autres DOM.</p> <p>Le PADD de Mayotte a été adopté par délibération du Conseil général du 17 décembre 2004 puis approuvé par décret du 22 juin 2009.</p> <p>Toutes les communes (sauf celle de SADA ) disposent depuis 2011 d'un PLU approuvé. La planification des PLU réalisée est généralement d'assez bonne facture mais la réglementation associée a révélé des difficultés d'application.</p> <p>La construction à Mayotte se caractérise par un taux particulièrement élevé de bâtiments réalisés sans permis de construire (de l'ordre de 40 à 50 %). Un nombre important de demandes concerne donc des régularisations. Seule la commune de Mamoudzou dispose de son propre service d'instruction. Une convention règle l'organisation de l'instruction.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller lors de la révision générale du PADD et sa transformation en SAR à la confirmation de sa vocation de document de planification supracommunale et par la suite à sa déclinaison dans les PLU ;</li> <li>- Assister les communes dans les procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme ;</li> <li>- Collecter et diffuser l'information réglementaire ;</li> <li>- Porter les politiques de l'Etat ;</li> <li>- Informer les prestataires (Bureaux d'études et d'architectes) et les communes par des actions ponctuelles et régulières ;</li> <li>- Veiller au respect des règles instaurées dans les PLU ;</li> <li>- Exercer le contrôle de légalité sur les actes ;</li> <li>- Participer à la lutte contre l'urbanisme illégal.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Préfecture, Justice, DEAL (SDDT - SAEC - SG), police/gendarmerie, Communes, Bureaux d'études/d'architectes, SIM, CG.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer activement à la rédaction du SAR et être force de proposition ;</li> <li>- Rendre les PLU fiables juridiquement ;</li> <li>- Rencontrer chaque équipe municipale 1 fois/an au moins ;</li> <li>- Organiser des réunions plénières régulières d'information et d'échanges à destination des communes et des prestataires.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'un SAR à l'horizon de la rupésisation (2014) ;</li> <li>- Améliorer la qualité des documents d'urbanisme ;</li> <li>- Augmenter le nombre de dépôt de permis de construire ;</li> <li>- Diminuer le nombre de constructions illégales.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens DEAL ;</li> <li>- Actions de lutte contre l'urbanisme illégal à réaliser en rassemblant les moyens des différents services Etat concernés.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du SAR ;</li> <li>- Évolution du nombre de demandes de permis de construire ;</li> <li>- Nombre de recours contentieux sur les PLU.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un tableau de bord ;</li> <li>- Réunions interservices ;</li> <li>- "Rencontres de l'urbanisme".</li> </ul>

d'avancement)	
---------------	--

**Action 3.3.3** - Accompagner la collectivité dans l'amélioration des infrastructures et superstructures portuaires (notamment le développement du port de commerce de Longoni)

**Services pilotes :** UT DMSOI, Commissaire au développement endogène

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Le port de Mayotte a développé ses infrastructures avec la mise en service à Longoni d'un nouveau terminal à conteneurs et un terminal pétrogazier. Le trafic marchandises a sensiblement augmenté notamment avec les activités de transbordement. Il faut poursuivre cet essor en mettant en place des outils modernes et efficaces répondant aux enjeux économiques.
Descriptif de l'action	Assister le maître d'ouvrage, apporter un conseil et appui technique et administratif.
Services et partenaires associés	UT DMSOI, CDE, Conseil général (Autorité Portuaire).
Objectifs opérationnels	- Etablissement d'un schéma directeur ; - Mise en place d'un outillage portuaire, extension des plateformes de stockage, amélioration de l'accueil des passagers internationaux à Dzaoudzi, modernisation de la gare maritime internationale, mise aux normes de sûreté.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Augmentation du trafic maritime, développement de l'emploi et des compétences professionnelles, recettes supplémentaires pour le Conseil général.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Personnel de la DMSOI (Ingénieurs ou techniciens).
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

**Action 3.3.4** - Inciter à l'étude et à la mise en œuvre d'un plan de circulation sur la commune de Mamoudzou (contournement)

**Services pilotes : DEAL**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démographie en forte augmentation ;</li> <li>- Circulation difficile voire saturée en entrée Sud et Nord de Mamoudzou ;</li> <li>- Besoins importants de réseaux de transports publics et de voiries ;</li> <li>- Difficulté de mener des réflexions d'ensemble dans un contexte d'urgence ;</li> <li>- Financements souvent insuffisants qui ne répondent pas complètement aux enjeux posés ;</li> <li>- Réserves foncières limitées et difficultés d'acquisition.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la commune de Mamoudzou dans la réflexion sur le contournement ;</li> <li>- Apporter une assistance et un appui technique pour la réalisation des études du contournement de Mamoudzou sous maîtrise d'ouvrage Conseil général.</li> </ul>
Services et partenaires associés	DEAL, CG, Commune de Mamoudzou.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des options du contournement puis des fuseaux du contournement de Mamoudzou ;</li> <li>- Détermination des opérations d'amélioration du plan de circulation de Mamoudzou.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des options du contournement puis des fuseaux du contournement de Mamoudzou ;</li> <li>- Réalisation d'opérations d'amélioration du plan de circulation de Mamoudzou.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux référents contournement Mamoudzou (pilotage et technique) ;</li> <li>- Deux référents plan de circulation de Mamoudzou (pilotage et technique) ;</li> <li>- Financements : Etat / CG / Communes / Fonds Européens.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avancement des phases de l'étude contournement Mamoudzou ;</li> <li>- Nombre d'opérations de modifications du plan de circulation.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du projet de contournement de Mamoudzou dans le cadre de mission de conduite d'opérations ;</li> <li>- Participation au comité technique des études opérationnelles du plan de circulation.</li> </ul>

### Action 3.3.5 - Préserver, mobiliser et équiper les terres agricoles

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Actuellement, le morcellement lié à l'indivision ainsi que la coexistence d'un droit coutumier et du droit commun rendent très difficile l'implantation de tout projet agricole nécessitant une certaine surface. Les contraintes pesant sur le système restent importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'outils de gestion foncière [SAFER (Société d'Aménagement Foncier &amp; d'Etablissement Rural), Groupements Fonciers Agricoles, Tribunal des Baux Ruraux, Commission Consultative des BR (Baux Ruraux) ...] ;</li> <li>- Insuffisance d'entretien des voiries rurales ou absence de piste (enclavement) et il n'existe pas de statut juridique de la voirie existante ;</li> <li>- Problème d'hydraulique dans certaines zones à fort potentiel ;</li> <li>- De nombreux exploitants sont installés sur des terres avec un seul accord oral du propriétaire ou un bail ne répondant pas aux exigences du droit.</li> </ul> <p>Pourtant, sur une île où 1/3 de la SAU (Surface Agricole Utile) n'est pas exploitée, il existe aussi de nombreux atouts à utiliser afin de faire évoluer favorablement cette situation : Le SDAARM (Schéma de Directeur de l'Aménagement Agricole &amp; Rural de Mayotte) a été réalisé et présenté aux mairies, avec intégration du zonage dans les PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce schéma reste en attente d'une validation par les élus du CG. La régularisation foncière (partiellement réalisée en zone urbaine), continue à poser des problèmes en zone agricole, comme les indivisions.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise et préservation du foncier à fort potentiel ;</li> <li>- Mise en valeur de la SAU ;</li> <li>- Désenclavement des zones de production ;</li> <li>- Sécurisation juridique des investissements publics [ZAP (Zone Agricole Protégée)] et privés (baux ruraux).</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF/SDTR (Service Développement des Territoires Ruraux) ;</li> <li>- Partenariats : DAAF/SEA (Service Economie Agricole), DAAF/SRISE (Service Régional d'Information Statistique &amp; Economique), ASP (Agence de Services &amp; de Paiement) sur les missions d'une SAFER ;</li> <li>Le département [DARTM (Direction de l'Agriculture, des Ressources Terrestres &amp; Maritimes) et DAFP (Direction des Affaires Foncières &amp; du Patrimoine)].</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de baux ruraux, d'une Commission consultative et d'un TBR ;</li> <li>- Régularisation des baux locatifs des exploitants ;</li> <li>- Mise en place d'une SAFER (ou organisme équivalent), création de GFA (Groupement Foncier Agricole) ;</li> <li>- Renforcement de la voirie rurale ;</li> <li>- Création d'ouvrages hydrauliques et de nouvelles pistes pour desservir les zones à fort potentiel agricole identifiées ;</li> <li>- Définition des statuts juridiques des pistes existantes et des pistes à venir ;</li> <li>- Concertation régulière avec le CG sur les problèmes récurrents de la régulation foncière et de l'indivision.</li> </ul>

Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des propriétaires fonciers et des locataires ;</li> <li>- Conversion des contrats de location en baux à ferme ;</li> <li>- Constitution des listes électorales pour les différents collèges ;</li> <li>- Mise en place de la commission consultative et du TBR ;</li> <li>- Réhabilitation de la boucle Bandra N'Dzia ;</li> <li>- Retenue collinaire de Haboué ;</li> <li>- Réalisation de nouvelles pistes rurales.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financements CIOM (Comité Interministériel de l'Outre-Mer), puis FEADER (Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural) après 2014 ;</li> <li>- Agents DAAF/SDTR.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de propriétaires et locataires recensés/an ;</li> <li>- Pourcentage de bail régularisé ;</li> <li>- Nombre de km de pistes réhabilitées/an ;</li> <li>- Nombre d'ouvrages hydrauliques réalisés ;</li> <li>- Nombre de km de pistes nouvelles.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des propriétaires fonciers et des locataires : 2012 ;</li> <li>- Conversion des contrats de location en baux à ferme : 2012-2013 ;</li> <li>- Constitution des listes électorales pour les différents collèges : 2014-2015 ;</li> <li>- Mise en place de la commission consultative et du TBR : 2016 ;</li> <li>- Réhabilitation de la boucle Bandra N'Dzia : 2012 ;</li> <li>- Retenue collinaire de Haboué : 2012-2013 ;</li> <li>- Réalisation de nouvelles pistes rurales : 2014-2015.</li> </ul>

### Action 3.3.6 - Dynamiser les territoires ruraux et préserver le tissu social

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La population de Mayotte est en pleine mutation. La moitié de la population a moins de 18 ans et cette jeunesse est attirée par un mode de consommation de type occidental. Pour autant Mayotte compte 15 700 ménages agricoles, soit 1 ménage sur 3. Cette agriculture familiale d'autosubsistance contribue fortement à l'approvisionnement de Mayotte et tient un rôle social important. Il existe donc une population rurale importante en attente de changements. Les contraintes sont cependant prégnantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'animation rurale et d'appui technique aux agriculteurs ;</li> </ul> <p>Une population rurale soucieuse de son avenir et méfiante. L'activité d'agriculteur attire peu les jeunes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de recherche appliquée en amont d'une vulgarisation auprès des agriculteurs ;</li> <li>- Impossibilité d'installation à proximité du lieu de production (application de la loi littorale), d'où des problèmes de suivi des productions et de vols sur l'exploitation.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les populations rurales à l'agriculture durable (érosion, utilisation des pesticides, ...)</li> <li>- Contribuer à l'équilibre des territoires ;</li> <li>- Pérenniser les installations agricoles, favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs en voie de professionnalisation ; - Permettre l'installation sur l'exploitation agricole.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF/SDTR ;</li> <li>- Partenariats : DAAF/SEA, CAPAM (Chambre d'Agriculture, de la Pêche &amp; Aquaculture de Mayotte), ASP, le département (DARTM et DAFP).</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'un programme d'animation rurale (lutte contre l'érosion, objectifs du SDAARM, dispositifs d'aides, ...)</li> <li>- Favoriser les formations (promotion de variétés améliorées, usage raisonné des produits phytosanitaires, comptabilité, ...)</li> <li>- Contribuer au développement de services de proximité (poste, pharmacie, cyber café, agrofournitures, ...)</li> <li>- Contribuer à l'aménagement des villages (eau, assainissement, logements sociaux, ...)</li> <li>- Mettre en place des groupements initiateurs de projets collectifs ;</li> <li>- Accompagner les groupements pour la mise en œuvre de leur projet ;</li> <li>- Préciser les problématiques liées à la loi littoral afin de rechercher un aménagement de cette loi.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions villageoises et communales ;</li> <li>- Aide à la constitution de dossiers ; - Recherche des points de blocage à l'évolution de la loi littoral.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	DAAF/SFD (Service Formation Développement), Lycée agricole – CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) – ASP - Municipalités et CG.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions organisées ;</li> <li>- Nombre de dossiers constitués/an (projets collectifs) ;</li> <li>- Constitution d'un dossier en appui de la demande d'évolution de la loi littoral.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions villageoises et communales : 2012-2014 ;</li> <li>- Aide à la constitution de dossiers : 2012-2014 ;</li> <li>- Recherche des points de blocage à l'évolution de la loi littoral : 2012-2013.</li> </ul>

d'avancement)	
---------------	--

### Action 3.3.7 - Permettre la diversification et la multifonctionnalité de l'agriculture

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La présentation de l'agriculture à Mayotte a montré sa dualité entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une agriculture plutôt traditionnelle, vivrière, gage de cohésion sociale et respectueuse de l'environnement, façonnant le paysage avec des cultures de rente, mais également avec le « jardin mahorais » ;</li> <li>- et une agriculture plus moderne tournée vers la commercialisation des produits alimentaires.</li> </ul> <p>Ces 2 types d'agricultures ont vocation à évoluer en parallèle en respectant les préconisations issues des EGOM (Etats Généraux de l'Outre-Mer).</p> <p>La faible taille des exploitations nécessite souvent une pluri-activité pour permettre un revenu décent.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir un environnement préservé (paysage, qualité) ;</li> <li>- Maintenir une population rurale traditionnelle ;</li> <li>- Garantir une alimentation saine.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre :</li> <li>- DAAF (versement des ICAM "Indemnités Compensatoires Annuelles de Mayotte", MAE "Mesures Agro-Environnementales") ;</li> <li>- Mairies: Pôle d'excellence rurale Ylang et plantes à parfum ;</li> <li>- Conseil Général, ODEADOM : OSPL ylang et vanille (Opération Spécifique de Programme Local ylang et vanille) ;</li> <li>- CAPAM : Accueil à la ferme ;</li> <li>- Partenariats : ASP, OPA (Organisations Professionnelles Agricoles).</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<p>La DAAF devra donc s'assurer que l'agriculture mahoraise est confortée de manière compatible avec les nouvelles exigences de la société (protection de l'environnement, attentes des consommateurs en matière de qualité et de diversité). Dans le contexte de rentabilité limitée de certaines productions, il est également judicieux d'inciter à la diversification de l'activité des entreprises agricoles, notamment par l'agritourisme ou la promotion des circuits courts mais aussi de mobiliser des soutiens à certaines productions (ylang notamment).</p> <p>En parallèle à la modernisation de l'agriculture professionnelle, les petits producteurs devront donc être accompagnés par un certain nombre de dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du versement d'aides directes aux exploitants qui s'engagent à maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement (Indemnités Compensatoires Annuelles de Mayotte : ICAM), en atteignant le nombre des 1000 bénéficiaires en 2015 ;</li> <li>- Mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE, dispositif validé par le MAAPRAT en 2011) ;</li> <li>- Accompagnement du dispositif d'aide au maintien du parcellaire d'ylang-ylang et vanille mis en place par le Conseil Général (OSPL "Opération spécifique de programme local ") ;</li> <li>- Mise en œuvre d'un pôle d'excellence rurale autour de l'ylang et des plantes à parfum</li> <li>- Soutien et accompagnement des porteurs de projet d'accueil à la ferme, et de valorisation du patrimoine naturel et culturel ainsi que la commercialisation en circuit court ;</li> <li>- Investissement dans le programme de recherche et d'innovation technique.</li> </ul>

Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et gestion des ICAM ;</li> <li>- Animation et gestion des MAE ;</li> <li>- Opération Spécifique de Programme Local.</li> <li>- Pôle d'Excellence Rurale Ylang ;</li> <li>- Programme de recherche en innovation technique.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Les techniciens des OPA (Organisations professionnelles Agricoles) pour communiquer sur les pratiques respectueuses de l'environnement et assurer la promotion des aides. Vacataires et ETP (Contrat de projet Etat-Mayotte) DAAF pour les permanences dans les mairies et sensibilisation des agriculteurs.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation au dispositif ICAM et MAE ;</li> <li>- Nombre de campagnes de communication sur les dispositifs ICAM et MAE ;</li> <li>- Nombre de bénéficiaires des dispositifs ICAM et MAE ;</li> <li>- Etat d'avancement du PER ;</li> <li>- Participation à la constitution d'un réseau d'innovation technique (Réunions).</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et gestion des ICAM (2012-2015) ;</li> <li>- Animation et gestion des MAE (2012-2015) ;</li> <li>- Opération Spécifique de Programme Local (2012) ;</li> <li>- Pôle d'Excellence Rurale ylang (2012-2013) ;</li> <li>- Programme de recherche en innovation technique (2012-2015).</li> </ul>

**Action 3.3.8** - Contribuer à l'émergence de l'approche environnementale dans les projets d'aménagement des collectivités à travers des prestations renforcées et au rattrapage des équipements publics et au développement du territoire en impulsant une politique de construction durable

**SServices pilotes : DEAL**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	Démographie en forte augmentation. Besoins importants d'équipements structurants et de bâtiments publics. Difficulté de mener des réflexions d'ensemble dans un contexte d'urgence. Financements souvent insuffisants qui ne répondent pas complètement aux enjeux posés. Réserves foncières limitées et difficultés d'acquisition.
Descriptif de l'action	- Contribuer à une réflexion globale sur les aménagements et favoriser l'émergence d'une politique de développement durable ; - Accompagner très en amont les collectivités dans leurs projets ; - Apporter une assistance et un appui technique pour la réalisation de constructions durables.
Services et partenaires associés	DEAL, CG, Communes, Vice-rectorat, SMIAM.
Objectifs opérationnels	- Constituer des équipes Etat/Collectivités afin de faciliter la réalisation des opérations ; - Evaluer précisément les besoins et définir des ordres de priorité ; - Contractualiser les objectifs et assurer un suivi.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Mise en place de conventions d'assistance avec les collectivités ; - Réalisation d'opérations exemplaires de constructions durables ; - Diffusion de documents d'information au service des maîtres d'ouvrage.
Moyens envisagés (humains, financements)	- Un référent immobilier bâtiment public/construction durable ; - Acquisition de connaissances sur le développement durable ; - Financements: Etat / CG / Education nationale / Fonds Européens.
Indicateurs	- Nombre de constructions durables réalisées - Nombre d'opérations d'aménagement qui ont fait l'objet d'une approche environnementale.
Suivi du déroulement de l'action	- Suivi des projets dans le cadre de mission de conduite d'opérations ; - Bilans financiers des opérations.

**Action 3.3.9** - Intégrer la construction durable dans la stratégie d'aménagement du territoire à travers notamment la démarche de l'État exemplaire

**Services pilotes** : DEAL

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Entrée de Mayotte dans le droit commun de la construction et de l'habitation (CCH et lois connexes) ;</p> <p>Début de la prise en compte du développement durable dans les politiques d'aménagement, du logement social et la réalisation des bâtiments publics (établissements d'enseignement notamment) ;</p> <p>Une filière BTP mahoraise peu professionnelle, notamment l'artisanat ;</p> <p>Utilisation majoritaire de matériaux importés ;</p> <p>Dépendance croissante à l'utilisation des énergies fossiles.</p>
Descriptif de l'action	<p>Rendre opérationnels les objectifs de performance environnementale et les économies d'énergie dans les politiques publiques portées par la DEAL ;</p> <p>Adaptation des documents stratégiques d'aménagement à la réglementation concernant la construction durable ;</p> <p>Relance du processus Mayénergie en partenariat avec l'ADEME / CG / EDM ;</p> <p>Définition des conditions et des critères de réalisation d'un éco-projet.</p>
Services et partenaires associés	DEAL, les communes, SIM, ADEME, CG, EDM, ...
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter la réglementation thermique, aération et acoustique des DOM au contexte climatique et sociologique de Mayotte ;</li> <li>- Renforcer le partenariat local autour d'une 2ème Charte "Maynergie 2012"(ADEME, DEAL, Conseil général, EDM) ;</li> <li>- Assurer la cohérence vis-à-vis des contraintes urbanistiques ;</li> <li>- Garantir l'approche environnementale et durable dans les projets.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergence d'éco-projets ;</li> <li>- Prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la conception des aménagements et des constructions neuves (logements sociaux ou privés, bâtiments publics) : approche bioclimatique combinant économie d'énergie et confort thermique, architecture raisonnée, rationalisme constructif, ...</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un référent par partenaire concerné ;</li> <li>- Disposer de la réglementation adaptée (CCH) ;</li> <li>- Financements ADEME ;</li> <li>- Action en direction des banques pour financement.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets aux normes Mayénergie ou labellisés réalisés (logements neufs ou réhabilités, éco-quartiers, bâtiments publics...) ;</li> <li>- Nombre d'éco-prêts accordés.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau de bord ;</li> <li>- Bilan lors du CDH.</li> </ul>

**Action 3.3.10** - Positionner la réalisation d'infrastructures comme vecteur d'un développement économique et social équilibré du territoire

**Services pilotes :** DEAL

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démographie en forte augmentation ;</li> <li>- Circulation difficile voire saturée en entrée Sud et Nord de Mamoudzou ;</li> <li>- Besoins importants de réseaux de transports publics et de voiries ;</li> <li>- Difficulté à mener des réflexions d'ensemble dans un contexte d'urgence ;</li> <li>- Financements souvent insuffisants qui ne répondent pas complètement aux enjeux posés;</li> <li>- Réserves foncières limitées et difficultés d'acquisition.</li> </ul>
Descriptif de l'action	Contribuer à une réflexion globale sur les aménagements nécessaires pour favoriser le développement des activités économiques et sociale.
Services et partenaires associés	DEAL, CG, Collectivités et DJSCS.
Objectifs opérationnels	Constituer des équipes Etat/Collectivités afin de définir une stratégie liée aux différents documents de planifications (PADD, PLU, SRIT).
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Mise en place d'un cahier des charges.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Deux référents (infra et aménagement) ; Financements: Etat/CG / Commune / Fonds Européens.
Indicateurs	Lancement de l'étude.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au comité technique ;</li> <li>- Suivi des études.</li> </ul>

## Objectif 3.4 - Préserver les ressources, le paysage et la biodiversité du territoire à travers un arbitrage équilibré entre qualité de l'environnement et développement économique et urbain

**Action 3.4.1** - Mettre en œuvre la politique du Grenelle en matière de protection de l'environnement (choix de protections stratégiques), préserver et valoriser les espaces remarquables terrestres et maritimes et la biodiversité, mettre en valeur les espaces forestiers

Service pilote : DEAL

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994. La biodiversité présente dans l'outre-mer français constitue ainsi un des principaux enjeux de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Dans le cadre du Grenelle Environnement et du Grenelle de la mer, de nombreux engagements ont déjà été pris et contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer la trame verte et bleue ;</li> <li>- Mettre en œuvre de mesures de protection, de valorisation et de réparation des milieux naturels ;</li> <li>- Rédiger une Stratégie locale de Biodiversité ;</li> <li>- Créer des aires marines protégées ;</li> <li>- Développer des Plans Nationaux d'Actions Faune et Flore (PNA) ;</li> <li>- Lutte contre les Espèces Envahissantes Exotiques ;</li> <li>- Mettre à jour l'inventaire ZNIEFF ;</li> <li>- Créer un réseau de conservatoires botaniques nationaux ;</li> <li>- Evaluer les services rendus par la biodiversité ;</li> <li>- Protéger les zones humides ;</li> <li>- Protéger la mer et le littoral.</li> </ul>
Services et partenaires associés	DEAL, Conseil général (DEDD), DAAF, Parc Naturel Marin de Mayotte, CAPAM, UT DMSOI, CBNM, ONCFS, ONEMA, Associations environnementales, MNHN, CSPN, Brigade Nature.
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Mise en place des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) Continentales et Marines ;</li> <li>2 - Développement d'un Observatoire de la Biodiversité ;</li> <li>3 - Développement d'outils réglementaires (Arrêté Protection Biotope, révision listes d'espèces protégées...)</li> <li>4 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines ;</li> <li>5 - Protection des zones humides ;</li> <li>6 - Rédaction de la Stratégie locale de la biodiversité.</li> </ol>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire ZNIEFF Continentale et Marine ;</li> <li>- Restauration de sites dégradés, remarquables ou fragiles ;</li> <li>- Recueil des données auprès des producteurs de données, bases de données ;</li> <li>- Cartographie des enjeux de biodiversité remarquable (faune, flore et habitats) ;</li> <li>- Déclinaison de PNA ;</li> <li>- Plans de gestion des aires protégées ;</li> <li>- Projets de Réserves Biologiques Domaniales ;</li> </ul>

	- Rédaction du Plan local de la Biodiversité.
Moyens envisagés (humains, financements)	- DEAL ; - Budget DEAL : 1 000 000 € ; - Appels à projets: 500 000 €.
Indicateurs	Nombre de ZNIEFF, Superficie Aires Protégées, Nombre de PNA.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Evaluation annuelle.

**Action 3.4.2** - Elaborer et favoriser la mise en œuvre des politiques partenariales et territorialisées au travers du SDAGE

**Service pilote :** DEAL

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La politique de l'eau est décentralisée et impulsée par l'Europe. Le Comité de Bassin, parlement de l'eau, présidé depuis 2011 par le Président de l'AMM élabore cette politique. Le Préfet assure le secrétariat de cette instance (DEAL animation et commissions techniques). L'actuel Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Mayotte couvre la période 2010-2015 et promeut la pérennité de la ressource en eau et l'atteinte d'objectifs environnementaux, résumés au "bon état" des eaux (rivières, nappes et lagon). Ce schéma implique l'ensemble des acteurs et se base sur un Programme de Mesures (PDM) adopté par le Préfet, qui résume l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs. L'enjeu est l'intégration de cette politique par l'ensemble des partenaires et la déclinaison territorialisée des actions (par les communes par exemple).</p>
Descriptif de l'action	<p>Application du Programme de mesure 2010-2015 par les acteurs concernés. Suivi et évaluation de la politique locale de l'eau par le Comité de Bassin sur 2010-2015. Préparation du prochain SDAGE – PDM 2016-2021.</p>
Services et partenaires associés	<p>Le Secrétariat Technique de Bassin : DEAL, Conseil Général (DEDD), ARS, SIEAM, DAAF, Parc Naturel Marin. Les autres acteurs : Services Préfecture, AMM, BRGM, SOGEA, CAPAM, FMAE, UT DMSOI UTM, Syndicats de Déchets, CES, CCEE, ASCOMA, DIECTTE, STAR SOVIDENGE.</p>
Objectifs opérationnels	<p>1 - Elaboration du bilan à mi parcours du SDAGE-PDM à la fin 2012 ; 2 - Révision de l'état des lieux entre 2012 et fin 2013 ; 3 - Adaptation et suivi du PDM 2013-2015 ; 4 - Révision et adoption du prochain SDAGE-PDM 2016-2021.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<p>- Rapport de Bassin fin 2012 sur le bilan d'application du SDAGE PDM actuel ; - Dossier de Bassin fin 2012 sur les questions importantes et calendrier de révision du SDAGE ; - Engagement de toutes les mesures du PDM en 2012.</p>
Moyens envisagés (humains, financements)	<p>- Animation DEAL ; - Budget DEAL : 137 K€ en AE 2012 BOP 113 (reconduction envisagée 2013).</p>
Indicateurs	<p>- Taux de non engagement des mesures PDM : 26% en 2011, objectif 0% ; - Taux d'engagement financement des mesures PDM : 43,8% en 2011, base théorique 2015 = 174 M€.</p>
Suivi du déroulement de l'action	<p>2 assemblées plénières du CB : juin et novembre en 2012 précédées éventuellement de réunions MISEEN stratégiques ; commissions techniques et thématiques à prévoir.</p>

### Action 3.4.3 - Définir une politique forestière durable

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Une grande partie de la forêt domaniale et de la collectivité a été détruite par l'installation d'agriculteurs en situation illégale. Pour beaucoup, la forêt est un lieu d'exploitation se renouvelant naturellement ainsi qu'une réserve foncière. Il faut sortir de cette dynamique qui n'est plus tenable avec la pression démographique actuelle.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêter la déforestation ;</li> <li>- Mettre en place une politique de restauration des forêts (schéma départemental d'orientations forestières) ;</li> <li>- Lutter contre l'érosion ;</li> <li>- Préserver la ressource en eau.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Trois partenaires principaux interviendront lors de la définition de la politique forestière, sur les investissements et la politique de contrôle (ONF, DAAF CG).
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des stratégies d'intervention pour le domaine de l'état et celui du conseil général (reboisement, expulsions, ...) ;</li> <li>- Définir les actions prioritaires et des objectifs forestiers à travers des documents d'aménagement (maintien de la biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, production de bois, aménagements pour le public...) ;</li> <li>- Recenser, structurer et dynamiser la forêt privée ;</li> <li>- Intensifier les contrôles en forêt en collaboration avec les autres partenaires (ONF, ONCFS, Gendarmerie, ...).</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un schéma départemental d'orientations forestières ;</li> <li>- Maintenir une pression de contrôle adaptée ;</li> <li>- Mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable de la forêt ;</li> <li>- Actions de reboisement.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec les autres intervenants de la forêt (ONF, ONCFS, Gendarmerie, CG-DARTM...).</li> <li>- Partenariat avec le CG et l'office du tourisme pour la vocation touristique de la forêt.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma départemental de valorisation et de préservation des espaces forestiers validé ;</li> <li>- Nombre d'actions de contrôle annuel de la DAAF ;</li> <li>- Nombre d'actes de police administrative de la DAAF (procédure administrative) ;</li> <li>- Nombre de PV de la DAAF transmis au procureur (procédure pénales) ;</li> <li>- Nombre d'hectares reboisés dans l'année ;</li> <li>- Instruction administrative de dossiers de coupe ou de défrichement.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma départemental d'orientations forestières : 2013 ;</li> <li>- Pression de contrôle adaptée : 2012-2014 ;</li> <li>- Politique d'aménagement durable de la forêt : 2012-2014 ;</li> <li>- Actions de reboisement : 2013-2014.</li> </ul>

**Action 3.4.4** - Gérer durablement l'eau (création d'une 3ème retenue collinaire en eau potable, triplement de la capacité de dessalement...)

**Services pilotes : DEAL**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La production et la distribution d'eau potable relève de la compétence du SIEAM sur l'ensemble des communes, ce dernier ayant confié l'exploitation de ce service à la société SOGEA.</p> <p>Avec les 200 000 habitants de l'île selon l'INSEE (35 000 abonnés domestiques), la moyenne de distribution est estimée à 32 m<sup>3</sup>/an/hab soit 90 litres par jour et par habitant.</p> <p>Face à la crise de la ressource en eau début 2011, due à un grand retard dans la pluviométrie après des années sèches, un programme d'urgence a été élaboré pour les prochaines années. Il s'appuie sur des mesures d'économie d'eau dans le système d'adduction et de distribution mais aussi au niveau des abonnés (kits économes).</p> <p>Il nécessite également d'aboutir sur la protection des captages contre les pollutions. Il prévoit de poursuivre les nouveaux forages, de réaliser des interconnexions de réseau entre des secteurs riches en forages ou captages productifs et des zones de consommation. Enfin il identifie le besoin de mise en place d'une nouvelle usine de dessalement à activer en cas de crise avérée et durable.</p> <p>La réalisation de la 3ème retenue est prévue au-delà de 2015.</p> <p>Toutefois, le plan de financement de ce programme d'urgence n'est pas bouclé puisqu'il s'élève à 32 M€ alors que le CPER 2008-2013 n'identifie que 10 M€ de crédits. Début 2012, ce sont néanmoins 17,6 M€ qui ont pu être mobilisés (MOM, Plan de relance et ONEMA).</p> <p>Le renouvellement du Schéma Directeur d'Eau Potable du SIEAM devrait démarrer fin 2012.</p> <p>Il demeure que la rareté de l'eau demeure une contrainte et des efforts sont en cours pour à la fois mieux connaître la ressource, et anticiper les conflits entre les usagers de l'eau et le milieu naturel, mais aussi protéger la qualité de celle qui est disponible.</p> <p>Le niveau d'investissement nécessaire sur la période 2014-2020 pour l'eau potable est de l'ordre de 120 M€, les opérations à réaliser sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La 3<sup>e</sup> retenue collinaire. Les travaux préparatoires doivent intervenir sur 2011-2012-2013: transfert de la MO du CG au SIEAM, études d'APS et d'APD bouclés à fin du 1er semestre 2012, attribution des marchés à fin 2013-2014 pour une réalisation sur 2015-2016 – Coût d'ordre d'environ 15 M€ ;</li> <li>- L'opération de triplement de la capacité du dessalement, dont la réalisation devrait intervenir avant 2015, sous réserve des volumes mobilisables à partir des nouveaux forages. Cette opération est présentée comme un investissement de sécurité permettant d'anticiper une future sécheresse - Coût d'ordre d'environ 15 M€ ;</li> <li>- Les travaux prévus plus largement prévus au schéma directeur du SIEAM (90 M€) pour renforcer l'ensemble du système d'eau potable (ressource, traitement et adduction) afin d'accompagner la demande croissante en eau sur le territoire.</li> </ul>
----------	---

Descriptif de l'action	Gérer durablement l'eau.
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIEAM, Communes et aménageurs ;</li> <li>- SOGEA ;</li> <li>- Préfecture, DRCL, SIDPC, SGAER ;</li> <li>- ARS et DEAL.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<p>Les différentes actions opérationnelles concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'incitation aux mesures d'économies d'eau ;</li> <li>- La protection et valorisation des ressources existantes ;</li> <li>- La réalisation des interconnexions entre secteurs déficitaires et excédentaires ;</li> <li>- La dotation en outils pour se préparer à un plan de gestion de crise ;</li> <li>- Mobilisation de nouvelles ressources.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser 4 000 m<sup>3</sup>/j d'ici 2013 ;</li> <li>- Doter les captages de périmètres de protection et d'autorisation code de l'environnement ;</li> <li>- Doter les captages Grenelle de plans d'action ;</li> <li>- Exécuter le programme d'urgence sur ces 5 volets, d'ici 2014 ;</li> <li>- Finaliser les études du 3ème barrage d'ici fin 2012 ;</li> <li>- Réaliser un schéma directeur actualisé, support pour le programme d'intervention 2014-2020 ;</li> <li>- Disposer d'outils pour permettre une gestion équilibrée de la ressource (étude des volumes prélevables) entre les différents acteurs.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIEAM : maîtrise d'ouvrage ;</li> <li>- SOGEA : exploitant et gestionnaire de la ressource en eau pour l'eau potable ;</li> <li>- Communes : coordination sur les opérations d'urbanisation ;</li> <li>- SGAER : mobilisation des financements ;</li> <li>- DEAL : police de l'eau, animation SDAGE/PDM et suivi/animation de la programmation.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs PDM (cf. Tableau de bord) ;</li> <li>- Etat d'avancement des périmètres de protection ;</li> <li>- Etat d'avancement des régularisations de prélèvement loi sur l'eau ;</li> <li>- Etat d'avancement de l'étude volume prélevable ;</li> <li>- Taux d'engagement et de consommation du programme d'urgence.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi en réunion de programmation : 3 fois par an ;</li> <li>- Suivi en MISEEN thématique : 2 fois par an ;</li> <li>- Suivi en cellule de crise : 1 fois par an (à minima).</li> </ul>

### Action 3.4.5 - Définir des mesures de protection et de gestion intégrée de la ressource en eau

Service pilote : DEAL

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>En cohérence avec le SDAGE de Mayotte, les services de l'Etat doivent mettre en œuvre les leviers réglementaires prévus par le Code de l'Environnement pour assurer la préservation de la qualité et la répartition de la quantité des ressources en eau. Ces mesures réglementaires sont à compléter de mesures supplémentaires et volontaires, et se retrouvent dans la déclinaison du PDM (cf action 3.4.3).</p> <p>Les thèmes qui retiennent l'attention en 2011 à Mayotte sont : le besoin de communiquer et partager les objectifs du SDAGE, le suivi des actions engagées pour la protection des captages et la protection contre les pollutions, la meilleure connaissance et règle de répartition des prélèvements d'eau, la définition d'actions concertées de lutte contre l'érosion et l'envasement et plus globalement le soutien aux initiatives locales de gestion de l'eau</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un vision partagée, et la communiquer, issue des travaux du Comité de Bassin ;</li> <li>- Suivre les opérations de Périmètre de protection des captages, mener conjointement avec le SIEAM les opérations de prévention des pollutions sur les bassins de captage, faire le lien avec la gestion du pluvial, des déchets et de l'urbanisation ;</li> <li>- Fédérer autant que possible les actions contribuant à la prise en compte et la lutte contre l'érosion ;</li> <li>- Soutenir les initiatives de gestion locale de l'eau.</li> </ul>
Services et partenaires associés	(cf. acteurs 3.4.3), en particulier : DEAL, ARS, SIEAM, Conseil général (DEDD), DAAF, Parc Naturel Marin, Services Préfecture, AMM, BRGM, SOGEA, CAPAM.
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Tenir à jour une information sur internet du Comité de Bassin (lien avec action 3.4.3) ;</li> <li>2 – Achèvement des procédures, pilotées par ARS, d'instauration des servitudes en amont des captages SIEAM (aboutissement première tranche en 2014) ;</li> <li>3 – Mise en œuvre de plans d'actions par DEAL et SIEAM sur les bassins des captages (2013) ;</li> <li>4 – Evaluer les débits prélevables sur les rivières et adapter les règlements d'eau (2013) ;</li> <li>5 – Veille à l'exercice des compétences en gestion du pluvial et gestion des déchets par les communes ou leurs groupements (2013) ;</li> <li>6 – Disposer d'une vision partagée de la problématique érosion et d'une programmation globale des actions (2012 ou 2013) ;</li> <li>7 – Faire émerger une structure pouvant appuyer les communes demandeuses pour définir une meilleure gestion locale de l'eau et des services publics concernés.</li> </ol>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports concernant les objectifs opérationnels ;</li> <li>- Cf. suivi du PDM et bilans action 3.4.3.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation DEAL ;</li> <li>- Budget DEAL : 220 K€ en AE 2012 BOP 113.</li> </ul>
Indicateurs	Avancement de chaque objectif.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Groupes techniques, commission thématiques et comités de pilotage.

## Objectif 3.5 - Prévenir et gérer les pollutions et les impacts environnementaux

**Action 3.5.1** - Proposer des solutions concertées en matière de collecte et de traitement des déchets/ Prévenir les pollutions et gérer les déchets (amélioration de la collecte et du traitement, développement des filières de recyclage..)

**Services pilotes** : DEAL

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La gestion des déchets à Mayotte appelle les constats suivants : défaillance du système de collecte, absence de lieu de stockage aux normes en dehors des 5 décharges à ciel ouvert existantes, difficulté à faire émerger les filières des retraitement / valorisation, absence de tri sélectif, ....</p> <p>Une feuille de route a été élaborée en 2012 comme support de la politique d'intervention en matière de gestion des déchets sur l'île, et reprenant les recommandations établies par la DGPR (mission de septembre 2011). Cette feuille de route répond aux objectifs opérationnels de la présente fiche, avec un programme d'intervention de 16,8 M€ à mobiliser sur la période 2012-2013. Ce programme se concentre sur les actions à mener pour initier la mise en conformité réglementaire de la gestion des déchets et ainsi éviter une situation de contentieux européens dès 2014.</p> <p>Les besoins d'investissement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la période 2012-2013, 16,8 M€ qui sont à mobiliser (+6,1 M€ par rapport à la maquette initiale du CPER 2008-2013) ;</li> <li>- Sur la période 2014-2020 : 65 M€ estimés à partir des coûts liés à la mise en œuvre du PEDMA, dont 15 M€ sont à mobiliser sur 2014-2015 pour éviter un risque de contentieux.</li> </ul>
Descriptif de l'action	Réunir les conditions de réussite pour une meilleure gestion des déchets ménagers.
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIDEVAM, Syndicats de collecte et communes ;</li> <li>- Préfecture, DRCL, SGAER ;</li> <li>- ARS, ADEME et DEAL.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre opérationnel dans les meilleurs délais le système de collecte et de traitement ;</li> <li>- S'aligner sur les obligations réglementaires au plus tard en 2014.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La validation d'une feuille de route sur la gestion des déchets en juin 2012 ;</li> <li>- La signature de contrats d'objectifs dès juin 2012 pour une gouvernance optimale ;</li> <li>- Un schéma départemental de coopération intercommunale mis en œuvre dès 2013 ;</li> <li>- Un observatoire déchet opérationnel en 2013, pour évaluer la stratégie déployée ;</li> <li>- La mise en route de l'ISDND dès septembre 2013 ;</li> <li>- Un taux de collecte en 2014 d'au moins 70 % . avant 2014 ;</li> <li>- Un déploiement des filières REP opérationnelles en 2014.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRCL : volet schéma de coopération intercommunale et appui au SIDEVAM ;</li> <li>- ARS : mobilisation sociale et solutions d'attente ;</li> <li>- SGAER : mobilisation des financements nécessaires ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADEME : mobilisation des financements et appui technique en appui au SIDEVAM ;</li> <li>- DEAL : suivi et animation de la feuille de route et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage / conduite d'opération ;</li> <li>- CG : observatoire déchet.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs PDM (cf. Tableau de bord)</li> <li>- Contrats d'objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>1- en cours de rédaction ;</li> <li>2 - Signés ;</li> <li>3 - Suivi en comité de pilotage.</li> </ul> </li> <li>- Schéma départementale de coopération intercommunale : <ul style="list-style-type: none"> <li>1- en cours de rédaction ;</li> <li>2 - validé ;</li> <li>3 - en cours de mise en œuvre ;</li> <li>4 – mis en œuvre.</li> </ul> </li> <li>- Observatoire déchet : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 - mise en place ;</li> <li>2 - définition des indicateurs de suivi ;</li> <li>3 - suivi ;</li> <li>4 – rapportage.</li> </ul> </li> <li>- Taux de collecte : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 - suivi ;</li> <li>2 - en progrès ;</li> <li>3 - &gt; 50 %</li> <li>4- 70 %</li> <li>5 - &gt;90 %.</li> </ul> </li> <li>- Réhabilitation des décharges : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 - études initiées ;</li> <li>2 - arrêtés préfectoral de prescription notifiés ;</li> <li>3 - dossiers réglementaires déposés ;</li> <li>4 - travaux initiés ;</li> <li>5 - travaux finis.</li> </ul> </li> <li>- Mise en service de l'ISDN : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 - procédure de désignation DSP en cours ;</li> <li>2 - délégué désigné ;</li> <li>3 - réception des premiers déchets.</li> </ul> </li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi en club déchet : 6 fois par an ;</li> <li>- Pilotage en comité de pilotage opérationnel présidé par le SIDEVAM (2 fois par an).</li> </ul>

**Action 3.5.2** - Proposer des solutions concertées en matière de gestion des eaux usées et d'assainissement

**Services pilotes : DEAL**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La mise en place d'équipements d'assainissement collectif est à Mayotte une priorité pour des raisons de santé publique et de préservation de l'environnement. Cette compétence est assurée par un syndicat unique à l'échelle de l'île : le SIEAM.</p> <p>Peu d'ouvrages épuratoires fonctionnels sont actuellement en service et la population raccordée est de l'ordre de 30 000 habitants. En dehors de ces stations et des dispositifs autonomes, les rejets sont effectués directement sur la voirie ou dans le milieu naturel. Le contrôle de l'assainissement individuel est insuffisant.</p> <p>L'ensemble des investissements nécessaires pour la mise en conformité et l'amélioration de l'assainissement à Mayotte a été chiffré à 700 M€. Le niveau des besoins d'ici 2020 dépend de l'issue qui sera donnée à la demande de report d'application de la DERU à Mayotte.</p> <p>Le programme de mesure prévoit un investissement de 100 M€ d'ici 2014 (CPER) avec un objectif de 20 à 25 000 habitants supplémentaires raccordés sur des dispositifs d'assainissement opérationnels.</p>
Descriptif de l'action	Déploiement de l'assainissement à Mayotte.
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIEAM, Communes et aménageurs .</li> <li>- Préfecture, DRCL, SGAER .</li> <li>- ARS et DEAL .</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation n° 1 : Mettre à jour le schéma directeur élaboré en 2006 ;</li> <li>- Orientation n°2 : Accompagner l'urbanisation par des solutions d'assainissement adaptées ;</li> <li>- Orientation n°3 : Mettre en œuvre des opérations structurantes d'assainissement ;</li> <li>- Orientation n° 4 : Mettre en conformité technique et administrative l'assainissement collectif ;</li> <li>- Orientation n° 5 : Inciter au raccordement de la population ;</li> <li>- Orientation n° 6 : Promouvoir les techniques innovantes de traitement adapté, sources d'économies pour la collectivité ;</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan national d'assainissement 2012-2018, avec une déclinaison pour Mayotte ;</li> <li>- La rédaction d'un guide d'assainissement ;</li> <li>- La réalisation d'un schéma directeur validé, support du prochain programme d'intervention 2014-2020 ;</li> <li>- Emprises foncières pour les futurs sites structurants (liés aux agglomérations d'assainissement) d'ici 2015 ;</li> <li>- Six opérations d'accompagnement d'urbanisation, avec un volet mise en conformité des STEP existantes : Villages de Moinatrindi/Hagnoundrou, M'Tstamboro, RHI Adan/Potoléa, Mbouini, Tzondzou, et Combani ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 STEP structurantes fonctionnelles d'ici 2014 (STEP de Baobab, Dombéni, M'Ronabéja, Dzoumogné, et Bandrélé) ;</li> <li>- Le raccordement d'au moins 20 000 habitants supplémentaires d'ici 2014 ;</li> <li>- La poursuite des expérimentations innovantes : micro-algues et Malamani notamment.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIEAM : maîtrise d'ouvrage sur toute l'île ;</li> <li>- SGAER : mobilisation des financements nécessaires ;</li> <li>- DEAL : suivi et animation de la programmation ;</li> <li>- Coordination des décisions d'assainissement et d'urbanisation ;</li> <li>- Police de l'eau.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs PDM (cf. Tableau de bord) ;</li> <li>Schéma directeur : 1 – Initié 2 – en cours d'étude 3 – Validé ;</li> <li>% de conformité DERU (&gt;10 000, &gt; 2 000 et &gt; 2 000 EH)</li> <li>- Nombre de contrôle et nombres de contrôle avec suite</li> <li>- Nombre de mise en demeure sur contrôle non conforme et suivi ;</li> <li>- Taux d'engagement et de consommation du PDM – actions assainissement</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi en réunion de programmation : 3 fois par an ;</li> <li>- Suivi en MISEEN thématique: 2 fois par an.</li> </ul>

**Action 3.5.3** - Mettre en place une politique de réduction des dépenses énergétiques et optimiser le potentiel de l'île en matière d'énergies renouvelables

**Services pilotes** : DEAL

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancé
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	Les dispositions des articles L 222-1 à L 222-3 du code de l'Environnement imposent aux régions de se doter d'un schéma régional du climat de l'air et de l'énergie dans le délai d'un an à compter de la publication de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
Descriptif de l'action	Mise en place d'un Schéma Régional Climat Air Energie.
Services et partenaire associés	- DEAL ; - Etat ; - Conseil Général ; - Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (à créer)
Objectifs opérationnels	Développer le recours aux énergies moins polluantes et/ou renouvelables.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Orientations permettant d'atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets.
Moyens envisagés (humains, financements)	Moyens humains : Pilotage DEAL.
Indicateurs	Normes de qualité de l'air.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

### Action 3.5.4 - Mettre en place un réseau de surveillance de la qualité de l'air

Services pilotes : DEAL

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancé
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	L'article L 652-5 impose à Mayotte la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2010. En outre, la mise en place de cette surveillance et la valorisation des données sont un préalable au lancement de la démarche SRCAE.
Descriptif de l'action	Favoriser la création d'une AASQA et mettre en place un réseau de surveillance de la qualité de l'air.
Services et partenaire associés	- DEAL ; - Etat ; - Collectivités territoriales ; - Utilisateurs de l'énergie ( industriels notamment).
Objectifs opérationnels	Accompagner la mise en œuvre de politiques encourageant les économies d'énergie et /ou le recours aux énergies moins polluantes et renouvelables.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Délivrer une appréciation objective sur la qualité de l'air à Mayotte.
Moyens envisagés (humains, financements)	- Moyens humains : Pilotage DEAL ; - Financement : à part égale entre Etat, Collectivités et industriels.
Indicateurs	Paramètres de la qualité de l'air.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

### Action 3.5.5 - Mettre en place un suivi du plan POLMAR et des exercices annuels

Services pilotes : chef de l'UT DMSOI

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	Placée sur l'une des routes pétrolières les plus importantes du monde, Mayotte n'est pas à l'abri d'une pollution majeure par hydrocarbure. Au-delà de cette perspective, l'activité maritime croissante, des pollutions de petite envergure peuvent se produire dont l'effet sur l'environnement marin et l'économie de l'île seront préjudiciable. Il est donc indispensable que l'ensemble des services soit prêt à lutter contre cette éventualité.		
Descriptif de l'action	La première phase est donc plutôt administrative (élaboration du plan POLMAR mer). Cette phase nécessite la constitution de groupes de travail inter administratifs. La seconde phase est opérationnelle : la planification d'un exercice annuel permet de sensibiliser chacun, compte tenu notamment de la forte rotation des personnels sur l'île.		
Services et partenaires associés	Toutes les directions compétentes seront sollicitées (DEAL, DAAF, SIS etc.). Les collectivités locales et les acteurs socio-économiques seront associés ou consultés. Le Service interministériel de défense et de protection civil (SIDPC)		
Objectifs opérationnels	Le premier objectif consiste à compléter le dispositif du Plan POLMAR Terre (2009) par le dispositif POLMAR Mer intégré au Plan ORSEC Maritime. Sur cette base, il est important de faire vivre ce plan grâce non seulement à des modifications régulières qui tiennent compte de l'évolution des moyens disponibles, mais aussi et surtout d'exercices « grandeur nature » associant l'ensemble des services compétents.		
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)			
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<u>Programmation financière pluriannuelle indicative :</u>		
	<i>Année</i>	<i>Montant indicatif</i>	<i>Programmes LOLF/BOP concernés</i>
	2011	-	
	2012	15000 €	
	2013	15000 €	
Indicateurs	Rédaction et validation du Plan POLMAR Mer. Réalisation d'exercices annuels		
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<u>Les étapes éventuelles :</u> 2012 : Plan POLMAR Mer finalisé ; 2012 : exercice POLMAR Mer Terre ; 2013 : exercice DMSOI.		

**Action 3.5.6** - Promouvoir l'éducation et la connaissance en matière de biodiversité et d'environnement

**Services pilotes : DEAL**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Dans un contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Où les jeunes de moins de 20 ans représentent plus de 50 % de la population ;</li> <li>- Où la sensibilisation aux problématiques environnementales est émergente ;</li> <li>- Où la prise en compte de ces problématiques est cruciale pour un développement Durable de l'Ile ;</li> <li>- Où le réseau associatif , quoique riche, n'est ni stable ni structuré ;</li> <li>- Où le réseau d'une partie des acteurs est lui même fluctuant (contrats de 2 fois 2 ans);</li> <li>- Où les relais sont insuffisants ou inexistants (très petites équipes, pas d'office de l'eau ...).</li> </ul>
Descriptif de l'action	Mise en place d'une structure pérenne d'éducation à l'environnement et au développement durable du type CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DEAL/DJSCS/DAAF/Vice Rectorat ;</li> <li>- Etablissements publics : Conservatoire Littoral, ADEME, Parc marin, ONCFS-ONEMA, ADEME ;</li> <li>- Collectivités locales : Conseil général, Communes, Syndicats intercommunaux (SIEAM, syndicats déchets...);</li> <li>- Associations environnementales et d'éducation populaire, Fédérations ;</li> <li>- Entreprises EDM, SOGEA ;</li> <li>- UNCPPIE (Union nationale des CPIE) et CPIE des Mascariens –Conservatoire botanique ;</li> <li>- FED.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<p>Mobilisation pour la préservation de l'environnement pour tous et par tous</p> <p>Structuration et animation réseau EEDD (CDM, DAAF, DJSCS, Vice Rectorat, Etablissements publics –Parc marin, Conservatoire Littoral..).</p> <p>Sensibilisation /Education de tous à l'environnement, grâce à l'implication de tous les acteurs et notamment associatifs.</p> <p>Accompagnement des territoires dans le domaine environnemental au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.</p> <p>Plateforme ressources pour les adhérents (formations, Production et diffusion d'outils pédagogiques, soutien technique –montage de projet , soutien scientifique..).</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<p>Structuration réseau EEDD : coordination, animation : définition d'une coordination, nombre de réunions, outil de coordination, nombre de réunions.</p> <p>Appui à la structuration, à la pérennisation et à la professionnalisation du monde associatif.</p>

	Accompagnement des territoires dans le domaine environnemental : intégration du volet environnemental dans tous projets.
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite de projet : DEAL/SEPR ;</li> <li>- Assistance technique : UNCPIE ;</li> <li>- Partenariat : Conseil général ;</li> <li>- Financements : sur projets : DEAL/ DJSCS/Préfecture /Parc marin /ADEME/EDM/</li> <li>- Contrat de projet /FED ;</li> </ul> <p>Dans le cadre de mesures compensatoires.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions du réseau EEDD ;</li> <li>- Mise en place d'outils opérationnels (type newsletter, site internet, plate forme collaborative...);</li> <li>- Nombre d'animations réalisées à destination d'un public jeune en temps scolaire et hors temps scolaire ;</li> <li>- Nombre d'animations/visites grand public ;</li> <li>- Nombre de formations réalisées ;</li> <li>- Nombre d'outils produits ou mis en réseau ;</li> <li>- Nombre d'associations accompagnées ;</li> <li>- Nombre de projets accompagnés (type mobilisation sociale, Agenda 21, gestion concertée d'espaces, suivi mesures agroenvironnement, ...).</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<p>Inscription au titre du SDAGE 2010-2015 (Programme de mesures).</p> <p>Depuis février : mission du CBNM (Conservatoire botanique des Mascariens volet mobilisation socio environnemental).</p> <p>Avril 2012: mission préparatoire de l'UNCPIE (union nationale des CPIE) pour une mise en place CPIE : état des lieux, définition de scénarii, budget prévisionnel Rendu de mission : juin 2012.</p> <p>Recrutement d'un chef de projet : septembre 2012.</p> <p>Accompagnement par l'UNCPIE : 2012-2013. Labellisation : 2014</p>

## Objectif 3.6 - Promouvoir l'amélioration durable de l'état de santé de la population générale et la qualité de vie des personnes notamment vulnérables

### Action 3.6.1 - Assurer le soutien à l'investissement du secteur médico-social

Services pilotes : ARS

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>L'ordonnance du 22 décembre 2011 permet désormais de tarifier des établissements et services médico-sociaux. La loi HPST et ses textes d'application ont donné un cadre à la procédure d'autorisation. En, 2012, les processus d'autorisation et de tarification vont être menés.</p> <p>La Caisse Nationale Solidarité Autonomie a approuvé le programme pluriannuel de rebasage et de création de places 2011-2016. Est en cours de cadrage : le montant annuel des autorisations de programme et des crédits de paiement.</p> <p>Les enjeux en termes d'investissement imposent une analyse médico-économique compte tenu des contraintes locales liées au foncier, des référentiels en matière de prise en charge des personnes âgées et handicapées et de la nécessité d'articuler les ressources partagées entre établissements et services et entre secteur sanitaire et secteur médico-social.</p> <p>Dans le cadre du CPEM, des crédits ont été affectés à la réalisation d'une étude globale et pluriannuelle. La consultation est en cours pour une réalisation en 2012.</p>
Descriptif de l'action	Opérations d'investissement visant à créer ou réhabiliter des services et établissements médico-sociaux (CAMPS SESSAD IME MAS SSIAD ESAT IMPRO)
Services et partenaires associés	ARS, tous partenaires associatifs médico-sociaux devenus titulaires d'une autorisation, CHM
Objectifs opérationnels	4 à 5 opérations d'investissement de plus ou moins grande envergure selon qu'il s'agit d'un service ou d'un établissement. Programmation en fonction de l'étude médico-économique précitée.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Création et structuration de services et d'établissements.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Aide à l'investissement.
Indicateurs	Capacités installées.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	2013.

### Action 3.6.2 - Soutenir la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

**Services pilotes : ARS**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Le Schéma Régionale d'Organisation des Soins volet Mayotte, partie ambulatoire prévoit la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.</p> <p>L'Agence de santé OI a souhaité bénéficier d'une mission d'appui de l'IGAS pour l'aider à identifier les prérequis et les leviers favorisant le développement du secteur libéral ( système de protection sociale, attractivité, existence d'une offre hospitalière de premier recours ...). Cette mission devrait intervenir en 2012.</p> <p>Sans attendre les résultats de cette mission, il reste que l'exercice regroupé correspond au cadre d'exercice souhaité par les jeunes professionnels de santé et donc contribue à attirer de nouveaux professionnels.</p> <p>Un projet a été établi par plusieurs infirmiers libéraux. Le projet demeure inabouti et ne comprend pas de médecins. Il est en cours d'approfondissement.</p>
Descriptif de l'action	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire.
Services et partenaires associés	ARS, professionnels de santé libéraux, collectivités et CHM
Objectifs opérationnels	Création d'une MSP sur la base du référentiel national avec adaptation au contexte local.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Développer l'offre libérale en attirant de nouveaux professionnels de santé et/ou en structurant l'offre existante.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Aide à l'investissement.
Indicateurs	Création / nombre de professionnels concernés / pluridisciplinarité.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	2013.

### Action 3.6.3 - Soutenir la construction d'un bâtiment pour la psychiatrie

#### Services pilotes : ARS

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	<p>Le CHM dispose actuellement de 22 lits installés depuis peu à titre provisoire dans un bâtiment situé dans le pôle Consultations. Les anciens locaux (limitant la capacité à 11 lits) sont en réhabilitation et sont destinés à accueillir une autre discipline. Le Schéma régional d'organisation des soins, volet Mayotte contient des objectifs de développement de l'offre en santé mentale (psychiatrie adultes et création d'une offre en infanto-juvenile).</p> <p>Par ailleurs, le développement du secteur médico-social ainsi que l'articulation avec des prises en charge sociales appellent à structurer l'offre de soins en santé mentale.</p>
Descriptif de l'action	Opération d'investissement visant à créer un pôle santé mentale.
Services et partenaires associés	ARS CHM et tous partenaires associatifs médico-sociaux et sociaux.
Objectifs opérationnels	<p>Construction du pôle estimé à 7 150 000 € comprenant les consultations, un CATTP, des hôpitaux de jour enfants et adultes et l'unité d'hospitalisation.</p> <p>L'acquisition du terrain est évaluée à 2M€.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<p>Création et structuration d'un pôle central à partir duquel pourront être organisées des consultations avancées dans les centres de référence.</p> <p>Développement de ressources d'expertise en appui des secteurs du social et médico-social.</p>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Aide à l'investissement.
Indicateurs	Capacités installées.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	2012-2013 compte tenu du programme d'investissement du CHM.

### Action 3.6.4 - Améliorer l'offre de soins (modernisation du centre hospitalier de Mamoudzou)

**Services pilotes : ARS, CHM**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Le CHM, principale offre de soins de l'île connaît des enjeux de développement importants tant dans ses capacités que dans ses disciplines.</p> <p>Le volet mahorais du Schéma régional d'organisation des soins, a par ailleurs, validé l'implantation d'une nouvelle offre ambulatoire et hospitalière sur Pamandzi.</p> <p>Le coût en termes d'investissement et d'exploitation est important. La mobilisation des crédits d'investissement État et Europe est de nature à diminuer l'impact sur les crédits d'exploitation de l'assurance maladie, consacrés ainsi aux créations de postes inhérentes à la création de nouveaux services.</p>
Descriptif de l'action	<p>1 - Développer la capacité du CHM en référence au schéma d'organisation de l'offre de soins ;</p> <p>2 - Améliorer l'organisation et la qualité de l'offre en mettant à jour les actes d'autorisation des services de soins ;</p> <p>3 - Accompagner les opérations d'investissement.</p>
Services et partenaires associés	Contrat de projet fonds européens.
Objectifs opérationnels	Réaliser les opérations de modernisation et de développement du CHM tel que fixés dans le SROS.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Une meilleure couverture des besoins sanitaires en rapport avec l'évolution démographique et les attentes de la population.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisations actualisées et nouvelles ;</li> <li>- Opérations d'investissement ;</li> <li>- Création des postes sur la base des référentiels juridiques par service.</li> </ul>
Indicateurs	Réalisation du SROS et du programme d'investissement du CHM.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par opération ;</li> <li>- Bilan annuel du SROS.</li> </ul>

**Action 3.6.5** - Mettre en place et développer les services d'aide à la personne à domicile comme en établissements

Services pilotes : ARS

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Le secteur médico-social demeure embryonnaire. Il ne dispose pas encore d'une reconnaissance juridique et tarifaire de droit commun. Le développement de l'offre médico-sociale repose, en particulier, sur l'accroissement de la capacité de prise en charge en ambulatoire qui appelle le développement concomitant d'une prise en charge sociale relevant du domaine de compétence d'autres partenaires.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir le dépistage et la prise en charge précoce des déficiences des personnes en situation de handicap ;</li> <li>- Garantir le dépistage et la prise en charge précoce de la perte d'autonomie des personnes âgées en privilégiant le maintien à domicile ;</li> <li>- Assurer la prise en charge des enfants et adolescents handicapés dans le respect de leur projet de vie ;</li> <li>- Assurer la prise en charge des adultes handicapés et polyhandicapés dans leur projet de vie ;</li> <li>- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ;</li> <li>- Assurer le droit au répit des familles de PA PH ;</li> <li>- Développer une politique coordonnée de formation des professionnels ;</li> <li>- Elaborer une politique commune et favoriser les coopérations ;</li> <li>- Communiquer sur les droits des personnes âgées et handicapées.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil général ;</li> <li>- MPH ;</li> <li>- Associations médico-sociales.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Labéliser les 261 places existantes et créer 215 places à l'horizon 2016.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Améliorer la capacité et la qualité de prise en charge des personnes handicapées et âgées.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures d'autorisation et de tarification ;</li> <li>- Enveloppe pluriannuelle Caisse Nationale de Solidarité Autonomie de 9 M€.</li> </ul>
Indicateurs	Réalisation des objectifs du programme d'accompagnement (PRIAC) qui portent sur la labellisation de 261 places et la création de 215 places nouvelles d'ici 2016 pour un montant total de 9M€ .
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Bilan annuel.

### Action 3.6.6 - Favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

Services pilotes : ARS

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Le département connaît des difficultés à recruter dans le secteur hospitalier libéral et institutionnel (PMI, Éducation Nationale...) alors que les besoins sont importants.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'exercice regroupé et en réseau pour les soins de premier recours en soutenant la création d'une maison de santé pluridisciplinaire et en soutenant la création de réseaux de santé ;</li> <li>- Réfléchir à toutes les mesures financières susceptibles de rendre le territoire attractif pour les professionnels libéraux ;</li> <li>- Organiser l'intervention des PUPH du CHU de la Réunion auprès des services du CHM. L'intervention des PUPH est de nature à favoriser l'attractivité des postes de praticiens hospitaliers du CHM et à diminuer le nombre de postes vacants;</li> <li>- Promouvoir la coopération entre les professionnels de santé. La délégation de compétences encadrée sur les plans juridiques et/ou financiers est de nature à optimiser les ressources existantes faute de pourvoir certains postes ou d'améliorer la démographie des professionnels de santé.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CHM ;</li> <li>- Conseils de l'Ordre ;</li> <li>- Union régionale des professionnels de santé ;</li> <li>- Syndicats ;</li> <li>- Collectivités.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Mettre en place les cadres et les conditions d'exercice favorisant l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de libéraux installés à Mayotte ;</li> <li>- Diminuer le nombre de postes vacants au CHM ou dans d'autres institutions ;</li> <li>- Créer une offre sur certaines spécialités.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre financier et juridique d'exercice ;</li> <li>- Conditions d'exercice ;</li> <li>- Valorisation de l'exercice.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de maisons de santé pluridisciplinaires ;</li> <li>- Nombre de réseaux de santé ;</li> <li>- Nombre de missions annuelles des PUPH ;</li> <li>- Nombre de dispositifs de coopération validés.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Calendrier du volet mahorais du projet régional de santé.

## **Orientation stratégique n°4 - Garantir la sécurité publique, civile et sanitaire**

### **Objectif 4.1 - Lutter contre la délinquance et la sécurité publique**

**Action 4.1.1** - Assurer une présence accrue des forces de sécurité intérieure dans les zones les plus sensibles

**Services pilotes** : SIDPC, Vice-rectorat

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	La situation de la délinquance s'est fortement dégradée en 2011. Les causes sont la résultante de la lutte contre l'immigration clandestine et le travail dissimulé qui amène les étrangers en situation irrégulière à commettre des vols et des cambriolages pour subsister. L'augmentation de la délinquance violente conduit à revoir l'organisation des services.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination opérationnelle renforcée pour prendre en compte les différentes particularités du territoire ;</li> <li>- Poursuite des actions de répression ;</li> <li>- Mobilisation et sensibilisation des collectivités locales aux problématiques de la délinquance, notamment des mineurs et de sa prévention.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Police et gendarmerie nationales, polices municipales, services judiciaires (Parquet, TGI, PJJ), Vice-rectorat, collectivités locales.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des actions coordonnées ;</li> <li>- Mobilisation des forces de sécurité intérieure par sanctuarisation des zones les plus criminogènes ;</li> <li>- Maintien d'une pression forte sur certains quartiers ;</li> <li>- Présence aux audiences correctionnelles pour insister sur les conséquences de certains délits.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre des atteintes volontaires à l'intégrité physique et des atteintes aux biens.</li> <li>- Amélioration de la qualité des procédures pour une réponse pénale plus appropriée.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains constants ;</li> <li>- Augmentation de la subvention du FIPD ;</li> <li>- Campagne d'actions de communication et d'information sur la prévention situationnelle.</li> </ul>
Indicateurs	Utilisation des indicateurs définis par l'Observatoire national de la délinquance.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activation systématique des outils de suivi de la délinquance : EMS, CDPD, CLSPD, CODAF ;</li> <li>- Réunions mensuelles des acteurs de la lutte contre la violence aux abords des établissements scolaires.</li> </ul>

## Action 4.1.2 – Renforcer le contrôle à terre

**Services pilotes :** Préfecture - police nationale, gendarmerie

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	L'immigration irrégulière pèse sur tous les aspects de la vie économique et sociale de Mayotte. La pression démographique est importante. L'immigration clandestine est alimentée par des réseaux organisés de trafiquants d'êtres humains et de marchandises illicites. La présence massive de clandestins est la source directe des principales problématiques de l'île : urbanisme illégal, enjeux de santé publique, travail dissimulé, délinquance. La lutte contre l'immigration clandestine constitue une priorité pour l'Etat à Mayotte.
Descriptif de l'action	Renforcer le contrôle à terre et sécuriser la procédure.
Services et partenaires associés	Coordination Cabinet avec les services de la préfecture (DIIR) de la police aux frontières, de la sécurité publique, de la gendarmerie nationale et de la DIECCTE.
Objectifs opérationnels	- Augmenter la part des interpellations terrestres dans l'objectif fixé annuellement pour les APRF exécutés ; - Poursuivre les actions coordonnées inter services ; - Mutualiser les compétences lors des opérations communes ; - Consolider la qualité procédurale.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Baisse du nombre des rejets, refus ou levées d'APRF ; - Baisse du nombre des élargissements du CRA.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Augmentation des effectifs sécurité publique et gendarmerie ; - Création d'un LRA sur Grande Terre.
Indicateurs	Utilisation des indicateurs définis par l'Observatoire national de la délinquance pour les EIEF et les IRAS.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Réunions hebdomadaires pour les services spécialisés et mensuelles pour l'ensemble des services associés.

## Objectif 4.2 - Mettre en place une gestion efficace des risques

### Action 4.2.1 - Encourager l'éducation aux risques majeurs

Services pilotes : SIDPC, Vice-rectorat

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Les principaux risques à Mayotte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques naturels : Mayotte est affectée tous les ans par de fortes pluies, menacée par des tempêtes tropicales, des cyclones ou des secousses sismiques. Elle subit des glissements de terrain, des inondations, des coulées de boue.</li> <li>- Les risques technologiques : il correspondent à des risques industriels, à une rupture de barrage, au transport de matières dangereuses.</li> <li>- Les risques sanitaires : le climat à Mayotte favorise les épidémies : le chikungunya, le paludisme...</li> </ul>														
Descriptif de l'action	<p>Informers les personnes (élèves, parents et personnels) sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur leurs lieux de vie, de travail, de loisirs : stage sur les risques majeurs, prévention du chikungunya...</p> <p>Eduquer pour adopter des conduites appropriées à la situation rencontrée : apprendre à mesurer le risque, plans d'accueil des populations sinistrées, (PAPS), simulation d'accidents graves...</p> <p>Agir lors d'un événement grave : organisation d'une cellule de crise opérationnelle, mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise de sûreté (PPMS) des établissements scolaires, communication et partenariat, application des consignes de sécurité...</p>														
Services et partenaires associés															
Objectifs opérationnels	Diminuer les conséquences d'un événement grave sur la population et l'environnement.														
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)															
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<p><u>Programmation financière pluriannuelle indicative :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Montant indicatif</th> <th>Programmes LOLF/BOP concernés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011</td> <td>-</td> <td>BOP 230 : Vie de l'élève</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>12 000 €</td> <td>BOP 230 : Vie de l'élève</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>12 000 €</td> <td>BOP 230 : Vie de l'élève</td> </tr> </tbody> </table>			Année	Montant indicatif	Programmes LOLF/BOP concernés	2011	-	BOP 230 : Vie de l'élève	2012	12 000 €	BOP 230 : Vie de l'élève	2013	12 000 €	BOP 230 : Vie de l'élève
Année	Montant indicatif	Programmes LOLF/BOP concernés													
2011	-	BOP 230 : Vie de l'élève													
2012	12 000 €	BOP 230 : Vie de l'élève													
2013	12 000 €	BOP 230 : Vie de l'élève													
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions dans les établissements et leur évaluation ;</li> <li>- Nombre d'actions d'information et de formation et leur évaluation ;</li> <li>- Nombre d'exercices réalisés et évaluation de leur fonctionnement ;</li> <li>- Retour d'expérience à la suite du déclenchement d'une alerte.</li> </ul>														
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue et actualisation du dossier de cellule de crise ;</li> <li>- Réunions des membres de la cellule de crise ;</li> <li>- Recensement et actualisation des PPMS et des PAPS dans les établissements scolaires.</li> </ul>														

**Action 4.2.2** - Améliorer la connaissance des risques naturels et technologiques pour les prévenir et en limiter les conséquences sur les personnes, les biens et le développement de l'île

**Services pilotes : DEAL**

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Mayotte compte un petit nombre d'entreprises industrielles. Néanmoins, faute d'une application rigoureuse du Code de l'Environnement, nombre d'entre elles sont dans une situation administrative et réglementaire dégradée et méconnaissent leur obligations en matière de risques technologiques (accidentels ou chroniques).
Description de l'action	- Dresser un inventaire exhaustif des entreprises et de leur situation administrative et réglementaire ; - Régulariser en tant que de besoin ; - Informer les professionnels de leurs obligations.
Services et partenaire associés	- DEAL ; - Chambres consulaires ; - Bureaux d'études.
Objectifs opérationnels	Mettre en œuvre de façon partagée et cohérente la politique de prévention des risques technologiques.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	ICPE en situation administrative et réglementaire régulière.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Humains : Pilotage DEAL/SEPR/UEIE ; - Financement : néant.
Indicateurs	- Inspections ; - Arrêtés préfectoraux de régularisation.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

**Action 4.2.3** - Mettre en œuvre de manière cohérente et partagée une politique de prévention des risques routiers

**Services pilotes :** Préfecture - Cabinet, DEAL

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Bien qu'inférieure à celle de la métropole, la mortalité routière rapportée au nombre d'accidents à Mayotte évolue de manière défavorable. La situation est préoccupante d'autant que le parc des véhicules augmente et notamment celui des deux roues qui progresse de manière exponentielle. Le comportement des conducteurs évolue également de manière négative, eu égard aux vitesses pratiquées sur des infrastructures aux caractéristiques inadaptées à la vitesse, et aux comportements dangereux (dépassements notamment).
Descriptif de l'action	- Améliorer la prévention et la sensibilisation en direction des jeunes et des utilisateurs de deux-roues (sécuriser l'usage du deux-roues motorisé) ; - Combattre la drogue et l'alcool au volant ; - Dissuader les excès de vitesse.
Services et partenaires associés	Préfecture – DEAL - Gendarmerie / Police, Vice-rectorat – DJSCS.
Objectifs opérationnels	Poursuivre la mise en œuvre des enjeux retenus dans la DGO 2008/2012 et qui concernent: - Les comportements à risques ; - La condition des usagers les plus vulnérables (piétons, deux-roues et jeunes) ; - La sécurité sur les axes les plus dangereux ; - La sécurité des usagers la nuit.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Développement de la mobilisation de tous les acteurs ; - Amélioration du service du permis de conduire.
Moyens envisagés (humains, financements)	- Plan départemental d'action sécurité routière (PDASR) ; - Observatoire de l'accidentologie (dans un premier temps, données à recueillir) ; - Semaine de la sécurité routière ; - Organisation renforcée de l'éducation routière ; - Opérations de sensibilisation tous publics ; - Opérations de contrôle de vitesse ; - Etude spécifique sur les deux-roues.
Indicateurs	- Nombre d'accidents de la route ; - Nombre de tués par accidents de la route ; - Nombre de blessés corporels par accidents de la route ; - Réussite à l'examen du permis de conduire.
Suivi du déroulement de l'action	Action continue dans la durée.

**Action 4.2.4** - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'information préventive des populations sur les risques

**Services pilotes :** DEAL, SIDPC

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Mayotte est une île particulièrement contrainte par les risques naturels puisque 90 % de son territoire est touché par un aléa (tout niveau confondu). La connaissance des risques naturels et la mise en œuvre par l'Etat de règles constructives tenant compte de ces phénomènes sont fondamentales pour assurer la sécurité des personnes, des biens et des activités.
Descriptif de l'action	Mettre en œuvre et faire appliquer la réglementation nationale sur l'information préventive au niveau local.
Services et partenaires associés	- DEAL ; - Chambres consulaires, aménageurs (architectes, BET,...) et collectivités.
Objectifs opérationnels	- Suivi et mise à jour du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) ; - Suivi élaboration des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et des Plan Communal de Sauvegarde (PCS) par les communes ; - Mise en place de l'Information Acquéreurs Locataires.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Suivi et mise à jour du DDRM : Evolution à envisager en cas de besoin  Suivi élaboration des DICRIM et des PCS par les communes : Role d'accompagnement à assurer – A ce jour 3 communes (Dzaoudzi-Labattoir, Bandré et Koungou) ont fait valoir un appui pour la réalisation de leur DICRIM ; Obejectif : 2 DICRIM finalisé en 2012 mais démarche compliquée à faire avancer en raison du financement et de la motivation des communes.  Mise en place de l'Information Acquéreurs Locataires Démarche dépendante de la mise en place à Mayotte du code de la construction et de l'habitat prévue pour fin 2012 ; Objectif : démarrage 2013.
Moyens envisagés (humains, financements)	- Missions réalisées par la DEAL ; - Financement de l'IAL à envisager (site internet + formation élus et aménageurs) – Montant environ 30 000 €.
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	

**Action 4.2.5** - Accompagner la mise en œuvre de la réglementation au niveau local (véhicules, risques naturels et technologiques, construction)

**Services pilotes : DEAL**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Pour respecter les objectifs inscrits dans le pacte de départementalisation et accéder au statut de RUP en 2014, Mayotte doit notamment poursuivre les différents processus d'harmonisation juridique entrepris pour l'application du droit commun.
Descriptif de l'action	Il s'agit pour cette action de se mettre en accord avec les règles et normes relatives aux véhicules légers et lourds, à la construction et aux risques naturels et technologiques. Cette action demande un travail particulier et intense de partenariat associant notamment les services de l'Etat, les collectivités et les professionnels des filières concernées.
Services et partenaires associés	Préfecture / DEAL / Douanes / DIECCTE / Police / Gendarmerie / collectivités / professionnels.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation du personnel en matière de réception des véhicules ;</li> <li>- Renforcement des actions de contrôle des centres de contrôle poids lourds et véhicules légers ;</li> <li>- Accompagnement à la certification du centre de contrôle poids lourd ;</li> <li>- Organisation et mise en œuvre de la méthodologie de rattrapage de l'application des normes et règles en matière de véhicules et de carburant (normes européennes, normes de sécurité, importations ...) ;</li> <li>- Mise en place des règles de droit commun en matière de construction et information sur ces règles ;</li> <li>- Mise à jour et renforcement du contrôle des ICPE et équipements sous pression.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importation de véhicules aux normes européennes euro 5 ;</li> <li>- Délivrance de carburant à 50 puis 10 ppm en soufre ;</li> <li>- Attestations d'aménagement, de RTI, de véhicules de transport de matières dangereuses ;</li> <li>- Définition des périodicités des contrôles ;</li> <li>- Mise en place d'éthylotests sur transports en commun ;</li> <li>- Mise en application des règles de construction (construction parasismique, RTAA, IAL...).</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	DEAL avec appuis ministériels.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations de communication et de formation ;</li> <li>- Réunions de concertation, de travail ;</li> <li>- Décisions officielles (notes, arrêtés...).</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action	Respect des délais élaborés dans le cadre des sous-actions à mettre en place.

## Action 4.2.6 - Préparer et participer à la gestion de crise

**Services pilotes :** Préfecture – Cabinet et SIDPC, DEAL

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	90% de l'île est concernée par un aléa naturel: - Glissements de terrains et chutes de blocs ; - Inondations par débordements de cours d'eau et par le ruissellement urbain ; - Cyclones (vent et submersion marine) ; - Séisme sur l'ensemble du territoire ; - Mayotte accueille un site SEVESO seuil haut (prestations gazeuses) et deux sites seuil bas (dépôts d'hydrocarbures). - Par ailleurs, le risque de crise sociale paralysant le territoire est également à prendre en compte (événements "vie-chère" de 2011).
Descriptif de l'action	Prévenir les risques, améliorer la gestion des crises et réduire la vulnérabilité des citoyens. L'action pilotée par l'Etat s'adresse à: - La population mahoraise ; - Aux sites à risques.
Services et partenaires associés	Préfecture / DEAL / collectivités / services de secours / Police / Gendarmerie Défense / ARS / Aéroport / filière du BTP.
Objectifs opérationnels	- Assurer la planification de l'action des services de l'État pour l'ensemble des risques auquel est soumis le territoire, au sein de la zone de Défense (collaboration inter-régionale); - Garantir la stabilité sociale du territoire ; - Anticiper les crises ; - Mobiliser les collectivités ; - Pourvoir aux besoins essentiels de la population et de l'État en cas de crise.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Organisations mises en place et rôdées ; - Plans mis à jour.
Moyens envisagés (humains, financements)	- rédaction et actualisation des plans de gestion des risques ; - exercices de simulation de crise et retours d'expériences.
Indicateurs	- mise à jour des plans de gestion des crises selon la périodicité exigée ; - réalisation d'exercices de simulation de crise.
Suivi du déroulement de l'action	Action continue dans la durée.

## Action 4.2.7 - Accompagner la mise aux normes ISPS du port de Mayotte

**Services pilotes :** Préfecture, UT-DMSOI, Commissaire au développement endogène, Conseil général (Autorité Portuaire).

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Depuis avril 2008, le port de Mayotte est inscrit sur la liste des ports devant répondre aux normes du code ISPS. Une première évaluation de sûreté portuaire a été réalisée, celle-ci doit être réactualisée dans la mesure où de nouvelles infrastructures ont été mises en service. Cette mission a été confiée à un OSH (Organisme de Sûreté Habilité), le bureau d'études EGIS. Un premier rapport a été rendu.
Descriptif de l'action	Validation des propositions de l'OSH par l'Etat pour les zones de sûreté, (liste des installations portuaires, les zones d'accès restreint). Validation de l'évaluation de sûreté par le Comité de local de sûreté portuaire. Publication des arrêtés préfectoraux qui serviront de base à l'autorité portuaire et aux différents exploitants pour la rédaction des plans de sûreté du port et des installations portuaires.
Services et partenaires associés	Préfecture, Direction de la Mer Sud Océan Indien, CDE, Conseil général (Autorité Portuaire).
Objectifs opérationnels	Pour l'autorité portuaire et les exploitants mettre en œuvre les mesures physiques qui ont été préconisées (Contrôles des accès, clôtures etc ....). Mettre en place un système VTS ou radar pour la surveillance du trafic maritime (capitainerie).
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	La mise en application du code ISPS devrait rendre le port de Mayotte plus attractif pour les différents armateurs (marchandises et passagers) dans une zone géographique sensible.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Personnels de services de l'Etat ; - Financements des actions : Etat (Dispositif de surveillance du trafic), Autorité Portuaire et exploitants pour les contremesures matérielles.
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- CLSP février 2012 ; - Plans de sûreté portuaire et des installations portuaires 2 <sup>ème</sup> semestre 2012. ; - Travaux de mises aux normes : 2012 -2013.

## Action 4.2.8 – Créer un centre opérationnel départemental de gestion de crise

### Services pilotes : SIDPC

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Le département de Mayotte est soumis à de nombreux risques naturels en raison de sa situation géographique. Au cours de l'été austral, les dégâts provoqués par de fortes pluies, des vents violents ou des phénomènes de houle sont encore renforcés par un habitat souvent précaire. Le risque cyclonique, si son occurrence est faible, existe bien tout comme l'aléa Tsunami.
Descriptif de l'action	L'armement du nouveau centre opérationnel départemental doit permettre d'améliorer encore la réponse des services déconcentrés lors de la survenance de crises majeures. Il est indispensable de développer une culture commune de la gestion de crise et d'asseoir l'organisation de la réponse de sécurité civile par l'organisation régulière d'exercices. Le travail de planification ORSEC doit également permettre de conforter les procédures et la connaissance mutuelle entre acteurs.
Services et partenaires associés	- DDSP, Gendarmerie ; - SIS, ARS OI, CHM-SAMU ; - DEAL, DAAF, DMSOI, FAZSOI ; - Conseil général de Mayotte, Communes, Associations de sécurité civile.
Objectifs opérationnels	- Impliquer les acteurs de la gestion de crise dans l'organisation des exercices de sécurité civile ; - Impliquer ces mêmes acteurs dans l'élaboration des procédures de gestion de crise et des plans ORSEC ; - Renforcer la culture de gestion de crise parmi les acteurs institutionnels de Mayotte ; - Favoriser une meilleure connaissance des moyens humains et matériels disponibles ; - Faire émerger les complémentarités ou modes de coopération (y compris en mode dégradé) ; - Disposer d'un outil de pilotage de la crise avec le nouveau COD ; - Garantir l'opérationnalité des dispositifs ORSEC par leur mise à jour continue.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Activation et armement du nouveau centre opérationnel départemental en prolongement des Bâtiments du cabinet en Petite Terre ; - Entretenir la culture de gestion de crise des agents du SIDPC et des partenaires institutionnels ; - Maintenir un niveau élevé d'exercices en 2012 et 2013 avec 3 exercices par an poursuivre la planification ORSEC.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Construction d'un nouveau bâtiment comprenant également le GIR en RDC (COD et bureaux SIDPC en R+1) ; - Mobilisation des ressources humaines des acteurs et du SIDPC dans l'organisation des exercices et la planification ORSEC.
Indicateurs	- Activation du nouveau COD ; - Nombre d'exercices de sécurité civile organisés chaque année ; - Nombre de plans ORSEC finalisés ou mis à jour ; - Nombre de plans communaux de sauvegarde opérationnels.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Exercice POLMAR terre + mer (mars 2012) ; - Exercice Aéroport (mai 2012) en vue de la révision du plan ORSEC Aéroport ; - Réception du bâtiment du nouveau COD (août 2012) ; - Armement du nouveau Centre opérationnel départemental (septembre 2012) ; - Exercice Cyclone (octobre 2012) ; - Mise à jour des plans ORSEC « dispositions générales » et « intempéries ».

## Objectif 4.3 - Lutter contre l'immigration clandestine

**Action 4.3.1** - Assurer l'appui et la participation aux actions coordonnées visant à poursuivre et à développer la lutte contre le travail dissimulé

**Services pilotes : DIECCTE**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>A Mayotte, le marché du travail est largement alimenté par l'immigration clandestine. La part de la population de nationalité étrangère atteignait 40,7% de la population au dernier recensement de 2007 sur une population totale de 186 452 habitants.</p> <p>Si, par définition, l'ampleur du travail dissimulé est difficile à déterminer, le phénomène touche tous les secteurs. A Mayotte, le travail dissimulé se « nourrit » principalement de la forte présence de personnes en situation irrégulière, main d'œuvre docile et bon marché pour les employeurs.</p> <p>Depuis 3 ans, la cellule travail dissimulé de la DIECCTE réalise plus de 3000 contrôles/an et relève près de 800 procès verbaux qui sont ensuite transmis au Parquet pour les suites à donner.</p> <p>Devant l'ampleur du phénomène, le Parquet a été conduit à diversifier la réponse pénale à ces infractions. C'est ainsi que doivent être mis en place très prochainement des stages alternatifs aux poursuites pénales concernant des primo-délinquants dans les matières relevant du droit du travail, du droit de la consommation ou de l'hygiène alimentaire</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la cohésion et la complémentarité des services de contrôle qui interviennent sur ce champ dans le cadre du CODAF et du COLTI ;</li> <li>- Organiser des actions de contrôles concertées ;</li> <li>- Sécuriser factuellement les procès-verbaux pour parvenir à plus d'effectivité des condamnations ;</li> <li>- Organiser le suivi des stages alternatifs ;</li> <li>- Informer les personnes victimes du travail illégal de leurs droits et faire en sorte que le paiement effectif de leurs salaires soit garanti.</li> </ul>
Services et partenaires associés	CSSM, CACM, DSP, Gendarmerie, PAF.
Objectifs opérationnels	Coordonner l'action des différents services en matière de lutte contre le travail dissimulé.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation qualitative des procédures ;</li> <li>- Réduction du recours au travail dissimulé.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents de la cellule travail dissimulé (2) de la DIECCTE ;</li> <li>- Agents des autres services verbalisateurs DSP, Gendarmerie nationale, PAF, CSSM.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrôles communs ;</li> <li>- Nombre de procéduresaudiencées ;</li> <li>- Nombre de stagiaires formés ;</li> <li>- Montant des salaires et de cotisations sociales recouvrés</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Avant fin 2012.

## Objectif 4.4 - Garantir la sécurité des productions agricoles, la sécurité sanitaire et du travail, la qualité de l'offre alimentaire et accompagner les filières émergentes vers le droit commun

**Action 4.4.1** - Actualiser et intégrer dans le dispositif ORSEC des plans d'urgence santé animale

**Services pilotes** : DAAF

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Il existe des documents sur les plans d'urgence « Fièvre Aphteuse » et « Influenza Aviaire » à Mayotte. Ces plans ne sont pas entièrement à jour, en particulier en ce qui concerne les évolutions des structures administratives (liées à la RGPP). Il n'y a pas de plan concernant la rage, risque potentiel élevé dans le département.
Descriptif de l'action	Se préparer à faire face à une situation d'urgence.
Services et partenaires associés	- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF-Service de l'alimentation ; - Partenariats : Association Des Eleveurs Mahorais-Groupement d'Eleveur pour la Santé Animale à Mayotte (ADEM-GESAM), vétérinaires sanitaires.
Objectifs opérationnels	- Mise à jour des plans existants ; - Rédaction d'un plan concernant le risque rage.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Mise à jour des plans d'urgence existants ; - Rédaction d'un plan d'urgence « rage ».
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Ressources humaines du service de l'alimentation.
Indicateurs	- Nombre plans d'urgence actualisés ; - Rédaction d'un nouveau plan (rage).
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Mise à jour des plans d'urgence existants : 2012-2014 ; - Rédaction d'un plan d'urgence « rage » : 2012.

**Action 4.4.2** - Structurer les organisations professionnelles au sein d'organismes à vocation sanitaire (GDS et FGDON)

**Services pilotes : DAAF**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Actuellement, il n'y a pas à Mayotte d'organisations professionnelles reconnues comme organismes à vocation sanitaire par les services de l'administration, tant dans le domaine animal que dans le domaine végétal. Au niveau de la santé animale, l'Association Des Eleveurs Mahorais-Groupement d'Eleveur pour la Santé Animale à Mayotte (ADEM-GESAM) est une association structurée, dont l'action est encadrée à temps plein par un vétérinaire. Au niveau de la santé des végétaux, aucune structure n'existe.
Descriptif de l'action	- Organisation et structuration des professionnels de l'élevage et de l'agriculture à Mayotte; - Meilleur encadrement des producteurs ; - Amélioration de l'état sanitaire du cheptel et des productions végétales.
Services et partenaires associés	- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF-Service de l'alimentation ; - Partenariats : ADEM-GESAM, CAPAM.
Objectifs opérationnels	- Reconnaître l'ADEM-GESAM comme organisme à vocation sanitaire, puis l'aider à intégrer la FNGSD ; - Travailler en partenariat avec la CAPAM pour que puisse être créé un FGDON.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Création d'un GDS à Mayotte ; - Création d'un FGDON.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Ressources humaines du service de l'alimentation ; - Ressources humaines de l'ADEM-GESAM et de la CAPAM.
Indicateurs	- Création du GDS ; - Création du FGDON.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Création d'un GDS à Mayotte : 2012 ; - Création d'un FGDON : 2013.

**Action 4.4.3** - Mettre en place les principales commissions départementales et régionales nécessaires à l'organisation des productions (CDSPA, COREAMR)

**Services pilotes :** DAAF

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	Il n'existe à Mayotte aucune des commissions prévues par les textes et les instructions en vigueur (Conseil Départemental de Santé et Protection Animales et Commissions Départementales d'Identification, Comité Régional d'Orientation et de Suivi du plan Ecophyto 2018,...).
Descriptif de l'action	- Mise en place de ces différentes commissions, - Suivi des différentes actions en cours (identification des ruminants, mise à jour des plans ORSEC) ou à venir (plan Ecophyto, ...).
Services et partenaires associés	- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF-Service de l'alimentation - Partenariats : CAPAM, organisations de producteurs, ARS, DEAL, autres services de l'Etat.
Objectifs opérationnels	- Identification des partenaires nécessaires ; - Prise des arrêtés préfectoraux de création.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Rédaction des documents ; - Validation et publication des textes ; - Réunions des commissions.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Ressources humaines du service de l'alimentation.
Indicateurs	- Création d'un CDSPA et de la CDI ; - Création du CROS ECOPHYTO ; - Réunion au minimum annuelle de ces 3 instances.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Rédaction des documents : 2012 ; - Validation et publication des textes : 2012 ; - Réunions des commissions : 2012-2014.

## Action 4.4.4 - Lutter contre la divagation canine

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La divagation canine à Mayotte représente un réel problème en termes de sécurité (attaques), d'atteinte environnementale (tortues marines, oiseaux), de protection animale, et de risques sanitaires.</p> <p>Les seules actions réalisées sont la capture et l'euthanasie de chiens, et l'aide aux associations de défense des animaux qui permettent quelques adoptions. Ces actions sont limitées et ne peuvent résoudre la problématique posée par cette situation.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les problèmes dus à l'errance canine par une diminution drastique du nombre de chiens ;</li> <li>- Mieux intégrer les chiens dans la société mahoraise.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : Service de l'Alimentation ;</li> <li>- Partenariats : Association Des Eleveurs Mahorais-Groupement d'Eleveur pour la Santé Animale à Mayotte (ADEM-GESAM), Vétérinaires, Refuge canin, DEAL, Mairies, Conseil général.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un agent pour étude du problème (construction d'indicateurs de suivi), puis montage d'un plan de grande envergure ;</li> <li>- Campagne de communication sur la maltraitance et la place des animaux dans le Coran (recours aux Cadis de Mayotte) ;</li> <li>- Campagne de communication sur l'obligation d'identification ;</li> <li>- Campagne de réintroduction de chiennes stérilisées dans l'environnement ;</li> <li>- Campagne d'euthanasie de chiens divagants.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un agent, construction d'un plan d'intervention et d'indicateurs de résultat ;</li> <li>- Campagnes de communication (deux thématiques) ;</li> <li>- Actions de lutte (capture, castration, campagnes d'achat – euthanasie).</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines du service de l'alimentation ;</li> <li>- Ressources humaines des municipalités ;</li> <li>- Refuges ;</li> <li>- Vétérinaires privés.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux campagnes de communication /an ;</li> <li>- Mise en place d'indicateurs de suivi du nombre de chiens errants (minimum 1 indicateur urbain et 1 indicateur hors agglomération) ;</li> <li>- Nombre d'euthanasies financées par la DAAF et ses partenaires ;</li> <li>- Nombre de femelles castrées (chiens et chats) ;</li> <li>- Rédaction d'un plan d'action global contre la rage.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement agent et plan d'intervention et d'indicateurs de résultat : 2012-2014 ;</li> <li>- Campagnes de communication (Deux thématiques) : 2012-2014 ;</li> <li>- Actions de lutte (capture, castration, campagnes d'achat – euthanasie) : 2012-2014.</li> </ul>

**Action 4.4.5** - Communiquer sur les produits phytosanitaires, poursuivre l'inventaire de ceux utilisés à Mayotte et retirer les produits non-conformes

**Services pilotes : DAAF**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	L'utilisation de produits phytosanitaires n'est pas très importante pour l'instant à Mayotte : 23% des agriculteurs enquêtés en 2008 ont déclaré ne pas utiliser de produits phytosanitaires ; en 2010 70% des inspectés ne détenaient pas de stock. Cependant, les inspections et les analyses de résidus réalisés en 2010 ont mis en évidence des non conformités non négligeables vis à vis de leur détention et ainsi que leur utilisation. Ces non conformités peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine et l'environnement.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisser la quantité de produits périmés en circulation ;</li> <li>- Meilleure utilisation des produits ;</li> <li>- Appropriation de la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Maîtrise de l'utilisation des produits (AMM notamment).</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF-Service de l'alimentation ;</li> <li>- Partenariats : CAPAM, CFPPA, CPS</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<p>Former et sensibiliser les agriculteurs aux dangers que peuvent causer les produits phytosanitaires, par le biais de la formation, l'information sur la réglementation en vigueur, et des inspections à but pédagogique.</p> <p>Cette action reprend un objectif du domaine « 01 Pollutions diffuses – AGRICULTURE » du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux ». Les distributeurs de produits phytosanitaires, sensibilisés depuis 2009, feront l'objet d'inspections pouvant donner lieu à des relevés d'infraction en cas de récidive.</p>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspections/collecte chez les producteurs et les distributeurs ;</li> <li>- Rédaction de fiche d'informations ;</li> <li>- Organisation de journées d'information.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, financements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains : les agents inspecteurs du service de l'alimentation ;</li> <li>- Moyens matériels : véhicule et autres matériels (caisson, sacs, etc...) adaptés pour le transport des produits phytosanitaires local de stockage et fûts de stockage dédiés.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité retirée ;</li> <li>- Nombre de nouveaux maraîchers identifiés ;</li> <li>- Nombre de plaquettes distribuées ;</li> <li>- Conception d'une plaquette (mise à jour en 2013 et 2014).</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspections/collecte chez les producteurs et distributeurs : 2012-2015 ;</li> <li>- Rédaction de fiche d'informations : 2012-2014 ;</li> <li>- Organisation de journées d'information : 2012-2014.</li> </ul>

## Action 4.4.6 - Décliner localement le programme national pour l'alimentation

### Services pilotes : DAAF

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Actuellement la DAAF décline les Programme National pour l'Alimentation (PNA) par une unique action « un fruit à la récré » permettant d'améliorer l'offre alimentaire des collations servies aux écoliers de Mayotte tout en favorisant des circuits courts valorisant une production locale. Cette action est menée en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé antenne Mayotte. A ce jour, il n'y a pas d'autre déclinaison du PNA par la DAAF.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener des actions concrètes s'intégrant dans le PNA en collaboration avec des associations, des producteurs et distributeurs et l'AS OI. Par exemple : Mettre en place de l'amont et l'aval d'une banque alimentaire (PNA axe 1) ;</li> <li>- Maintenir l'action « un fruit à la récré » en intégrant France Agrimer dans le financement de l'action (PNA axe 2) ;</li> <li>- Améliorer l'offre alimentaire en restauration collective et plus particulièrement à l'école ;</li> <li>- Valoriser l'origine locale et les circuits courts (intégration dans le « plan Mayotte 2015 »).</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure responsable de la mise en œuvre : DAAF + Associations (à identifier) ;</li> <li>- Partenariats : AS OI, DDJSCS, CSSM, Financeurs.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un Comité Départemental de l'Alimentation (CDA), chargé du pilotage de l'action, rassemblant les différents acteurs institutionnels concernés par la problématique (AS OI, CSSM, DDJSCS, SGAER, AFD, Vice-rectorat, CG, DAAF, le CHM, les maires, GSMA), le monde associatif, des représentants des distributeurs, des représentants des producteurs agricoles et de la restauration collective. Quelques experts (nutritionnistes, sociologues) seront aussi associés à ce pilotage ;</li> <li>- Recenser les actions pré existantes et faire le point sur les connaissances existantes dans le domaine de l'alimentation ;</li> <li>- Rédiger un Plan Départemental pour l'Alimentation comprenant des actions concrètes.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du CDA ;</li> <li>- Production d'un Plan Départemental pour l'Alimentation ;</li> <li>- Développer des actions concrètes ;</li> <li>- Continuer l'action « Fruit à la récré ».</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement d'investissement (atelier de transformation, point(s) de distribution) ;</li> <li>- Financement de fonctionnement (collecte, achat de compléments aux dons).</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions du CDA ;</li> <li>- Nombre de nouvelles actions mises en place ;</li> <li>- Nombre d'enfants bénéficiant d'un fruit à la récré.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du CDA : 2012 ;</li> <li>- Production d'un Plan Départemental pour l'Alimentation : 2012 ;</li> <li>- Développer des actions concrètes : 2012-2015 ;</li> <li>- Continuer l'action « Fruit à la récré » : 2012-2015.</li> </ul>

## Action 4.4.7 – Assurer la sécurité alimentaire et les opérateurs d'importance vitale

Services pilotes : DAAF

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	La majeure partie de l'alimentation de Mayotte provient de l'extérieur de l'île. Les aléas politiques (instabilité), sécuritaires (piraterie), sanitaires (épidémiologie), sociaux (grèves), météorologiques (cyclones) font peser des risques sur les approvisionnements de Mayotte. Par ailleurs, il n'existe pas de banque alimentaire à Mayotte fournissant un minimum d'alimentation aux plus démunis.
Descriptif de l'action	- Préparer, avec la préfecture, un plan d'action adapté ; - Constituer un réseau d'acteurs à mobiliser en cas de crise.
Services et partenaires associés	- DAAF / Préfecture / SIDPC / Douanes / Professionnels de l'agro alimentaire / Transitaires.
Objectifs opérationnels	- Etablir un annuaire de crise alimentaire ; - Faire un bilan des stocks moyens disponibles et de leurs conditions de conservation ; - Faire un bilan de la consommation alimentaire de Mayotte ; - Identifier les éventuels Opérateurs d'Importance Vitales (OIV).
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Faire un bilan de la consommation alimentaire de Mayotte ; - Etablir un annuaire de crise alimentaire ; - Faire un bilan des stocks moyens disponibles et de leurs conditions de conservation ; - Identifier les éventuels Opérateurs d'Importance Vitales.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Moyens humains du SA et de la direction
Indicateurs	- Faire un bilan de la consommation alimentaire de Mayotte ; - Etablir un annuaire de crise alimentaire ; - Faire un bilan des stocks moyens disponibles et de leurs conditions de conservation.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Bilan de la consommation alimentaire de Mayotte : mi 2012 ; - Annuaire de crise alimentaire : 2012 ; - Bilan des stocks moyens disponibles et de leurs conditions de conservation : 2012 ; - Identifier les éventuels Opérateurs d'Importance Vitales : mi 2012.

**Action 4.4.8** - Mettre en œuvre le plan de veille alerte et gestion des urgences sanitaires (VAGUSAN)

**Services pilotes : ARS**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	La position géographique de Mayotte, les conditions environnementales de vie, la densité de population exposent le département au risque de maladies endémo-épidémiques, diarrhéiques et respiratoires dans un contexte d'une offre sanitaire insuffisante.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer l'organisation de la veille et de la sécurité sanitaire à l'échelle de l'Océan Indien ;</li> <li>- Homogénéiser le cadre de réception et de traitement des signaux et de gestion des alertes ;</li> <li>- Développer le signalement ;</li> <li>- Améliorer le dispositif de préparation et de gestion des urgences sanitaires ;</li> <li>- Développer la communication sur les urgences sanitaires.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Professionnels de santé hospitaliers et libéraux. Autres services de l'État.
Objectifs opérationnels	Encourager les signalements, garantir le traitement des signaux, améliorer la préparation et la gestion des urgences sanitaires.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de signalements ;</li> <li>- Ajuster la réponse en fonction du traitement ;</li> <li>- Gérer les situations d'urgence et de crise.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer l'organisation de la plateforme de veille d'alerte et de gestion des urgences ;</li> <li>- Sanitaires de la délégation de l'île de Mayotte ;</li> <li>- Maintenir les moyens de l'antenne mahoraise de la CIRE ;</li> <li>- Etre à jour dans l'élaboration des plans spécifiques ou volets sanitaires des plans ;</li> <li>- Professionnaliser la réponse aux situations de crise ;</li> <li>- Conduire des exercices.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'un bilan annuel des signalements et de leur traitement ;</li> <li>- Production d'outils ;</li> <li>- Retour d'expériences dans la gestion des urgences ou crises.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Vagusan est un outil pluriannuel 2012 2016.</li> <li>- Un bilan annuel est à établir dans le cadre de la commission régionale de sécurité sanitaire (cf. protocole Préfet ARS précité).</li> </ul>

## **Orientation stratégique n°5 - Dessiner un avenir pour la jeunesse de Mayotte**

### **Objectif 5.1 - Former les citoyens de demain**

#### **Action 5.1.1 - Mettre en place un Plan d'urgence pour les constructions scolaires**

**Services pilotes : DJSCS**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>La poussée démographique à Mayotte est sans commune mesure en France Métropolitaine avec un taux de natalité 2010 à 38,76/1000. L'Education Nationale accueille presque 40% de la population de l'île ; mais c'en est près de 50% qu'il faudra scolariser (tous enfants de 6 à 16 ans).</p> <p>En métropole 15% des actifs présentent des lacunes ou déficiences sérieuses quant aux savoirs fondamentaux que sont lire, écrire et compter. A Mayotte pour une population française de 16 à 18 ans : 73% des jeunes présentent des difficultés comparables (statistiques 2010 des journées d'appel à la défense )</p> <p><u>Les structures existantes sont déjà insuffisantes</u> : La pression sur les locaux est telle que la variété d'enseignement est inenvisageable (taux d'encadrement (nombre d'enseignants pour 100 élèves) très inférieur à la moyenne nationale: 4,94% dans le 1<sup>er</sup> degré au lieu de 5,88% et pour le second degré 6,50% au lieu de 8,49%)</p> <p>Les écoles primaires ont la taille de lycées ou de collèges métropolitains : Mayotte compte près de 12% d'écoles qui scolarisent de 500 à 750 élèves (effectifs de certains lycées généraux en métropole).</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir:             <ul style="list-style-type: none"> <li>* les besoins en structures et équipements (1er et 2nd degré) ;</li> <li>* la carte des formations adaptées par secteur géographique (2nd degré) ;</li> </ul> </li> <li>- Construire des établissements ;</li> <li>- Etendre des établissements existants.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SMIAM, Communes sièges pour le 1er degré ;</li> <li>- DEAL, ASP pour le 2nd degré.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résorber entièrement le phénomène de rotation scolaire dès 2014 pour le 1er degré ;</li> <li>- Accueillir 2 000 élèves de plus chaque année jusqu'en 2016 ;</li> <li>- Construire le premier site des quatre internats d'excellence (réseau réparti sur le territoire) ;</li> <li>- Diversifier les équipements existants (structures techniques, professionnelles, sportives, de restauration scolaire).</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<p>1er degré, Construction de:100 salles d'enseignement par an pour le 1er degré jusqu'en 2014</p> <p>2nd degré, Construction de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 000 places supplémentaires dans les établissements existants de 2011 à 2014 ;</li> <li>- 2 nouveaux établissements (CLG Majicavo et 3ème Lycée de Mamoudzou) soient 2 500 places pour 2014 ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 salles de SEGPA de 2011 à 2013 ;</li> <li>- 6 plateaux d'enseignement technique de 2011 à 2013 3 plateaux sportifs de 2012 à 2014</li> <li>- 2 restaurants scolaires en 2014.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<p>Moyens humains:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ASP: 1 ETP d'opérateur foncier ;</li> <li>- Vice-rectorat: 3 ETP de chef de projet et conducteurs de projet ;</li> <li>- Bureaux d'architectures et d'études: collaborations diverses ;</li> </ul> <p>Moyens financiers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère Education Nationale: 150 millions d' €;</li> <li>- ANRU: 7 millions d'€ (pour l'internat d'excellence).</li> </ul>
Indicateurs	<p>1er degré:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de rotation scolaire (utilisation d'une salle pour deux classes, une le matin, l'autre l'après-midi) ;</li> <li>- Taux d'alphabétisation ;</li> </ul> <p>2nd degré:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'accueil élèves/classe d'âge</li> <li>- Taux d'inscription et réussite par filière</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme annuel de constructions SMIAM-Vice Rectorat jusqu'en 2014 ;</li> <li>- Points d'étapes trimestriels SMIAM-Vice Rectorat ;</li> <li>- Programmation pluriannuelle des travaux DEAL-Vice Rectorat ;</li> <li>- Point d'étapes SMIAM Vice Rectorat à chaque rentrée scolaire.</li> </ul>

**Action 5.1.2** - Organiser des activités socio-éducatives et sportives dans le temps périscolaire et extrascolaire

**Services pilotes : DJSCS**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	<p>Le département de Mayotte se caractérise par une population très jeune (53% de la population à moins de 20 ans) avec un niveau d'éducation et de maîtrise du français limité. L'offre éducative hors temps scolaire est réduite en faveur de la jeunesse, dû en partie aux faibles moyens (financiers, ingénierie) dont disposent les collectivités territoriales et un désengagement des élus locaux (qui n'ont pas encore pris la mesure de l'enjeu qui représentent les attentes des jeunes mahorais dans l'élaboration des politiques sociales et éducatives.</p> <p>Toutefois, il faut souligner un nombre important d'associations déclarées (+2 000) qui contribuent à la prise en charge des besoins culturels, sportifs et socio-éducatifs de la population (avec souvent un déficit de fonctionnement démocratique, une quasi absence de financements privés et d'autofinancement et une faible maîtrise de question administrative et financière).</p> <p>En parallèle on constate qu'il y a peu d'encadrants des activités physiques et sportives formés. Des besoins importants dans toutes les disciplines mais un problème de financement des professionnels.</p> <p>Une offre d'activité insuffisante sur le périscolaire</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des espaces de participation, de médiation et d'engagement citoyen qui doivent favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes dans la vie associative et communale : conseils communaux d'enfants / jeunes, juniors associations ;</li> <li>- Favoriser l'apprentissage de la natation scolaire ;</li> <li>- Mettre en place des sessions pour les Surveillants de baignades ;</li> <li>- Favoriser l'animation sportive sur le temps périscolaire.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DJSCS ;</li> <li>- Associations d'éducation populaire et de jeunesse (CEMEA, MJC, OMJS...) ;</li> <li>- ADANAM ;</li> <li>- Mouvement sportif ;</li> <li>- Communes (animateurs communaux, référents CUCS / PEL) ;</li> <li>- Caisse d'allocations familiale ;</li> <li>- Conseil général.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les communes dans une politique « jeunesse » volontariste ;</li> <li>- Inviter les jeunes à s'engager dans une démarche participative et citoyenne ;</li> <li>- Favoriser l'expression et l'initiative des jeunes ;</li> <li>- Permettre l'apprentissage au fonctionnement démocratique et à la gestion administrative et financière d'une association ;</li> <li>- Renforcer le lien intergénérationnel;</li> <li>- Financer l'apprentissage de la natation sur le temps scolaire ;</li> <li>- Créer 2 bassins de 25 m supplémentaires ;</li> <li>- Organiser et financer des activités sportives sur le temps périscolaire ;</li> <li>- Organiser des sessions BSB supplémentaires.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 créations de conseils communaux d'enfants / jeunes ;</li> <li>- 3 créations « juniors association » ;</li> </ul>

qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'actions d'animation et d'engagement citoyen proposées par les membres de ces structures nouvellement créés ;</li> <li>- Former une classe d'âge à la natation ;</li> <li>- Offre d'APS dans tous les PEL.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un fonds départemental de soutien à l'initiative « jeunesse et citoyenne » (50 000€) ;</li> <li>- Des référents animateurs en charge de l'accompagnement de la mise en œuvre et de l'animation des structures qui devront participer au préalable à une formation portant sur la mise en œuvre et l'animation de ces structures ;</li> <li>- Formation d'une promotion d'éducateurs BPJEJS APT ;</li> <li>- Renforcement du financement de l'activité physique sur le périscolaire ;</li> <li>- Financement de la natation scolaire.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animateurs formés ;</li> <li>- Nombre de structures créées ;</li> <li>- Nombre d'enfants / jeunes impliqués ;</li> <li>- Nombre d'actions réalisées ;</li> <li>- Augmentation de l'offre d'activité.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à candidature auprès des communes (juin / juillet 2012) ;</li> <li>- Réalisation d'un stage de formation des animateurs référents (2<sup>ème</sup> semestre 2012) ;</li> <li>- Mise en œuvre des structures (novembre/décembre 2012) ;</li> <li>- Nombre d'éducateurs déclarés.</li> </ul>

## Action 5.1.3 - Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme

Services pilotes : Préfecture-Politique de la ville

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>L'illettrisme et l'analphabétisme présentent à Mayotte une réalité inacceptable qui touche les mahorais quel que soit leur âge dans des proportions beaucoup plus significatives que dans l'hexagone. Ce taux élevé d'analphabètes et d'illettrés représente un véritable frein au processus de développement.</p> <p>Le Pacte pour la départementalisation de Mayotte a confirmé que la maîtrise de la langue française et la connaissance des savoirs de base constituent l'un des enjeux les plus importants pour réussir l'évolution statutaire et donner ainsi toutes leurs chances aux mahorais. La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme doit donc être érigée en priorité pour le département et mobiliser tous les acteurs du territoire.</p> <p>Illustration avec les données des JDC sur les 5 départements d'outre mer et l'ensemble de la France 2009 et 2010.</p> <p>A titre de comparaison</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2009</th> <th>2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GUADELOUPE</td> <td>33,3%</td> <td>31,1%</td> </tr> <tr> <td>MARTINIQUE</td> <td>29,1%</td> <td>32,4%</td> </tr> <tr> <td>GUYANE</td> <td>47,1%</td> <td>43,9%</td> </tr> <tr> <td>REUNION</td> <td>30,6%</td> <td>27,7%</td> </tr> <tr> <td>MAYOTTE</td> <td>73,3%</td> <td>72,8%</td> </tr> <tr> <td>Ensemble France + DOM</td> <td>10,7%</td> <td>10,6%</td> </tr> </tbody> </table>		2009	2010	GUADELOUPE	33,3%	31,1%	MARTINIQUE	29,1%	32,4%	GUYANE	47,1%	43,9%	REUNION	30,6%	27,7%	MAYOTTE	73,3%	72,8%	Ensemble France + DOM	10,7%	10,6%
	2009	2010																				
GUADELOUPE	33,3%	31,1%																				
MARTINIQUE	29,1%	32,4%																				
GUYANE	47,1%	43,9%																				
REUNION	30,6%	27,7%																				
MAYOTTE	73,3%	72,8%																				
Ensemble France + DOM	10,7%	10,6%																				
Descriptif de l'action																						
Services et partenaires associés	Services : DIECCTE, Vice-rectorat, GSMA, DJSCS Partenaires associés : CG (DFPI), Pole Emploi, OPCALIA, Mission Locale, AOFM																					
Objectifs opérationnels	Mise en place de plateforme d'accueil, de conseil et d'orientation pour les jeunes repérés en difficulté par la direction du service national lors des JDC.																					
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<p>Permettre la prise en charge rapide et le suivi.</p> <p>Nombres des jeunes repérés et nombre de ceux qui sont orientés vers la Mission locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Placement dans les actions de formation ouvert par la DFPI selon le profil du jeune en vue de:</li> <li>- Déterminer le projet d'orientation ;</li> <li>- Ou Positionner en formation SDB (Savoir de base) ;</li> <li>- Ou placement en chantier école ;</li> <li>- Ou parcours vers une qualification ;</li> </ul>																					
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un suivi personnalisé au départ de service d'orientation du Vice-rectorat vers les autres services ou partenaires ;</li> <li>- Accueil et orientation Mission Locale ou GSMA lors des JDC ;</li> <li>- Prise en charge financière par la DFPI compétente en matière de formation professionnelle.</li> </ul>																					
Indicateurs	<p>Nombres des jeunes détectés lors des JDC ;</p> <p>Nombre des jeunes avec fiche de suivi du Vice-rectorat ;</p> <p>Nombre des jeunes accueillis et orientés par la ML vers les dispositifs adéquats selon profil.</p>																					
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 01/01/N au 31/12/N ;</li> <li>- Bilan intermédiaire à mi-année avec la ML.</li> </ul>																					

d'avancement)	
---------------	--

### Action 5.1.4 - Détecter et encourager les talents

**Services pilotes :** Vice-rectorat, Proviseur de la Vie Scolaire

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Mayotte 101ème département se présente comme le territoire national dont la population est la plus jeune. La scolarisation massive est récente, les niveaux de formation et de qualification souvent plus faibles que la moyenne nationale. Malgré les évolutions, l'illettrisme et l'analphabétisme représentent un véritable frein pour le processus de développement. La maîtrise de la langue française est indispensable pour optimiser les chances de réussite des jeunes dans leurs études ou dans l'acquisition de qualifications professionnelles.
Descriptif de l'action	Il apparaît dès lors essentiel de créer des internats d'excellence pour accompagner le développement de l'île. Le retard éducatif nécessite une véritable locomotive qui pourra entraîner l'évolution de tout le système scolaire et l'amélioration progressive du niveau général.
Services et partenaires associés	Préfecture (politique de la ville), DEAL, ACsés, mairies et associations. D'une manière générale, tous les services de l'Etat sont mobilisés pour et autour de ce projet qui revêt, dans ce territoire, plus que dans tout autre, un caractère hautement symbolique.
Objectifs opérationnels	Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et constituer un vivier de cadres dont Mayotte a besoin.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Evolution du nombre de diplômés de Bac + 2 à Bac + 5. Densification des internats d'excellence adossés à des offres scolaires différenciées (primaire, collège, lycées dont classe préparatoire et cordée de la réussite) au regard de l'offre scolaire existante et des besoins démographiques pour les 10 à 20 ans, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Moyens envisagés (humains, financements)	Voir fiche annexée.
Indicateurs	Taux de réussite aux bac, orientation post bac et densification de l'offre de formation sur le territoire.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Pour le 1er site de Dembéni, démarrage des études et des travaux courant 2012. Début accueil élèves rentrée 2013.

## Fiches annexées : moyens envisagés

**Budget de fonctionnement** en termes d'emplois nécessaires de surveillants et de personnels.

Prise en charge Vice rectorat de Mayotte

	<b>Site Centre</b> Lycée de Dembéni IEN Dembéni 130 internes	<b>Site Centre</b> Collège de Kwalé IEN Mdz Sud 100 internes	<b>Site Sud</b> Lycée de Chirongui IEN Sada et Dembéni 100 internes	<b>Site Nord</b> Lycée de Dzoumogné IEN Bandraboua et Tsingoni 100 internes
<b>Conseiller Principal</b>	2	2	2	2
<b>Infirmiers</b>	2	2	2	2
<b>Surveillants</b>	5	5	5	5
<b>ATOSS</b>	12	10	10	10
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>600 000 €</b>	<b>560 000 €</b>	<b>560 000 €</b>	<b>560 000 €</b>
Coût par interne	5 000 €	5 600 €	5 600 €	5 600 €

**Budget de fonctionnement** en termes de viabilisation, d'entretien, d'hébergement et de restauration.

Prise en charge Vice rectorat de Mayotte et ACsé

Estimation d'un budget d'entretien des bâtiments une fois occupés en tenant compte de l'usage courant et de l'usure prématurée occasionnée par le climat local. Les sommes seront provisionnées annuellement sur la base de 15 € le m<sup>2</sup>. Cette enveloppe évaluative permettra de conserver, au-delà de la phase initiale, la qualité du cadre protecteur mis en place pour les élèves accueillis.

	<b>Site Centre</b> Lycée de Dembéni Dembéni 130 internes 2 300 m <sup>2</sup>	<b>Site Centre</b> Collège de Kwalé Mdz Sud 100 internes 1 800 m <sup>2</sup>	<b>Site Sud</b> Lycée de Chirongui Sada et Dembéni 100 internes 1 800 m <sup>2</sup>	<b>Site Nord</b> Lycée de Dzoumogné Bandraboua et Tsingoni 100 internes 1 500 m <sup>2</sup>
<b>Electricité</b>	1 950 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>Eau</b>	780 €	600 €	600 €	600 €
<b>Carburant</b>	260 €	200 €	200 €	200 €
<b>Contrat entretien</b>	2 800 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €
<b>Entretien des bâtiments (1)</b>	30 000 €	27 000 €	27 000 €	22 500 €
<b>Fournitures petit matériel</b>	780 €	600 €	600 €	600 €
<b>Papeterie/logiciels</b>	500 €	375 €	375 €	375 €
<b>Produit de nettoyage</b>	260 €	200 €	200 €	200 €
<b>Pharmacie</b>	100 €	75 €	75 €	75 €
<b>Assurance</b>	175 €	125 €	125 €	125 €
<b>Téléphone</b>	650 €	500 €	500 €	500 €
<b>Hébergement/Restauration</b>	205 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
<b>TOTAL ANNUEL</b>	243 255 €	183 425 €	183 425 €	178 925 €
<b>TOTAL ANNUEL ARRONDI</b>	<b>245 000 €</b>	<b>185 000 €</b>	<b>185 000 €</b>	<b>185 000 €</b>
Coût par interne	1 872 €	1 850 €	1 850 €	1 850 €

**Tableau récapitulatif des coûts prévisionnels en investissement et fonctionnement :**

Prise en charge infrastructure : ANRU

	<b>Site du Centre</b> Lycée de Dembéni Circonscription Dembéni  130 internes 2 300 m <sup>2</sup>	<b>Site du Centre</b> Collège de Kwalé Circonscription Mamoudzou Sud  100 internes 1 800 m <sup>2</sup>	<b>Site du Sud</b> Lycée de Chirongui Circonscriptions Sada et Dembéni 100 internes 1 800 m <sup>2</sup>	<b>Site du Nord</b> Lycée de Dzoumogné Circonscriptions Bandraboua et Tsingoni 100 internes 1 500 m <sup>2</sup>	<b>TOTAL</b>
<b>Investissement</b>					
Infrastructures	11 125 000 €	5 012 000 €	5 012 000 €	450 000 €	25 299 000 €
Mobilier internat Clg et Lycées	528 000 €	474 500 €	474 500 €	388 000 €	1 865 000 €
Mobilier internat Primaire	97 250 €	97 250 €	97 250 €	97 250 €	389 000 €
<b>TOTAL :</b>	11 750 250 €	5 583 750 €	5 583 750 €	4 635 250 €	27 553 000 €

<b>Fonctionnement</b>					
Animation	185 000 €	165 000 €	165 000 €	165 000 €	680 000 €
Postes	600 000 €	560 000 €	560 000 €	560 000 €	2 280 000 €
Viabilisation, Entretien, Hébergement	245 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	800 000 €
<b>TOTAL :</b>	1 030 000 €	910 000 €	910 000 €	910 000 €	3 760 000 €
Coût annuel par interne	7 923 €	9 100 €	9 100 €	9 100 €	

Recettes du budget fonctionnement par ressources estimées

	<b>Vice rectorat</b>	<b>Politique de la ville</b>	<b>ACSE</b>	<b>Familles</b>	<b>Autres</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Fonctionnement</b>						
Animation	150 000 €	180 000 €	300 000 €	25 000 €	25 000 €	680 000 €
Postes	2 280 000 €					2 280 000 €
Viabilisation, Entretien, hébergement	435 000 €	180 000 €	130 000 €	25 000 €	30 000 €	800 000 €
<b>TOTAL :</b>	2 865 000 €	360 000 €	430 000 €	50 000 €	55 000 €	3 760 000 €
<b>Pourcentage</b>	<b>76.20 %</b>	<b>9.57 %</b>	<b>11.44 %</b>	<b>1.33 %</b>	<b>1.46 %</b>	<b>100 %</b>

## Action 5.1.5 - Développer la filière d'enseignement adaptée aux potentialités du territoire

Services pilotes : Vice-rectorat, DJSCS

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Le projet de Schéma Régional de Développement de l'Économie et de l'Emploi et de la Formation à Mayotte, les chiffres sur l'emploi diffusés lors des réunions à la DIECCTE, l'évolution prévisible de Mayotte et le nombre important de jeunes qui à Mayotte demandent à accéder à une formation professionnelle nous obligent à développer ces formations.
Descriptif de l'action	Développer les formations professionnelles dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, du tourisme et de l'hôtellerie, des services à la personne, de l'hygiène et de l'environnement, de l'énergie, de l'électrotechnique et de l'électronique, de la carrosserie au niveau IV (bac pro, niveau permettant d'obtenir des professionnels adaptables à de nombreuses situations), au niveau III (BTS, permet de former l'encadrement intermédiaire dont l'île a besoin), mais aussi de niveau V (CAP pour former les jeunes dont la situation personnelle ne permettra pas d'envisager un niveau supérieur).
Services et partenaires associés	Conseil général, DIECCTE, chambres consulaires et entreprises (pour les périodes de formation en entreprises, l'adaptation des contenus à la réalité locale tout en respectant les programmes nationaux)
Objectifs opérationnels	R2012 ouverture des formations : Poursuites d'études pour les formations ouvertes R 2011 ; Bac pro agencement espace architectural (flux 15 €) ; Bac pro technicien du bâtiment, études et économie option assistant en architecture (15€) ; Bac Pro technicien géomètre topographe (15€) ; Bac pro systèmes électroniques numériques (alarme, audio-visuel grand public) (30€) ; Bac Pro électrotechnique, énergie, équipements communicants (30€) ; CAP peintre applicateur de revêtement (15€) ; CAP réparation entretien embarcations de plaisance (20€) ; CAP vendeur de pièces automobiles (30€) ; CAP froid climatisation (15€) ; Bac pro service de proximité et de vie locale (32€) ; CAP petite enfance (augm struct accueil de 15€) ; BTS Hôtellerie (32€) ; Ouverture en collège de 16 places en SEGPA pour les élèves en difficulté relevant de cette structure dans la spécialité Espace Rural Environnement qui pourrait rejoindre une formation de niveau V dans un établissement agricole. R2013 : Poursuites d'études pour les formations ouvertes R2012 ; BTS Électrotechnique (30€) ; BTS Électronique (30€) ; CAP carrosserie-peinture (30€).
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- 264 élèves de plus, formés à compter de la rentrée 2012 ; - Plus d'emplois proposés par le pôle-emploi et restés non pourvus dans les filières ci-dessus.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre de jeunes sans solution à la sortie de 3° ;</li> <li>- Évolution des emplois non pourvus dans les filières concernées par l'action ;</li> <li>- Évolution du chômage des jeunes ;</li> <li>- Taux de réussite aux examens de 70%.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Juin 2012 : situation sur les commandes d'équipements et les constructions de locaux, point sur l'affectation des professeurs ;</li> <li>- Septembre 2012 : point sur l'ouverture effective des formations, état des équipements et des locaux ;</li> <li>J- anvier 2013 : transmission des commandes d'équipements et situation par rapport aux espaces techniques pour la montée des effectifs en année supérieure.</li> </ul>

## Action 5.1.6 - Promouvoir les échanges régionaux dans le domaine des actions culturelles

Services pilotes : Préfecture- DAC, DJSCS

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Suite à une étude réalisée par le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) il a été constaté des difficultés rencontrées par les mahorais pour vivre à la Réunion (44% des mahorais de la Réunion se disent victimes de racisme et de rejet). Cette étude précise que ce sont les enfants qui sont les 1 <sup>ères</sup> victimes de la marginalisation et des conditions de vie défavorables à leur développement, provoquant ainsi un cheminement vers l'échec scolaire et la délinquance.
Descriptif de l'action	Développer un programme de coopération décentralisée dans le domaine de la jeunesse qui propose des échanges bilatéraux de jeunes organisés par des communes de Mayotte et de la Réunion. Le but essentiel de ce projet est de promouvoir des séjours « accueils collectifs de mineurs » (ACM) proposant des activités collectives et éducatives axées sur les thèmes de l'éducation à la citoyenneté, la découverte de la culture et du patrimoine local, la protection de l'environnement et le « mieux vivre ensemble ». Les valeurs de tolérance, d'ouverture à l'autre, de fraternité sont au cœur des initiatives retenues et renforçant ainsi la démarche d'intégration civique et citoyenne et de lutte contre le racisme et la xénophobie. Six communes ont souhaité intégrer ce dispositif : - Dembéni/Bras Panon ; - Tsingoni/Saint Benoît ; - Mamoudzou/Saint André. Dembéni/Bras Panon ont réalisé en 2011 un échange bilatéral de jeunes (30 enfants bénéficiaires) qui a répondu avec succès aux objectifs initiaux.
Services et partenaires associés	CAF Réunion/Mayotte, DJSCS Réunion, les communes partenaires, les associations locales de jeunesse et d'éducation populaire et les familles bénéficiaires.
Objectifs opérationnels	- Finaliser le partenariat entre les communes : Tsingoni / Saint Benoît, Mamoudzou / Saint André par une démarche de contractualisation ; - Renforcer le partenariat associatif local et l'implication active des jeunes et des parents ; - Favoriser le « mieux vivre ensemble » par des actions préventives portant sur la lutte contre le racisme et la xénophobie.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Organisation de 6 séjours ACM bilatéraux en 2012 (100 jeunes mineurs bénéficiaires), Permettre des rencontres bilatérales d'échange portant : - Sur les pratiques professionnelles des animateurs référents jeunesse ; - Sur la gestion des politiques locales enfance/jeunesse par les élus municipaux ; - Sur la baisse des actes communautaires d'incivilités et de violences dans les communes partenaires.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Mobilisation des animateurs communaux et d'un conseiller jeunesse DJSCS en charge du suivi pédagogique et technique du programme ; - Un financement à hauteur de 20 000 € par an, pour chaque projet communal d'échange de jeunes à réaliser (commune, Etat et CAF).
Indicateurs	- Nombre de communes impliquées ; - Nombre de séjours bilatéraux organisés ; - Nombre de jeunes mobilisés.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Contractualisation par les communes (avril) ; - Organisation des séjours ACM (juillet/décembre) ; - Actions d'animation sur le territoire devant la démarche de restitution du séjour par les jeunes impliqués ; - Réunion bilan avec l'ensemble des partenaires (octobre).

## Action 5.1.7 - Créer des espaces de participation citoyenne et de médiation

Services pilotes : Préfecture, DJSCS

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	Le département de Mayotte se caractérise par une population très jeune (53% de la population à moins de 20 ans) avec un niveau d'éducation et de maîtrise du français limité. L'offre éducative hors temps scolaire est réduite en faveur de la jeunesse dû en partie aux faibles moyens (financiers, ingénierie) dont disposent les collectivités territoriales et un désengagement des élus locaux (qui n'ont pas encore pris la mesure de l'enjeu qui représentent les attentes des jeunes mahorais dans l'élaboration des politiques sociales et éducatives. Toutefois, il faut souligner qu'un nombre important d'associations déclarées (+2 000) qui contribuent à la prise en charge des besoins culturels, sportifs et socio-éducatifs de la population. (Avec souvent un déficit de fonctionnement démocratique, une quasi absence de financements privés et d'autofinancement et une faible maîtrise de question administrative et financière).
Descriptif de l'action	Créer des espaces de participation, de médiation et d'engagement citoyen qui doivent favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes dans la vie associative et communale : - Conseils communaux d'enfants / jeunes ; - Juniors associations.
Services et partenaires associé	- DJSCS ; - Associations d'éducation populaire et de jeunesse (CEMEA, MJC, OMJS...) ; - Communes (animateurs communaux, référents CUCS / PEL) ; - Caisse d'allocations familiale ; - Conseil général.
Objectifs opérationnels	- Impliquer les communes dans une politique « jeunesse » volontariste ; - Inviter les jeunes à s'engager dans une démarche participative et citoyenne ; - Favoriser l'expression et l'initiative des jeunes ; - Permettre l'apprentissage au fonctionnement démocratique et à la gestion administrative et financière d'une association ; - Renforcer le lien intergénérationnel.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- 3 créations de conseils communaux d'enfants / jeunes ; - 3 créations « juniors association » ; - Mise en œuvre d'actions d'animation et d'engagement citoyen proposées par les membres de ces structures nouvellement créés.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Création d'un fonds départemental de soutien à l'initiative « jeunesse et citoyenne » (50 000€) ; - Des référents animateurs en charge de l'accompagnement de la mise en œuvre et de l'animation des structures qui devront participer au préalable à une formation portant sur la mise en œuvre et l'animation de ces structures.
Indicateurs	- Nombre d'animateurs formés ; - Nombre de structures créées ; - Nombre d'enfants / jeunes impliqués ; - Nombre d'actions réalisées.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Appel à candidature auprès des communes (juin / juillet 2012) ; - Réalisation d'un stage de formation des animateurs référents (2 <sup>ème</sup> semestre 2012) ; - Mise en œuvre des structures (novembre/décembre 2012).

## Objectif 5.2 - Favoriser l'insertion sociale des jeunes

### Action 5.2.1 - Lutter contre le décrochage scolaire (élève de moins de 16 ans)

Services pilotes : Vice-rectorat, DJSCS

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des situations d'absentéisme consommé pour des jeunes sous obligation scolaire de 16 ans ;</li> <li>- Des ruptures avec les apprentissages scolaires traditionnels ( résultats scolaires très faibles);</li> <li>- Une image de soi souvent dégradée ( comportement, exclusions répétées)</li> </ul>
Descriptif de l'action	Un dispositif relais sous la forme d'une classe à effectif réduit implantée en collège.
Services et partenaires associés	Etablissements du second degré / CIO Mamoudzou/ Assistante sociale CT Vice Recteur / ASE / PJJ.
Objectifs opérationnels	<p>Un accueil de 8 à 10 jeunes sur 5 sessions annuelles de 5 à 7 semaines en groupe restreint dans un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rescolariser en rétablissant une scolarité à temps plein ;</li> <li>- Resocialiser en respectant les règles de vie collective.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<p>Une cible prioritaire : élèves absentéistes perlés ou en voie de décrochage scolaire de 12-13 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantitatif : 50 jeunes par an , 10 jeunes par session ;</li> <li>- Qualitatif: <ul style="list-style-type: none"> <li>* Retour à une scolarité sans absence ;</li> <li>* Reconstruction d'une image positive de soi ;</li> <li>* Réinvestissement de la relation aux autres;</li> <li>* Elaboration d'un projet de formation, de qualification et d'insertion pour les jeunes de 15–16 ans.</li> </ul> </li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<p>Un poste de professeur des écoles spécialisé à temps plein ;</p> <p>Des intervenants extérieurs financés en heures supplémentaires ( enseignants disciplines artistiques et sportives) ;</p> <p>Un budget de fonctionnement en euros.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes pris en charge ;</li> <li>- Qualité du retour en établissement à l'issue de la session ;</li> <li>- Evolution de la scolarité à N+ 3 mois et +6 mois: présence, comportement, résultats scolaires ;</li> <li>- Résultats de l'affectation pour les élèves scolarisés en 3ème.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<p>Un comité de pilotage réuni 5 fois par an pour examiner les situations et effectuer le bilan pour chaque jeune ;</p> <p>5 sessions: octobre- décembre-février- fin mars - mai.</p>

## Action 5.2.2 - Lutter contre le décrochage scolaire (élèves de plus de 16 ans)

**Services pilotes :** Vice-rectorat, DJSCS

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Des élèves sortants du système éducatif de plus de 16 ans sans solution de formation et sans qualification ; Des contraintes fortes d'accueil dans la voie professionnelle à Mayotte (rapport demande / offre).
Descriptif de l'action	Dispositif d'insertion pré professionnelle par alternance 6 ateliers avec alternance régulière de séquences d'enseignement général et 13 semaines en entreprise.
Services et partenaires associés	SAIO, CIO Mamoudzou, Etablissement support, Entreprises, GSMA.
Objectifs opérationnels	- Développer la confiance en soi et l'autonomie ; - Préparer le Certificat de Formation Générale (CFG) première partie du CAP ; - Elaborer et concrétiser son projet professionnel.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Quantitatif : Effectifs: 90 jeunes pris en charge - Qualitatif: * Suivi du dispositif en intégralité * Remobilisation et construction d'un projet professionnel cohérent * Insertion (retour en formation initiale, parcours de qualification, emploi ) pour 75% des jeunes pris en charge
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- 4 formateurs à temps plein ; - Un budget de fonctionnement en euros.
Indicateurs	Taux de réussite au CFG Nombre de jeunes en formation sous statut scolaire (CAP en Lycée), sous statut d'apprenti (UFA), en formation professionnelle, en situation d'emploi ou en formation au GSMA.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Repérage des jeunes concernés en juillet ; - Admission dans le dispositif fin août ; - Deux bilans intermédiaires dans l'année ; - Bilan en juin sur chaque situation.

## Action 5.2.3 - Favoriser l'accès aux transports

Services pilotes : DJSCS

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	La question de la mobilité est extrêmement importante à Mayotte compte tenu : - De la jeunesse de la population ; - De l'absence ou de la faiblesse des transports en commun ; - De l'état des routes ; - Du coût d'achat des véhicules ; - Du coût du permis par rapport au niveau de vie ; - L'utilisation du taxi collectif est le moyen le plus utilisé mais il est loin de répondre totalement aux besoins.
Descriptif de l'action	- Développer différents outils qui améliorent la question de la mobilité: en l'absence du FAJ mettre en place un système d'aide au financement du permis de conduire dans le cadre d'un projet professionnel - Développer des dispositifs associatifs de prêt de véhicules (2 roues, voire voiture) - Accorder des aides ponctuelles au transport dans le cadre des projets d'insertion des jeunes
Services et partenaires associés	DJSCS, préfecture, DIECCTE, DEAL, mission locale, CG, communes, associations d'insertion...
Objectifs opérationnels	Améliorer les conditions de mobilité
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Permettre aux jeunes de se déplacer facilement à l'intérieur de l'île.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Crédits Etat, PDI, personnel des associations.
Indicateurs	- Nombre d'actions mises en place ; - Nombre de permis financés ; - Nombre de prêts de véhicules ;
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Début courant 2012 et poursuite en 2013.

## Action 5.2.4 - Développer les chantiers écoles et les chantiers d'insertion

**Services pilotes :** Préfecture - Politique de la ville

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Chaque année plus de 4000 jeunes (16-25 ans) arrivent à la Mission locale de Mayotte sans repère, sans qualification et sans même maîtriser les savoirs de base.</p> <p>L'offre de prise en charge demeure cependant insuffisante. La plupart des métiers sont inexistantes ou méconnus à Mayotte.</p> <p>Par ailleurs les besoins identifiés en matière aménagements publics offrent des opportunités d'actions génératrices d'emplois et de formations.</p> <p>Les chantiers école et les chantiers d'insertion offrent également une solution face au dés-œuvrement des jeunes et des adultes au chômage, et des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Les principaux atouts de ces chantiers sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'articulation de la dimension formation et la dimension production ;</li> <li>- La prise en charge collective des publics très éloignés de l'emploi à partir d'une situation de mise au travail sur une production grande nature, l'objectif étant de favoriser la progression de ces personnes et sécuriser leur parcours.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<p>Une forte demande des communes CUCS (9) et HORS CUCS (8) sont à l'étude. Une majeure partie porte sur l'aménagement ou la rénovation des espaces publics, certains pouvant à terme devenir des espaces dédiés pour la mise en œuvre des actions en matière de prévention et de lutte contre la délinquance, ou encore des activités périscolaires.</p>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture (Politique de la ville), DIECCTE, DEAL, DA, Conseil général (DFPI), Communes</li> <li>- Pôle Emploi, Mission Locale, Organisme de Formation, Associations Intermédiaires.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des espaces publics et appropriation des espaces collectifs ;</li> <li>- Remobilisation des publics en difficultés face à l'emploi ;</li> <li>- Lutte contre l'oisiveté des jeunes et accompagnement des adultes chômeurs de longue durée.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour à l'emploi des personnes incluses dans le dispositif ;</li> <li>- Mise en place des parcours individualisés pour chaque bénéficiaires ;</li> <li>- Donner du sens et responsabiliser les bénéficiaires du RSA et promouvoir la culture du travail.</li> </ul> <p>Plus de 200 personnes éloignées de l'emploi participeront aux différents chantiers</p>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement à évaluer selon la nature du projet ;</li> <li>- Participation au financement (Service de l'Etat, service du CG, Communes) ;</li> <li>- Mobilisation des conseillers de Pôle Emploi et de la Mission Locale et des chefs de projets et adultes relais dans les communes.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sites aménagés ;</li> <li>- Nombre de personnes accompagnées (femmes et hommes) ;</li> <li>- Nombre de parcours établis (retour à l'emploi, orientation vers d'autres actions...) ;</li> <li>- Nombre de bénéficiaires du RSA.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi par les délégués du Préfet à la politique de la ville ;</li> <li>- Calendrier en fonction de la nature des travaux et de la programmation financière.</li> </ul>

## Action 5.2.5 - Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics

Services pilotes : Préfecture - Politique de la ville

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Chaque année plus de 4000 jeunes (16-25 ans) arrivent à la Mission locale de Mayotte sans repère, sans qualification et sans même maîtriser les savoirs de base. L'offre de prise en charge demeure cependant insuffisante. La plupart des métiers sont inexistantes ou méconnus à Mayotte. Par ailleurs les besoins identifiés en matière aménagements publics offrent des opportunités d'actions génératrices d'emplois et de formations. Les chantiers écoles et les chantiers d'insertion offrent également une solution face au dés-œuvrement des jeunes et des adultes au chômage, et des bénéficiaires du RSA. Les principaux atouts de ces chantiers sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'articulation de la dimension formation et la dimension production ;</li> <li>- La prise en charge collective des publics très éloignés de l'emploi à partir d'une situation de mise au travail sur une production grandeur nature, l'objectif étant de favoriser la progression de ces personnes et sécuriser leur parcours.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<p>La collectivité publique qui inclut une clause d'insertion dans un marché public travaille en amont à une coordination des acteurs de l'insertion et de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ;</li> <li>- Missions Locales.</li> <li>- Service public de l'emploi : Pole Emploi ;</li> <li>- Entreprises d'Insertion et Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion ;</li> <li>- Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification ;</li> <li>- Associations Intermédiaires.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prefecture (Politique de la ville), DIECCTE, DEAL, DA, Conseil Général (DFPI), Communes</li> <li>- Pôle Emploi, Mission Locale, Organisme de Formation, Associations Intermediaires.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remobilisation des publics en difficultés face à l'emploi</li> <li>- Lutte contre l'oisiveté des jeunes et accompagnement des adultes chomeurs de longue durée.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour à l'emploi des personnes incluses dans le dispositif ;</li> <li>- Mise en place des parcours individualisés pour chaque bénéficiaires ;</li> <li>- Donner du sens et responsabiliser les bénéficiaires du RSA et promouvoir la culture du travail.</li> </ul> <p>Plus de 200 personnes éloignées de l'emploi participerons aux différents chantiers</p>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement à évaluer selon la nature du projet ;</li> <li>- Participation au financement (Service de l'Etat, service du CG, Communes) ;</li> <li>- Mobilisation des conseillers de Pôle emploi et de la Mission Locale et des chefs de projets et adultes relais dans les communes.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes accompagnées (femmes et hommes) ;</li> <li>- Nombre de parcours établis (retour à l'emploi, orientation vers d'autres actions...) ;</li> <li>- Nombre de bénéficiaires du RSA.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi par les délégués du Préfet à la politique de la ville ;</li> <li>- Calendrier en fonction de la nature des travaux et de la programmation financière.</li> </ul>

## Action 5.2.6 - Créer un dispositif de prévention spécialisée en faveur des mineurs isolés

Services pilotes : DJSCS

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	<p>Mayotte représente une grande singularité au regard de la composition de sa population. En effet, au dernier recensement INSEE, la population de Mayotte était estimée à 186 452 habitants et il s'agit d'une population jeune, 56 % ayant moins de 20 ans et plus de 50% a moins de 18 ans.</p> <p>La société mahoraise traditionnelle, en mutation rapide, est l'objet de changements sociaux fondamentaux : affaiblissement des structures familiales, rupture entre les modes de vie d'une génération à l'autre, urbanisation massive et multiplication des « abris de fortune ».</p> <p>Ces changements peuvent être à l'origine de difficultés psychologiques telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits familiaux et ruptures des liens familiaux et sociaux ;</li> <li>- Violences physiques ou sexuelles ;</li> <li>- Échecs scolaires ;</li> <li>- Troubles du comportement social et conduites addictives.</li> </ul> <p>Enfin, des enfants peuvent se retrouver, de manière ponctuelle ou plus durablement, sans liens familiaux : ainsi, en 2008, plus de 1 800 mineurs ont été signalés au Parquet suite à la reconduite à la frontière de leurs parents et 600 enquêtes réalisées qui ont permis de mobiliser le dispositif d'accompagnement social des mineurs isolés, financé par la DASS, au profit de 50 mineurs. Dès lors, cette situation soulève la question de la prise en charge des mineurs en situation d'isolement sur le territoire notamment après la reconduites de leurs parents à la frontière.</p> <p>Outre, les mineurs isolés étrangers, on observe également, l'émergence d'une population de mineurs isolés, suite à l'éclatement de la cellule familiale alors que, les enfants ont des parents de nationalité française. Cette situation débouche sur l'émergence d'un phénomène préoccupant, qui prend de plus en plus de l'ampleur, celui des jeunes en errance.</p>
Descriptif de l'action	<p>La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance. Sa mission principale consiste à rompre l'isolement et tenter de restaurer le lien social de jeunes "en voie de marginalisation".</p> <p>Conformément aux textes, la prévention spécialisée a pour vocation de mettre en œuvre les objectifs généraux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès au droit, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports ;</li> <li>- Prévenir les conduites à risques qui peuvent être liés à des fragilités individuelles, à la dureté de certains contextes sociaux, à des violences subies ;</li> <li>- Aider à un meilleur dialogue entre jeune et adulte et contribuer à favoriser l'émergence de réseau de solidarités locales à partir des potentialités du milieu. ».</li> </ul>
Services et partenaires associés	Le conseil général (ASE), les associations du secteur social, la PJJ.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller au devant des jeunes afin de rétablir le contact et pouvoir engager des prises en charge si nécessaire ;</li> <li>- Identifier le "profil" de ces jeunes ;</li> <li>- Assurer leur orientation éventuelle vers d'autres partenaires.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantification des jeunes en errance ;</li> <li>- Détermination de "profils" types ;</li> </ul>

qualitatifs)	- Mise en place de dispositifs de prise en charge.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Un chef de service et 5 à 6 travailleurs sociaux pour un budget annuel de 400 000 € / an sur 3 ans.
Indicateurs	- Nombre de jeunes repérés ; - Nombre d'actions de prise en charge mise en œuvre ; - Nombre d'orientations et nature.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Début de mise en œuvre fin 1er semestre 2012 ; - Évaluation intermédiaire à 6 mois – fin décembre 2012- puis 12 mois fin juin 2013.

## Action 5.2.7 - Développer le GSMA

Services pilotes : Préfecture - GSMA

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Afin de répondre globalement à l'exclusion, au chômage, à la désocialisation et à l'illettrisme de la jeunesse mahoraise âgée de 18 à 26 ans, le GSMA représente l'unique passerelle d'insertion entre formation initiale inaboutie et emploi ou formation continue inaccessibles. En phase de montée en puissance (+ 142% d'accueil en formation), le GSMA cherche à établir des trajectoires professionnelles sécurisées pour chaque jeune.
Descriptif de l'action	Visant une performance annuelle de 80% de sortie positive, le GSMA doit s'ancrer solidement entre les sources interconnectées du recrutement et de l'insertion à Mayotte et en métropole
Services et partenaires associés	- En amont du GSMA (bassin de captage) : Mission Locale, CRIJ, Pôle Emploi, Vice - rectorat ; - Partenaires aval du GSMA (issue positive) : Conseil général, prescripteurs, LADOM, AOFM, GRETA, OPCALIA.
Objectifs opérationnels	- Obtenir des partenaires les candidatures éligibles et profilées au recrutement du GSMA (effort Mission Locale) ; - Disposer chaque année des mesures de mobilité vers la métropole en nombre suffisant.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Candidatures GSMA éligibles et profilées : 600 candidats/ an ; - Mesures de mobilité métropole : 125 mesures mini/an.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Amont GSMA : dialogue opérationnel à établir avec les organismes de captage ; - Aval GSMA : définition d'un calendrier des actions de formation professionnelle, visant le titre V, en cohérence avec le développement économique de Mayotte et les aptitudes des jeunes.
Indicateurs	- S11 = 80% d'insertion pour le GSMA (soit 334 volontaires stagiaires insérés). Cette cible aboutit à l'indicateur stratégique du SMA (IS11). - IO 61 = 30% des jeunes accueillis en formation professionnelle doivent bénéficier d'une solution d'inclusion sociale en métropole (soit 125 mesures). Cette cible intègre l'indicateur opérationnel du SMA (IO 61).
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Échéance quadrimestrielle selon le calendrier de la LOLF et/ou point d'avancement en réunion SPE.

## Action 5.2.8 - Prévenir la délinquance

Services pilotes : Préfecture

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>L'extrême précarité des familles mahoraises et l'augmentation de l'immigration clandestine avec une errance grandissante, la déstructuration progressive du schéma d'organisation sociale et familiale sont des facteurs qui favorisent l'instauration d'un climat d'insécurité et de délinquance à Mayotte.</p> <p>De même, l'insuffisance de l'offre de service en matière d'encadrement éducatif hors temps scolaire livre la jeunesse au développement des comportements déviants et incivils.</p> <p>Il est à noter une forte hausse des faits de délinquance avec une mise en cause grandissante des mineurs dans les actes constatés. (Informations relevées par les services compétents avec participation des mineurs : 23% en 2010, 30% en 2011).</p>
Descriptif de l'action	<p>Dans le cadre du plan départemental de sécurité et de la prévention de la délinquance de Mayotte, il s'agit de renforcer la création des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) afin de permettre aux communes volontaires de mettre en œuvre leurs stratégies territoriales de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité.</p> <p>Des projets opérationnels territoriaux peuvent être mis en place pour réduire les risques de passage à l'acte délinquant et de récidive par les jeunes.</p>
Services et partenaires associés	DJSCS, PJJ, gendarmerie, police, communes, conseil général, vice rectorat, justice, associations de jeunesse, sportives et éducation populaire, MILDT, Acsé, FIPD, CAF.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la prévention de la délinquance ;</li> <li>- Réduire l'insécurité des citoyens dans la vie quotidienne ;</li> <li>- Coordonner les acteurs locaux de la prévention avec le maire au coeur du dispositif ;</li> <li>- Former les animateurs référents de la prévention de la délinquance ;</li> <li>- Mieux prévenir la délinquance des mineurs (lutte contre l'absentéisme, responsabiliser les parents en développant le soutien à la parentalité, organiser des opérations préventives à haute valeur éducative et citoyenne) ;</li> <li>- Améliorer la prévention des violences intra familiales et mieux protéger les victimes.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 5 CLSPD en 2012. (4 CISPDP / CLSPD créés en 2011) ;</li> <li>- Augmentation de 50% du nombre de mineurs accueillis en séjours Ville Vie Vacances (500 en 2011) ;</li> <li>- Organisation de 2 stages de formation à l'ingénierie CLSPD et à l'éducation à la citoyenneté (30 stagiaires attendus) ;</li> <li>- Baisse des faits de délinquance avec la participation des mineurs ;</li> <li>- Améliorer le « mieux vivre ensemble » dans les villages / communes ;</li> <li>- Augmenter les actions de lutte contre l'absentéisme et les violences dans les établissements scolaires ;</li> <li>- Organisation d'une campagne de communication et d'information portant sur la prévention des violences intra familiales ;</li> <li>- Baisse des dégradations des espaces publics ;</li> <li>- Mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité et la responsabilisation des parents.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 10 postes de référents / coordonnateurs CISPDP / CLSPD (budget prévisionnel annuel : 250 000 €) ;</li> <li>- Mobilisation des crédits MILDT, FIPD, Acsé, DJSCS, justice, CAF (budget prévisionnel actions : 400 000 € dont CAF : 100 000 €) ;</li> </ul>

	- Délégué du Préfet à la politique de la ville (coordination et suivi).
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de CLSPD créés ;</li> <li>- Nombre d'actions réalisées (dont séjours VVV) ;</li> <li>- Nombre de personnels formés ;</li> <li>- Nombre de jeunes bénéficiaires</li> <li>- Baisse des faits d'incivilités et de violences.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création des CLSPD ;</li> <li>- Formation des personnels ;</li> <li>- Mise en œuvre des stratégies territoriales ;</li> <li>- Evaluation des opérations.</li> </ul>

## Action 5.2.9 - Développer l'accès au premier logement

**Services pilotes :** DEAL, DJSCS

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	<p>Dans un contexte où les jeunes de moins de 20 ans représentent plus de 50 % de la population, où les transports en commun sont peu ou pas présents, où les besoins de formation et les perspectives d'emplois conduisent cette population vers Mamoudzou, il devient nécessaire d'envisager une modalité d'hébergement temporaire à bas coût pour ce public.</p> <p>Il pourrait également servir à des jeunes en mission sur Mayotte (service civique, échanges ...), ainsi que ponctuellement pour les regroupements de jeunes sportifs.</p>
Descriptif de l'action	<p>La mise en place d'un Foyer de Jeunes Travailleurs de capacité limitée (avec quelques places en foyer soleil) pourrait répondre à cette attente.</p> <p>Une structure de 20 à 30 places paraît suffisante dans un premier temps.</p>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat: DEAL / DJSCS (autorisation et financement d'une partie de l'accompagnement : aide à la gestion sociale locative –AGLS) ;</li> <li>- CAF : prestation d'action sociale ;</li> <li>- Opérateur constructeur ;</li> <li>- Association pour la gestion ;</li> <li>- Association secteur social et formation; mission locale, pôle emploi.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Mettre en place un FJT sur Mamoudzou.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Offrir un hébergement temporaire à des jeunes dans le cadre de leur parcours d'insertion.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DJSCS pour la définition du projet et l'accompagnement social en lien avec la CAF ;</li> <li>- DEAL en appui au montage du projet de construction.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de places ouvertes ;</li> <li>- Nombre de jeunes accueillis ;</li> <li>- Durée moyenne de séjour.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'un opérateur constructeur ;</li> <li>- Recherche du terrain et étude de faisabilité pendant le 1er semestre 2012 ;</li> <li>- Projet architectural fin 2012 début 2013 pour une ouverture possible début 2014. ;</li> <li>- Un fonctionnement en foyer soleil (avec des studio ou petits appartements en location) ; permettrait au moins un démarrage partiel plus rapide.</li> </ul>

## Objectif 5.3 - Permettre une meilleure insertion professionnelle

### Action 5.3.1 - Aider les jeunes à définir leur objectif professionnel

Services pilotes : Politique de la ville

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Chaque année plus de 4000 jeunes (16-25 ans) arrivent à la Mission locale de Mayotte sans repères, sans qualification et sans même maîtriser les savoirs de base. L'offre de prise en charge demeure cependant insuffisante. La plupart des métiers sont inexistantes ou méconnus à Mayotte. Ainsi, la représentation des métiers dans la perspective de permettre une meilleure insertion professionnelle des jeunes demeure l'un des défis majeurs. En métropole, les cités des métiers ont la particularité de réunir des équipes pluridisciplinaires dans un même espace en matière d'information, de conseil, d'orientation et d'intermédiation. Une Cité des métiers a pour mission d'aiguiller les usagers et de les accompagner dans leurs choix professionnels. Elle propose:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des entretiens avec des professionnels de l'orientation et de la vie professionnelle pour, quel que soit l'âge et la formation, conseiller et aider à construire des projets.</li> <li>- Une documentation en libre service sur l'emploi, les métiers et les formations.</li> <li>- Des évènements organisés par l'ensemble des partenaires, ou coproduits avec des partenaires extérieurs.</li> </ul> <p>Un second défi porte sur l'adéquation du nombre de conseillers par rapport au nombre des jeunes accueillis à la Mission Locale et à Pôle Emploi. A Mayotte, ce rapport est de l'ordre de 400 jeunes pour 1 conseiller alors que les standards nationaux tournent autour 50 jeunes pour 1 conseiller.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de la cité des métiers à Mayotte ;</li> <li>- Calibrer les effectifs des conseillers au nombre des jeunes accueillis ;</li> <li>- Promouvoir la professionnalisation des intervenants.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prefecture (Politique de la ville), DIECCTE, Vice-rectorat, GSMA, DJSCS</li> <li>- Conseil Général (DFPI et autres ), Communes ;</li> <li>- Pôle Emploi, Mission Locale, Organisme de Formation, Associations, Intermédiaires.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer la formule Cité des métiers lors du SPE ou autre instance pour obtenir un maximum d'adhésion ;</li> <li>- Poursuivre le travail de professionnalisation des conseillers (Pôle Emploi et Mission Locale) et accroître leur nombre.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure prise en charge des publics ;</li> <li>- Mise en place des parcours individualisés pour chaque bénéficiaire ;</li> <li>- Plus de réactivité et plus de réponses aux attentes des publics.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement à évaluer ;</li> <li>- Participation au financement (Service de l'Etat, service du CG, Communes) ;</li> <li>- Mobilisation des conseillers de Pôle Emploi et de la Mission Locale et des chefs de projets et adultes relais dans les communes.</li> </ul>

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation effective de la Cité des métiers à Mayotte ;</li> <li>- Nombres des personnes accompagnées (femmes et hommes) ;</li> <li>- Nombres des parcours établis (retour à l'emploi, orientation vers d'autres actions...) ;</li> <li>- Rapport conseillers / publics accueillis.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Suivi par les délégués du Préfet à la politique de la ville ; Calendrier en fonction de la nature des travaux et de la programmation financière.

**Action 5.3.2** - Former les jeunes aux filières d'activités et aux métiers qui correspondent à un besoin pour le développement économique et social de Mayotte

**Services pilotes :** DIECCTE Pôle 3E, Vice - rectorat

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Le contexte socio-économique de Mayotte est marqué par un nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification professionnelle, un tissu d'entreprises composé en grande partie de TPE encore peu sensibilisées à ce mode de qualification professionnelle, des aides et avantages nationaux attractifs pour les employeurs d'apprentis encore inexistant sur Mayotte, un dispositif formatif atypique (pas de CFA) intégré à l'Education Nationale, une nécessité de définir des modalités renouvelées de contractualisation entre l'État et le Conseil Général.
Descriptif de l'action	- Elaborer le contrat d'objectifs et de moyens (COM) en valorisant les nouvelles filières et le préapprentissage
Services et partenaires associés	Conseil général, Vice-rectorat, DAAF, Pôle Emploi, Mission Locale, LADOM, OPCALIA, Chambres Consulaires
Objectifs opérationnels	Ancrer Mayotte dans la politique nationale de développement de l'apprentissage en mettant en œuvre le COM 2ème génération 2011- 2015 : - La progression annuelle du nombre de places d'apprentis à l'horizon 2015 et la priorité donnée aux publics les plus fragiles (niv. IV et infra, travailleurs handicapés et jeunes mobilisés sur les dispositifs de la Politique de la Ville) ; - La création de nouvelles filières porteuses qui s'appuie sur un diagnostic des besoins actuels et prospectifs des entreprises en main d'œuvre (études CARIF-OREF) ; - Le développement de la mobilité des jeunes apprentis en déployant avec des entreprises et des CFA de métropole une offre de service ; - La formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage ; - La mise en place d'une charte d'accueil et de suivi des publics en alternance ; - L'articulation avec le CPDFP.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Le développement de l'apprentissage sur Mayotte par la progression des effectifs d'apprentis sur la période 2011-2015, le développement de filières porteuses.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	La mobilisation de financements (investissement et fonctionnement) au titre du COM sur des projets (internat, rénovation équipements techniques...)
Indicateurs	- Signatures du COM et la mise en œuvre des objectifs définis ; - Diminuer le taux de rupture de contrat apprentissage ; - Taux d'obtention de la qualification préparée ; - Nombre de jeunes en préapprentissage.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	COM finalisé septembre 2012.

**Action 5.3.3** - Développer les formations en alternance par la voie de l'apprentissage et des contrats de qualification

**Services pilotes :** DIECCTE Pôle 3E, Vice - rectorat

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Un contexte socio-économique à Mayotte marqué par un nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification professionnelle, un tissu d'entreprises composé en grande partie de TPE encore peu sensibilisées à ce mode de qualification professionnelle, des aides et avantages nationaux attractifs pour les employeurs d'apprentis encore inexistant sur Mayotte, un dispositif formatif atypique (pas de CFA) intégré à l'Education Nationale, une nécessité de définir des modalités rénovées de contractualisation entre l'État et le Conseil Général
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les formations en alternance avec les entreprises et les organismes de formation pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes ;</li> <li>- Accompagner la professionnalisation des tuteurs et maîtres d'apprentissage ;</li> <li>- Elaborer le Contrat d'Objectif et de Moyens de l'Apprentissage 2011-2015 en valorisant les nouvelles filières et le préapprentissage</li> </ul>
Services et partenaires associés	Dieccte Pôle 3E, Conseil général, Vice-rectorat, DAAF, Pôle Emploi, Mission Locale, LADOM, OPCALIA, Chambres Consulaires, partenaires sociaux.
Objectifs opérationnels	<p>Ancrer Mayotte dans la politique nationale de développement de l'apprentissage en mettant en œuvre le COM 2ème génération 2011- 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une progression annuelle du nombre de places d'apprentis à l'horizon 2015 et la priorité donnée aux publics les plus fragiles (niv. IV et infra, travailleurs handicapés et jeunes mobilisés sur les dispositifs d la Politique de la Ville) ;</li> <li>- Une création de nouvelles filières porteuses qui s'appuie sur un diagnostic des besoins actuels et prospectifs des entreprises en main d'œuvre (études CARIF-OREF) ;</li> <li>- Une développement de la mobilité des jeunes apprentis en déployant avec des entreprises et des CFA de métropole une offre de service ;</li> <li>- Une formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage ;</li> <li>- Une mise en place d'une charte d'accueil et de suivi des publics en alternance ;</li> <li>- Une articulation avec le CPDFP.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure orientation des jeunes en fonction de leurs projet professionnels et non par défaut ;</li> <li>- Diminuer le taux de rupture de contrat notamment dans l'Agriculture ;</li> <li>- Création de nouvelles fillières de formation ;</li> <li>- Faire progresser les effectifs d'apprentis sur la période 2011-2015.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle 3E DIECCTE Conseil Général – Vice Rectorat ;</li> <li>- BOP 103 – CPER – FSE – FEDER ;</li> <li>- FDMA du Contrat d'Objectifs et de Moyens.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes en préapprentissage et en apprentissage ;</li> <li>- Nombre de tuteurs et maîtres d'apprentissage formés ;</li> <li>- Taux d'obtention de la qualification préparée.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Finalisation du COM Apprentissage en septembre 2012.

**Action 5.3.4** - Accompagner les jeunes en grande difficulté au plan de leur insertion

professionnelle-Acquisition des savoirs de base

**Services pilotes : DJSCS**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Le département de Mayotte se caractérise par une population très jeune (53% de la population à moins de 20 ans) avec un niveau d'éducation et de maîtrise du français limité. La société mahoraise traditionnelle, en mutation rapide, est l'objet de changements sociaux fondamentaux : affaiblissement des structures familiales, rupture entre les modes de vie d'une génération à l'autre, urbanisation massive et multiplication des « abris de fortune ». 4000 jeunes sortent chaque année du dispositif scolaire et seulement 1500 emplois sont créés. Ainsi, chaque année environ 2 500 jeunes se trouvent sans emploi et sans qualification.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les jeunes en grandes difficultés d'insertion professionnelle:             <ul style="list-style-type: none"> <li>* Permettre d'acquérir les savoirs de base</li> <li>* Mettre en place une collaboration avec la mission locale et compléter le FAJ quand il sera mis en place et, dans cette attente créer un dispositif financier qui permette aux jeunes de financer une formation, un déplacement, l'achat d'un premier équipement professionnel.</li> </ul> </li> <li>- Mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé dans le 1er emploi pour permettre aux jeunes de se mobiliser totalement et de rassurer l'employeur ;</li> <li>- Développer les associations intermédiaires.</li> </ul>
Services et partenaires associés	DIECCTE, vice rectorat, CG, mission locale, associations.
Objectifs opérationnels	Permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de jeunes qui accèdent à l'emploi ;</li> <li>- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et augmenter le nombre d'associations intermédiaires.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Moyens financiers DIECCTE, DJSCS, politique de la ville, CG; moyens humains des services de l'Etat et du vice rectorat, des associations.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'associations intermédiaires créés;</li> <li>- Nombre de jeunes accédant à l'emploi.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Courant 2012.

**Action 5.3.5 - Accompagner les jeunes en grande difficulté au plan de leur insertion professionnelle-accès à la qualification**

**Services pilotes : DIECCTE Pôle 3E**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>A Mayotte, il existe un retard historique de scolarisation et en conséquence, des difficultés importantes d'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle, notamment des jeunes mahorais.</p> <p>L'enjeu majeur consiste à assurer la qualification de ces jeunes mahorais sur des métiers qui, dans un proche avenir, permettront de développer l'emploi.</p> <p>Par ailleurs, des niches d'emploi dans des filières ou des branches en développement peuvent être identifiées qui permettront d'assurer la création de nouveaux emplois sur Mayotte.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les besoins des entreprises et anticiper les formations qualifiantes ;</li> <li>- Soutenir les formations en mobilité ;</li> <li>- Travailler en amont des grands chantiers (Port de Longoni, piste longue, projets hôteliers...) ou sur des filières en attente de structuration (pêche, agro-alimentaire, transports, loisirs...) pour identifier les besoins futurs des entreprises ;</li> <li>- Accompagner les personnes dans le cadre de parcours cohérents de formation vers des qualifications demandées ;</li> <li>- Soutenir le dispositif de la mobilité pour permettre aux jeunes mahorais de se former en métropole ou à la réunion sur des qualifications qui ne sont pas assurées à Mayotte ;</li> <li>- Accompagner la professionnalisation des OF.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Pôle 3 <sup>E</sup> de la DIECCTE avec l'ensemble des partenaires (Conseil général, Pôle Emploi, OPCALIA, Mission Locale, LADOM)
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter les réponses idoines en matière de qualification aux besoins des entreprises qui œuvrent au développement économique de l'île et pour cela, améliorer la qualification des jeunes mahorais ;</li> <li>- Satisfaire les offres d'emplois, sachant qu'il est encore trop souvent nécessaire de faire appel à de la main d'œuvre de métropole ou de l'étranger sur des qualifications spécifiques ;</li> <li>- Identifier les futurs secteurs créateurs d'emploi.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entrées en formation qualifiante ;</li> <li>- Nombre de bénéficiaires de Formation en mobilité.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Pôle 3E DIECCTE ; BOP 103 – CPER – FSE – FEDER.
Indicateurs	A élaborer.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	A élaborer en partenariat avec les services associés.

## Action 5.3.6 - Créer un vivier de compétences par la voie de la Mobilité

Services pilotes : LADOM Mayotte

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Chaque année, pas loin de 4000 jeunes de moins de 26 ans sortent du système scolaire sans solution. Vient s'ajouter à cette difficulté un Pôle emploi encore en pleine construction. Le territoire se trouve ainsi confronté à une situation de création d'emploi ne dépassant guère les 10% de la demande.</p> <p>Paradoxalement à cela, un certain nombre d'offres d'emploi spécialisées souffrent localement de candidatures, ce qui amène des employeurs à recruter à l'extérieur de l'île.</p> <p>Il s'agit donc pour l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle d'exploiter de manière plus sérieuse les possibilités de travail de la métropole pour pallier l'insuffisance d'emploi à Mayotte tout en offrant aux entreprises la possibilité de recruter au fur et à mesure des mahorais qualifiés en métropole.</p>
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier l'accès direct à l'emploi sur le territoire métropolitain (exploitation des accords entre LADOM et les grandes entreprises nationales notamment via le dispositif PRDIAT-PRODOM) ;</li> <li>- Exploiter davantage les offres de Pôle emploi pour des postes situés en métropole ;</li> <li>- Développer la formation par l'alternance pour garantir l'emploi à l'issue de la formation ;</li> <li>- Former les jeunes sur des filières correspondants à des métiers identifiés comme étant en tension pour faciliter l'insertion professionnelle.</li> </ul>
Services et partenaires associés	LADOM, OPCALIA, Pôle Emploi et la DIECCTE.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter de manière significative les placements directs en emploi des mahorais sur le territoire métropolitain ;</li> <li>- Développer l'emploi des jeunes en métropole en privilégiant la filière de l'alternance ;</li> <li>- Inciter les jeunes à s'orienter vers des qualifications aboutissant de manière sûre à un emploi.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 emplois en 2012 Prodiat-Prodrom + Pôle Emploi ;</li> <li>- 15 départs Mobilité en alternance ;</li> <li>- Création d'un fichier de suivi pour les jeunes en situation d'emploi via le dispositif.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<p>En nombre de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 agent Opcalia à 50% ;</li> <li>- 1 agent LADOM à 50% ;</li> <li>- 1 agent spécifique PRODIAT-PRODOM ;</li> <li>- 4500 x45 = 202 5000 euros hors personnels soit :</li> <li>*Prise en charge billetterie 900€ par personne ;</li> <li>*Prise en charge rémunération 300 x12 mois = 3600 euros par personnes.</li> </ul>
Indicateurs	75% d'objectifs quantitatifs atteints
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<p>Prévisionnel : 01/01/2012 au 31 /12/2012</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du déroulement de l'action ;</li> <li>- Présentation des objectifs atteints tous les trimestres en SPE.</li> </ul>

**Action 5.3.7** - Former les jeunes par la voie de la mobilité pour occuper des postes prioritaires et identifiés à Mayotte

**Services pilotes** : LADOM Mayotte

**Etat d'avancement** :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Chaque année, pas loin de 4000 jeunes de moins de 26 ans sortent du système scolaire sans solution. Vient s'ajouter à cette difficulté un Pôle emploi encore en pleine construction. Le territoire se trouve ainsi confronté à une situation de création d'emplois ne dépassant guère les 10% de la demande</p> <p>Paradoxalement à cela, un certain nombre d'offres d'emploi spécialisées souffrent localement de candidatures, ce qui amène des employeurs à recruter à l'extérieur.</p> <p>C'est le cas pour les métiers de la « Carrière Sanitaire et Social (CSS)» qui sont impacté par l'insuffisance de professionnels mahorais travaillant à Mayotte.</p> <p>Même si ce n'est pas le seul domaine concerné par cette carence, il s'agit dans ce cas précis, de bâtir avec les recruteurs potentiels, un programme d'accompagnement de leur secteur par la formation de jeunes mahorais pouvant satisfaire leur demande locale.</p>
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'identifier avec les partenaires concernés (Conseil général, CHM et IFSI), les besoins à 3 ans pour programmer en fonction des priorités un volume de personnes à qualifier en métropole en complément de ce qui se fait déjà à Mayotte dans ce domaine.</p> <p>L'action concernera essentiellement donc les filières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les stages pratiques pour toutes les actions du CSS se déroulant à Mayotte ;</li> <li>- Les infirmiers ;</li> <li>- Les aides soignantes ;</li> <li>- Les ambulanciers ;</li> <li>- Les auxiliaires de puéricultures ;</li> <li>- Les éducateurs spécialisés etc.</li> </ul> <p>L'action pourra par ailleurs être encouragée par un engagement des futurs employeurs à les recruter à l'issue de leur formation.</p> <p>Pour le niveau d'encadrement des autres domaines, il s'agit de privilégier la promotion de salariés du secteur privé ayant un potentiel pour occuper en interne des postes à responsabilité à un niveau intermédiaire.</p> <p>Cela passe naturellement par la participation d'OPCALIA qui est le promoteur de compétence en faveur des entreprises locales.</p>
Services et partenaires associés	LADOM, Conseil général, Jeunesse et Sport État, CHM, IFSI et OPCALIA.
Objectifs opérationnels	<p>A fixer avec les partenaires sur 3 ans mais déjà pour LADOM il s'agit pour 2012 de participer avec le Conseil général à la prise en charge des stages pratiques d'environ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 Infirmiers ;</li> <li>- 15 Aides Soignants ;</li> <li>- 15 Auxiliaires de Puériculture ;</li> <li>- 40 évolutions de postes avec OPCALIA-LADOM sur les salariés du privé.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Permettre aux employeurs concernés de stabiliser une équipe de professionnels locaux à la mesure de la demande territoriale dans le domaine des CSS.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipe IFSI ;</li> <li>- Service du Conseil Général concernés ;</li> <li>- 2 agents LADOM.</li> </ul>

	<p>Pour les stages pratiques : 49 500 euros soit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 650 euros billet AR/personnes ;</li> <li>- 450 euros de rémunération par personne ;</li> </ul> <p>Pour OPCALIA /LADOM 40 000 euros pour 40 évolutions.</p>
Indicateurs	- 70% de retour pour occuper un poste sur le territoire pour une période de 5 ans.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<p>Prévisionnel : 01/01/2012 au 31 /12/2012</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du déroulement de l'action ;</li> <li>- Présentation des objectifs atteints à la fin de chaque année civile.</li> </ul>

## Action 5.3.8 - Favoriser l'émergence de jeunes entrepreneurs

Services pilotes : Préfecture - Politique de la ville

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Depuis plus de 20 ans des jeunes mahorais partent poursuivre leurs études post-bac en metropole et ailleurs. Cet effort important de l'Etat a permis à beaucoup de ces jeunes de se qualifier et d'exercer des métiers très variés. Aujourd'hui un retour au pays se profile pour une grande majorité d'entre eux. Certains allient ce retour avec un projet personnel qui porte sur l'entrepreneuriat. Il en va de même pour ceux qui vivent sur le territoire et qui désirent créer leur activité avec des projets plus ou moins modestes.</p> <p>Les secteurs d'activités encore non explorés demeurent encore nombreux et des structures pouvant accompagner ces démarches doivent être confortées. (Boutique de gestion, Couveuse oudejerebou, ADIE, Chambres consulaires...)</p>
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de mettre en place un schéma de promotion de ces porteurs de projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place pépinière d'entreprise ;</li> <li>- Parrainage.</li> </ul>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prefecture (Politique de la ville), DIECCTE, DJSCS ;</li> <li>- Conseil Général (DFPI et autres ) ;</li> <li>- Communes ;</li> <li>- Boutique de gestion, ADIE, Banques, Pole Emploi, Mission Locale, Organisme de Formation, Associations Intermediaires.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les points de repérage et d'accompagnement ;</li> <li>- Mettre en place un comité d'appui à l'émergence des projets (Service de l'Etat, du Conseil général, Banques, professionnels reconnus pour leur qualité dans l'entrepreneuriat, Chambres consulaires, Boutique de gestion, Adie...) ;</li> <li>- Renforcer les aides.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure prise en charge des publics porteurs de projets ;</li> <li>- Mise en place des parcours individualisés pour chaque bénéficiaire ;</li> <li>- Plus de réactivités et plus de reponses aux attentes des jeunes ;</li> <li>- Fluidifier le circuit pour raccourcir les délais de prise en charge.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement à évaluer ;</li> <li>- Participation au financement (Service de l'Etat, service du CG, chambres consulaires , Communes).;</li> <li>- Mobilisation des conseillers de Pôle Emploi et de la Mission Locale, de la boutique de gestion et des chambres consulaires et des chefs de projets et adulte relais dans les communes.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des jeunes accueillis ;</li> <li>- Nombre des jeunes accompagnés ;</li> <li>- Nombre des projets aboutis ;</li> <li>- Nombre des parrains.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi par les agents de la DIECCTE et / ou les chambres consulaires ;</li> <li>- Calendrier du 1/01/N au 31/12N.</li> </ul>

## Action 5.3.9 - Promotion et communication sur l'emploi féminin

**Services pilotes :** Préfecture, DJSCS - Délégation aux droits des femmes, DIECTTE

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
<b>X</b>	Action non démarrée

Contexte	Les femmes sont majoritairement touchées par le chômage à Mayotte. Même si en dix ans le taux de chômage féminin a considérablement diminué, il reste toujours plus important que celui des hommes. Il faut donc mettre en place des actions pour promouvoir, encourager et favoriser l'emploi féminin.
Descriptif de l'action	<p>Le programme proposé va s'efforcer de répondre à cette problématique en agissant sur trois leviers d'action : le recrutement, la formation et l'évolution de carrière.</p> <p>Les actions à mettre en œuvre seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire la promotion de l'emploi féminin dans les politiques ressources humaines et la traduire en objectifs de recrutement, de formation et de promotion ;</li> <li>- Assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes lors des opérations de recrutement ;</li> <li>- A compétences équivalentes, les mêmes possibilités d'évolution de carrière doivent être offertes aux hommes et aux femmes ;</li> <li>- Adapter la réglementation interne des entreprises (convention collective, règlement intérieur...) au principe de non discrimination à l'égard des femmes ;</li> <li>- La promotion et le suivi de l'emploi féminin sur cette thématique il faudra : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Offrir de nouveaux services au personnel, notamment féminin, permettant de concilier vie personnelle et familiale, et vie professionnelle (institutions préscolaires, gardes des jeunes enfants scolarisés, infrastructures d'accueils dans les zones isolées...)</li> <li>* Mettre en place des cellules d'écoute, animées par un personnel qualifié, pour la prise en charge de la question du harcèlement sous toutes ses formes.</li> </ul> </li> <li>- La communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Créer des observatoires de l'emploi féminin (dans les administrations publiques et privés) ;</li> <li>* Établir des propositions pour la promotion de l'emploi féminin. ;</li> <li>* Sensibiliser le management, l'encadrement et l'ensemble du personnel à la question du genre par des campagnes d'information (conférences, séminaires, journées d'études...)</li> <li>* Diffuser toutes études et enquêtes réalisées par les différents observatoires et liées à la thématique objet de cette action.</li> </ul> </li> </ul>
Services et partenaires associés	État, collectivités locales, entreprises privées, organismes de formations professionnelles, syndicats de patrons et de salariés, responsables des ressources humaines.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les droits spécifiques des femmes au travail ;</li> <li>- Veiller, dans toutes les actions de communication, à promouvoir une image positive de la femme.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Améliorer les conditions de travail des femmes.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Moyens humains : délégation aux droits des femmes + référent égalité DIECCTE.
Indicateurs	
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Septembre 2012 : création du groupe chargé de mettre en place ce projet ;</li> <li>- Octobre-novembre 2012 : réflexions sur les actions à mettre en place ;</li> <li>- Année 2013 : lancement des actions.</li> </ul>

## Objectif 5.4 - Assurer le développement d'un environnement socio-culturel propice à l'épanouissement de la jeunesse

### Action 5.4.1 - Renforcer le réseau de la lecture publique

Services pilotes : Préfecture - DAC

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Le réseau de la lecture publique est le réseau culturel le plus développé de l'île : 1 BDP, 8 bibliothèques normatives, 10 bibliothèques non normatives et 2 bibliothèques spécifiques. Par ailleurs 3 projets de construction/extension d'équipements sont actuellement à l'étude.</p> <p>Si les collectivités sont globalement sensibilisées à l'importance de ces équipements pour la population, aucune bibliothèque ne dispose aujourd'hui d'un budget de fonctionnement correct. La politique d'acquisition est réduite à sa portion congrue et les agents contractuels, formés, ne sont pas toujours renouvelés.</p> <p>Reste que ce réseau est le mieux à même de fédérer et diffuser les initiatives culturelles et de les promouvoir.</p>
Descriptif de l'action	<p>Les bibliothèques de Mayotte sont adhérentes de l'association ABM (Association des Bibliothécaires de Mayotte). Cette association est exclusivement soutenue par la DAC : elle organise et coordonne des animations de lecture publique et de diffusion culturelle dans son réseau.</p> <p>Elle recense les besoins de formation des adhérents, sollicite les organismes de formations ad-hoc et joue le rôle de centre de ressources auprès des porteurs de projets culturels sur l'île..</p>
Services et partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDJS, Politique de la ville ;</li> <li>- ADBM : Association des Documentalistes et Bibliothécaires de Mayotte ;</li> <li>- CEMEA.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédérer les différentes opérations autour de la lecture publique ;</li> <li>- Permettre la diffusion de productions artistiques locales ;</li> <li>- Mettre en place un plan de formation départemental ;</li> <li>- Accompagner les initiatives culturelles ;</li> <li>- Dynamiser le réseau en s'appuyant sur la DAC (recrutement d'un volontaire du service civique).</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de spectacles jeune public ;</li> <li>- Animation d'ateliers de SLAM ;</li> <li>- Poursuite des formations avec l'association des bibliothécaires de France) ;</li> <li>- Echanges de bonnes pratiques ;</li> <li>- Mobilisation de l'ensemble des partenaires autour des problématiques de lecture et d'illettrisme.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de 20 000 € par la DAC ;</li> <li>- Accompagnement des actions par un agents contractuel de la DAC.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'accueils artistiques ;</li> <li>- Journée de formations.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration du projet de l'ABM : mars/avril ;</li> <li>- Bilan des actions menées : février 2013.</li> </ul>

## Action 5.4.2 - Accompagner la rénovation et l'animation des MJC existantes

Services pilotes : Préfecture - DAC

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Le réseau des MJC est très présent sur l'île mais totalement inopérant. Les communes sont largement déficitaires en financement mais plus encore en matière d'ingénierie culturelle. Le réseau de proximité que constitue les MJC pourrait être le bon échelon pour la mise en œuvre d'une politique culturelle en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, collège, école, bibliothèques etc.).
Descriptif de l'action	Réaliser avec la DJSCS, une cartographie des équipements culturels, inciter les communes dont l'environnement semble le plus favorable à accueillir des porteurs de projets culturels en les aidant à rénover/ améliorer leurs équipements.
Services et partenaires associés	DDJS, Politique de la ville.
Objectifs opérationnels	- Présenter un inventaire exhaustif des lieux existants ; - Mobiliser les élus des communes sur lesquelles sont situés les équipements ; - Accompagner les porteurs de projets artistique pour faciliter leur installation en résidence.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Accompagnement de 3 sites pilotes en 2012.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Subvention de la DAC (15000 à 20000 €) pour l'animation ; - FIP pour la rénovation des équipements.
Indicateurs	- Nombres d'accueils artistique ; - Evaluation qualitative avec les partenaires (DDJS, politique de la ville, élus et équipes artistiques).
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Cartographie : avril 2012 ; - Mobilisation des communes pré-sélectionnées : juin à septembre 2012.

**Action 5.4.3** - Elaborer avec les différents partenaires une cartographie des ressources socioculturelles de l'île et accompagner la rénovation et l'animation des MJC existantes

**Services pilotes : DJSCS/DAC**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Mayotte possède, dans plusieurs communes, des MJC ou des structures qui s'y apparentent. Leurs évolutions ont connu des destins divers au fil des ans tant sur les aspects des bâtiments que du fonctionnement, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des besoins d'animation socio-éducative important sur le périscolaire ;</li> <li>- Un besoin d'accompagnement des jeunes adultes hors temps scolaire ;</li> <li>- En parallèle des infrastructures socio-éducatives vides, détériorées, inadaptées ;</li> <li>- Absence de projet de prise en charge des publics, absence d'encadrement.</li> </ul>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer, dans un premier temps, un état des lieux quantitatif et qualitatif des structures existantes de manière à pouvoir réaliser une cartographie précise des ressources socio-culturelles de l'île ;</li> <li>- Evaluer les besoins par bassins de population et par type de public;</li> <li>- Elaborer un projet éducatif communal;</li> <li>- Financer et réaliser des équipements.</li> </ul>
Services et partenaires associés	DAC, communes, Conseil général.
Objectifs opérationnels	<p>Réaliser une cartographie des structures qui retrace le quantitatif mais aussi le qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des équipements ;</li> <li>- Prioriser les équipements sur les zones a forte concentration démographique ;</li> <li>- Accompagnement du projet éducatif pour une évolution vers des centre socio culturels ;</li> <li>- Rénovation et extension des bâtiments.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux précis de la situation ;</li> <li>- Et 3 à 4 projets dans les 2 ans.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens DJSCS ;</li> <li>- Ingénierie de projets socioculturels ;</li> <li>- Recrutement d'équipes de direction et d'animation professionnelles ;</li> <li>- Financement des infrastructures ;</li> <li>- Financement perenne du fonctionnement avec implication de la CAF sur un projet de type centre socio-culturel.</li> </ul>
Indicateurs	Réalisation du document de recensement et taux de fréquentation de la structure par type de public.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des équipements 1er trimestre 2012 ;</li> <li>- Travail sur les projets jusqu'à fin 2012 ;</li> <li>- Rénovation des équipements fin 2013.</li> </ul>

**Action 5.4.4 - Développer les équipements culturels (rénovation cinéma, construction d'un musée et d'une salle pour les musiques actuelles)**

**Services pilotes : DAC**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>L'île est totalement dépourvue d'équipements culturels et la politique à mettre en œuvre vise avant tout à effectuer un rattrapage.</p> <p>Le cinéma de Mamoudzou, propriété de la collectivité départementale a été construit en 2004 mais il est aujourd'hui hors d'état de fonctionner n'étant plus aux normes mais aussi suite à des difficultés de gestion (régie directe du CG).</p> <p>Lors de sa venue en avril 2011, le ministre de la culture et de la communication a incité le Conseil général à installer le musée de Mayotte dans l'ancienne résidence des gouverneurs à Dzaoudzi. Il a par ailleurs souhaité accompagner la jeune scène artistique mahoraise en lançant le projet d'une scène de spectacle intermédiaire; il a souhaité confier le cahier des charges artistiques à un artiste mahorais.</p>
Descriptif de l'action	Des études de natures diverses sont confiées à trois personnalités différentes. Toutes trois doivent aboutir, après l'accord des élus et des directions métiers du ministère de la culture, à des études de programmation puis à des phasages financiers pour la réalisation des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage CG et financés par le ministère de la culture et de la communication (MCC).
Services et partenaires associés	CG / MCC
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des lettres de mission et/ou appel à candidature ;</li> <li>- Mission des architectes-conseils des directions métiers du MCC ;</li> <li>- Validation par les services centraux du MCC des différents plans de financement.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un plan de formation des agents de la collectivité pour intégrer les futurs équipements ;</li> <li>- Lancement des collectes pour le futur musée de Mayotte ;</li> <li>- Reprise des séances de cinéma en plein air ;</li> <li>- Réflexion autour de la création d'une structure juridique autonome de type EPCC.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions architectes-conseil des directions sectorielles du MCC ;</li> <li>- Volontaire du service civique rémunéré par la DAC (état des lieux cinéma) ;</li> <li>- Financement Etat (restauration MH et muséographie, salle de spectacle et cinéma) ;</li> <li>- Fonds européens le cas échéant.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendu des études et mise en œuvre des premiers travaux ;</li> <li>- Signature des conventions financières.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de la convention automne 2012 ;</li> <li>- Phasage des actions à mettre en œuvre début 2013.</li> </ul>

## Action 5.4.5 - Promouvoir une politique culturelle partenariale

Services pilotes : Préfecture - DAC

Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Ce que l'Etat et les collectivités comprennent en matière de politique culturelle est souvent très différent. Sans se substituer aux collectivités, l'Etat assure un certain nombre de missions à caractère structurant en s'appuyant notamment sur la directive nationale d'orientation. Les collectivités doivent également de leur côté, exercer des compétences qui, à Mayotte, sont bien loin d'être effectives (lecture publique, schéma des enseignements artistiques).
Descriptif de l'action	Afin de pouvoir accompagner l'action des collectivités tout en mettant en œuvre la politique culturelle qui est la sienne, le ministère de la culture souhaite établir avec le Conseil général et les communes qui en feraient la demande, des conventions de développement culturel qui permettent d'une part, dans un contexte budgétaire tendu, d'optimiser les ressources budgétaires de l'Etat et des collectivités mais aussi d'engager les collectivités dans une réflexion autour de leur compétence spécifique en matière culturelle.
Services et partenaires associés	CG/Communes.
Objectifs opérationnels	Réunions de travail avec les services techniques des collectivités et en lien avec les directions métiers du ministère de la culture pour élaborer le projet à soumettre aux élus.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Amélioration l'action de l'Etat et de la collectivité en matière : - De lecture publique (soutien à la BDP et aux BM) ; - D'enseignement artistique (mise en place d'un schéma départemental) ; - De soutien à l'émergence artistique (accompagnement des pratiques amateurs par le biais de festivals) ; - Mise en place de l'inventaire général du patrimoine et de l'archéologie.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Agent de la DAC ; - Indemnité compensatoire pour l'inventaire (en négociation).
Indicateurs	- Sélection d'actions communes et phasage de la réalisation ; - Signature de la convention.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Signature de la convention automne 2012 ; - Phasage des actions à mettre en œuvre début 2013.

**Action 5.4.6** - Soutenir et développer le secteur associatif, favoriser l'implantation de grands réseaux nationaux.

**Services pilotes : DJSCS**

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	<p>Les associations de Mayotte, tous secteurs confondus, sont confrontées à de nombreuses difficultés qui sont liées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A un manque de bénévoles, et surtout de bénévoles qualifiés ;</li> <li>- A une professionnalisation encore naissante ;</li> <li>- A des difficultés financières compte tenu des faibles possibilités de financement des différentes collectivités ;</li> <li>- A une absence de fonds de roulement ;</li> <li>- A un accès difficile aux prêt si nécessaire. ;</li> <li>- A un fonctionnement parfois non démocratique des conseils d'administration</li> <li>- A une place insuffisante des femmes et des jeunes.</li> </ul> <p>Ces problèmes ont, à plusieurs reprises, entraîné la liquidation d'associations. Dans ce contexte il est difficile de faire porter des actions de grande ampleur, et la mobilisation du FSE risque d'être difficile compte tenu de l'absence de fonds de roulement. Il est donc nécessaire de favoriser l'implantation des grands réseaux nationaux afin de consolider le tissu associatif existant et permettre son développement de manière sécurisée.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler pour l'implantation à Mayotte des associations nationales (UDAF, Sauvegarde, UNAPEI ....) ;</li> <li>- Former les dirigeants ;</li> <li>- Motiver les jeunes et les femmes à s'investir dans la vie associative ;</li> <li>- Favoriser la diversification de l'offre de services par les associations ;</li> <li>- Coordonner l'offre de services proposée par le tissu associatif.</li> </ul>
Services et partenaires associés	Services de l'Etat, ministères sociaux ; CROS , CEMEA, Centre de Ressources , M'godro Soleil, politique de la ville.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir l'implantation des réseaux nationaux à Mayotte ;</li> <li>- Faire une offre de formations à destination des dirigeants qui soit variée et accessible pour tous public ;</li> <li>- Proposer des outils de développement du tissu associatif ( service civique) ;</li> <li>- Communiquer sur les dispositifs ;</li> <li>- Motiver le public a prendre des responsabilités dans la vie associative.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un dirigeant formé par association dans le champ du sport ;</li> <li>- Sensibilisation et information des publics sur tout le territoire ;</li> <li>- Avoir des réseaux nationaux qui s'implante à Mayotte.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Moyens des services de l'Etat.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'associations nationales qui s'implanteront à Mayotte ;</li> <li>- Nombre de formations proposées ;</li> <li>- Nombre de dirigeants en formation ;</li> <li>- Qualité des supports de communication mis à disposition des publics.</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points	Action engagée depuis 2011.

d'avancement)	
---------------	--

### Action 5.4.7 - Réduire la fracture numérique

**Services pilotes :** Préfecture - SGAER, DIECCTE

**Etat d'avancement :**

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	La fracture numérique est manifeste sur le territoire dans un contexte où le coût de l'outil informatique n'est pas à la portée de la majorité des familles mahoraises et où l'accès au haut débit par la fibre optique date de quelques jours à peine et ne couvre pas encore tout le territoire.
Descriptif de l'action	Développer les espaces publics multimédia ouverts et encadrés pour donner aux jeunes un accès et un accompagnement collectif ou individuel dans la découverte de l'outil et l'accès à l'information à usage scolaire ou de loisir et pour favoriser leurs insertion sociale et leur accès à l'emploi. Pour cela finaliser la couverture du territoire en cyber-bases. Donner à ces structures la double mission d'espace multi-média et d'information jeunesse.
Services et partenaires associés	DDJSCS, politique de la ville, Education nationale, Conseil général, communes, IREPS, fédérations d'éducation populaires, CAF
Objectifs opérationnels	Recouper la carte des cyber-espaces et des PIJ pour mutualiser les outils. Mettre en place une charte de qualité de ces espaces et favoriser une large ouverture à tous publics. Favoriser les animations éducatives et la formation des animateurs responsables .
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	Couverture effective de toutes les communes, contractualisation sur la qualité des prestations, formation et suivi régulier des animateurs.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Nécessité de renouveler le parc d'ordinateurs par tiers tous les ans ; - Contrat de maintenance obligatoire et abonnement haut débit ; - Formation et suivi des animateurs.
Indicateurs	- Fréquentation des structures ; - Type d'usagers accueillis ; - Amplitude d'ouverture au public.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	- Diagnostic du parc des cyber espace/PIJ dernier trimestre 2012 ; - Création de la charte de qualité et contractualisation avec les communes ou associations gestionnaire janvier à juin 2013 ; - Formation des animateurs 2013 ; - Suivi permanent par DDJSCS.

## Objectif 5.5 - Mettre en place une politique en matière de l'éducation et de la santé

### Action 5.5.1 - Promouvoir l'éducation à la santé et la lutte contre les grossesses précoces

Services pilotes : DJSCS - Délégation aux droits des femmes, ARS

#### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
	Action démarrée, en bon état d'avancement
<b>X</b>	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Mayotte ne bénéficie plus de campagne de masse en matière de contraception. Aujourd'hui les jeunes sont peu ou pas informés en matière de sexualité avec les conséquences qui s'en suivent ; grossesses précoces, MST etc... Le nombre de grossesses précoces ne cessent d'être en augmentation au sein et hors des établissements scolaires. La plus jeune mère identifiée était âgée de 12 ans. De plus Mayotte manque de professionnels formés pour aborder cette thématique avec les jeunes. 13% des IVG concernent les moins de 18 ans.
Descriptif de l'action	Des actions seront menées à travers des interventions-débats au sein des établissements scolaires, des centres de vacances, la mise en place de groupes de parole entre les parents et les enfants ou encore le lancement de campagne de communication (réalisation d'un spot et/ou d'un dvd). Formation des professionnels (planning familial, conseil général, IREPS)
Services et partenaires associés	Conseil général, centre hospitalier de Mayotte, Agence régionale de santé, CEMEA, TAMA, association de parents d'élèves, ACFAV, IREPS, communes, association départementale planning familial, REPEMA.
Objectifs opérationnels	- Favoriser les comportements de prévention et de protection de soi et de l'autre ; - Apprendre aux jeunes à connaître et utiliser les ressources spécifiques d'information ; - Permettre aux jeunes de mieux analyser et appréhender les multiples messages médiatiques et sociaux qui les assaillent quotidiennement.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Faire baisser le nombre de grossesses précoces ; - Faire baisser le nombre d'IVG.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	Moyens humains : affectation d'une vingtaine de personnes pour les interventions auprès des jeunes. Budget prévisionnel : - ( 50 000 euros : formation des professionnels ) ; - ( 50 000 euros : campagne de sensibilisation ).
Indicateurs	Nombre de grossesses précoces identifiées dans et hors des établissements scolaires.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Mars 2012 : - Réunion de tous les partenaires ; - Mise en place du comité de pilotage ; Septembre-novembre 2012 : - Lancement d'un appel à projet pour l'édition d'une campagne de communication sur la prévention de la sexualité auprès des jeunes ; Novembre- décembre 2012 : édition des supports de communication.

## Action 5.5.2 - Lutter contre les addictions

**Services pilotes :** Institut Régional de l'Education et de la Promotion de la Santé de Mayotte (IREPS)

### Etat d'avancement :

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	Mayotte est actuellement une société en complète mutation qui est confrontée à une destruction progressive du schéma d'organisation sociale et familiale traditionnel qui affaiblit le lien familial et provoque des comportements déviants et incivils de la part des jeunes avec une aggravation importante dans le domaine des conduites addictives (alcools, tabac, cannabis...).
Descriptif de l'action	Renforcement du plan « info/prévention santé jeunesse » qui propose en lien avec les stratégies territoriales CLSPD/CISPD et les établissements scolaires, 3 axes prioritaires en direction des publics jeunes (7/28 ans) et les familles dans le domaine de la lutte contre les addictions : - Création d'un centre de ressources départemental ; - Organisation de formation à la prévention des conduites à risques des jeunes ; - Baisse des conduites toxicomaniaques de la part des jeunes.
Services et partenaires associés	ARS, DJSCS, communes, associations sportives et de jeunesse, vice rectorat, gendarmerie, police nationale, MILDT, Acsé.
Objectifs opérationnels	- Former les référents des structures de jeunesse, des communes partenaires ; - Renforcer la prévention contre les conduites à risques des jeunes ; - Mieux coordonner les actions préventives et renforcer la mise en réseau des acteurs de la prévention ; - Impliquer les parents (ateliers aide à la parentalité) et favoriser la participation des jeunes ; - Participer à la proposition éducative/préventive des séjours Ville, Vie, Vacances.
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	- Organisation de stages de sensibilisation à la prévention des conduites à risques ; - Augmentation des espaces « info/prévention santé jeunesse » (7 créations en 2011, 5 envisagés en 2012 ; - Renforcement des programmations territoriales dans le domaine de la prévention des addictions avec augmentation des actions préventives au sein des communes.
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	- Coût du projet 2012 : 80 000 € - Mobilisation des crédits MILDT (50 000 € en 2012) ARS, DJSCS
Indicateurs	- Nombre d'animateurs référents formés ; - Nombre d'espaces « info/prévention santé jeunesse » créés ; - Nombre d'actions préventives réalisées ; - Nombre de jeunes, parents mobilisés ; - Nombre d'établissements scolaires partenaires.
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Programme prévisionnel 2012 : - Mise en œuvre du comité de pilotage : Contractualisation avec les communes (5 nouvelles en 2012) ; - Réalisation des projets territoriaux ; - Organisation d'une journée d'animation départementale fédérant l'ensemble des partenaires impliqués ; - La mise en œuvre d'espaces « info/prévention santé jeunesse » dans les communes partenaires.

### Action 5.5.3 - Mettre en œuvre le schéma départemental de lutte contre les IST

**Services pilotes :** L'Institut Régional de l'Education et de la Promotion de la Santé de Mayotte (IREPS)

**Etat d'avancement :** ARS

	Action menée à bien
<b>X</b>	Action démarrée, en bon état d'avancement
	Action démarrée, mais encore peu avancée
	Action non démarrée

Contexte	L'ensemble des acteurs s'accorde pour constater une sous-estimation des enjeux en la matière et pour émettre des hypothèses sur l'existence de comportements à risques. Le schéma a vocation à créer les conditions d'une analyse partagée et à mettre en place les actions de prévention adaptées.
Descriptif de l'action	<p><b>OBJECTIF GENERAL :</b> Lutter contre la transmission des IST, notamment VIH et VHB.</p> <p><b>OBJECTIFS SPECIFIQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention, information, promotion pour la santé, suivi, formation ;</li> <li>- Dépistage ;</li> <li>- Renforcer la prise en charge des patients: Optimiser la coordination des soins ;</li> <li>- Renforcer la coopération avec les pays de la région Sud-ouest de l'OI ;</li> <li>- Elargir le champ de la surveillance et de la connaissance épidémiologique des IST.</li> </ul>
Services et partenaires associés	ARS, DJSCS, communes, associations sportives et de jeunesse, vice rectorat, gendarmerie, police nationale, MILDT, Acsé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention, information, promotion pour la santé, formation ;</li> <li>- Dépistage ;</li> <li>- Renforcer la prise en charge des patients ;</li> <li>- Coopération ;</li> <li>- Epidémiologie.</li> </ul>
Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure des enjeux ;</li> <li>- Conscience de la problématique ;</li> <li>- Actions ciblées.</li> </ul>
Moyens envisagés (humains, juridiques, financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enveloppes ARS ;</li> <li>- Réseau REVIST créé en 2011.</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réalisation des objectifs du schéma</li> <li>- Montant des enveloppes mobilisées</li> </ul>
Suivi du déroulement de l'action (calendrier prévisionnel, points d'avancement)	Schéma 2011 2014